

Rapport à monsieur le ministre de l'Éducation nationale,
de la Jeunesse et des Sports
madame la ministre déléguée chargée des Sports

Les fédérations sportives et leurs structures déconcentrées : examen de leur activité durant la crise sanitaire

N° 2021-204 – février 2022

*Inspection générale de l'éducation,
du sport et de la recherche*

Les fédérations sportives et leurs structures déconcentrées : examen de leur activité durant la crise sanitaire

Février 2022

Fabien CANU
Zaïr KÉDADOUCHE
Juliana RIMANE
Daniel ZIELINSKI

*Inspecteurs généraux de l'éducation,
du sport et de la recherche*

SOMMAIRE

Synthèse	1
Liste des préconisations.....	4
Introduction.....	6
1. Une crise exceptionnelle dont les conséquences multiples ont fortement impacté les fédérations et les clubs sportifs	7
1.1. L'arrêt des activités des fédérations et des clubs pendant un an et demi a eu de multiples conséquences.....	7
1.1.1. Une perte du nombre de licenciés parfois inquiétante lors du deuxième confinement	7
1.1.2. Une cinquième vague vient contrarier la rentrée de l'automne 2021	7
1.1.3. Des disciplines qui ont fortement souffert comme les sports de combat et de salle	8
1.1.4. Des horaires contraignants de couvre-feu qui sont venus s'ajouter aux difficultés des protocoles sanitaires évoluant en permanence	9
1.1.5. Un sentiment d'exaspération du monde sportif face à la crise sanitaire, qui l'a conduit à réagir	9
1.1.6. Des fédérations sportives universitaires et scolaires qui ont souffert de la crise	9
1.1.7. La contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) et son action au service du sport.....	11
1.1.8. Des fédérations Paralympiques fortement impactées par la crise sanitaire alors que les personnes en situation de handicap (PSH) bénéficiaient de l'accès aux pratiques pour les publics prioritaires	12
1.2. Des conséquences financières importantes qui risquent de fragiliser certaines fédérations à très court terme	12
1.2.1. Des situations financières préoccupantes pour certaines fédérations sportives qu'il convient de prendre en compte rapidement	12
1.2.2. Des subventions versées qui n'ont pas été consommées dans le contexte d'arrêt des activités, ce qui a pu améliorer la trésorerie ou les excédents d'exploitation dans une premier temps d'un certain nombre de fédérations sportives dont beaucoup ont mis en place un plan de solidarité ou de relance interne	14
1.3. Des grands événements sportifs dont l'organisation a été fortement perturbée et une économie de l'événementiel du sport très impactée par la crise sanitaire	14
1.4. Un bouleversement du calendrier de compétitions sportives et des incertitudes sur la tenue même des plus grandes manifestations internationales qui ont eu des conséquences sur les sportifs de haut niveau.....	15
1.5. Les conséquences de la crise sanitaire sur le sport, au niveau européen	17
1.5.1. Des dispositions incitatives, temporaires et dérogatoires mises en place par de nombreux États membres dans le domaine sportif.....	17
1.5.2. Des mesures pour le secteur du sport, appliquées de manière très différenciées dans de nombreux pays européens	17
1.5.3. Selon une étude de janvier 2021 commandée et financée par la Commission européenne, les fédérations et les clubs sportifs non professionnels semblent les plus impactés dans l'écosystème sportif.....	18
1.5.4. L'appel de 44 acteurs sportifs européens.....	19
2. Une gestion maîtrisée par l'État et les fédérations sportives face à une crise sanitaire inédite ..	19
2.1. Des fédérations qui se sont totalement investies dans la gestion de la crise.....	19

2.1.1.	<i>La crise : une réelle opportunité, « un accélérateur de prise de décisions » pour les fédérations, mais pas pour toutes</i>	19
2.1.2.	<i>Des CTS mis fortement à contribution dans cette gestion</i>	20
2.1.3.	<i>L'utilisation du numérique pendant la crise est apparue comme une opportunité de développement pour les fédérations, les clubs et les adhérents et une remise en cause du modèle ancien d'organisation</i>	21
2.1.4.	<i>Un rapprochement entre des fédérations et des structures privées dans la même discipline qui permettrait de renforcer l'écosystème</i>	24
2.1.5.	<i>Une gestion de la crise sanitaire qui est l'occasion de réfléchir à la taille critique de nombreuses fédérations sportives</i>	25
2.2.	<i>Une gestion de la crise sanitaire par les services de l'État jugée positive par le monde sportif .</i>	25
2.2.1.	<i>Les différentes phases et leurs principales mesures</i>	25
2.2.2.	<i>Une communication dans l'urgence contredite parfois par la publication ultérieure des textes officiels ; des décisions locales suscitant des incompréhensions</i>	28
2.2.3.	<i>Un repositionnement du rôle de l'État, notamment du ministère chargé des sports et de sa direction des sports, davantage visible avec des interventions plébiscitées</i>	28
2.2.4.	<i>Une campagne de communication gouvernementale jugée trop dispersée par les fédérations</i>	29
2.3.	<i>Un plan de relance ambitieux mais un recours relativement faible du mouvement sportif aux mesures de soutien proposées par l'État</i>	30
2.3.1.	<i>Un recours relativement faible aux nombreuses mesures de soutien proposées par l'État au mouvement sportif</i>	30
2.3.2.	<i>Des mesures spécifiques dérogatoires au droit commun prises pour la Fédération française d'équitation</i>	31
2.3.3.	<i>Le dispositif Pass'sport, une mesure phare du plan de relance pour la pratique sportive encadrée, dont la mise en œuvre s'est avérée relativement complexe</i>	31
2.3.4.	<i>Le dispositif « Carte Passerelle », initié par le CNOSF, pourrait être développé</i>	33
2.4.	<i>Une gestion territoriale de la crise marquée par une certaine disparité</i>	33
2.4.1.	<i>Des collectivités territoriales très investies dans le soutien aux associations sportives</i>	33
2.4.2.	<i>Des disparités importantes constatées selon les territoires dans les autorisations de pratique sportive</i>	35
2.4.3.	<i>Un rôle important joué par l'agence nationale de cohésion des territoires (ANCT)</i>	35
2.4.4.	<i>Une contribution limitée des services déconcentrés dans un contexte de réforme</i>	35
2.4.5.	<i>Le contexte particulier de l'Outre-mer</i>	35
2.5.	<i>Une gestion de la crise qui induit des changements profonds aux plans institutionnel et culturel pour les fédérations sportives</i>	36
2.5.1.	<i>Quelle stratégie économique des fédérations sportives pour l'avenir, en particulier au regard de la licence sportive ? L'enjeu des pratiquants non licenciés, et des clubs non affiliés</i>	36
2.5.2.	<i>Une crise sanitaire qui a été un accélérateur des mutations de la pratique sportive</i>	37
2.5.3.	<i>Une nécessaire prise en compte par les fédérations des enjeux sociétaux en matière de pratiques sportives</i>	37
2.5.4.	<i>Des clubs, des comités et des ligues régionales qui ont rarement rencontré des difficultés d'ordre financier au début de la crise</i>	38
2.5.5.	<i>Un soutien au mouvement associatif sportif pour dynamiser le bénévolat</i>	38
2.5.6.	<i>Un besoin fort d'accompagner les clubs, les dirigeants, les bénévoles avec une simplification des démarches</i>	41

2.5.7. Des dispositifs fiscaux existants ou à créer qui doivent être analysés en vue d’une éventuelle généralisation, même si la durée en est réduite dans un agenda post crise.....	41
2.5.8. Un premier bilan de la rentrée de l’automne 2021 optimiste mais avec des interrogations sur l’ampleur de la reprise.....	42
Conclusion	46
Annexes	49

SYNTHÈSE

Dès janvier 2020, des athlètes français qui avaient participé aux jeux mondiaux militaires à Wuhan en Chine signalaient avoir eu des symptômes qui faisaient penser au Covid. Par la suite, des judokas français refusèrent de participer à des compétitions en présence d'athlètes chinois au moment du tournoi de Paris en février 2020 (finalement les sportifs chinois ne participèrent pas au tournoi). Ainsi débute une très grande mobilisation planétaire pour une crise sanitaire qui perdure en ce début d'année 2022.

Dans le monde du sport et pour les fédérations, cette confrontation à la crise en période d'élections de nouveaux dirigeants pour la nouvelle olympiade, avec un arrêt des activités pendant un an et demi a eu de multiples conséquences. Ce fut une source de problèmes financiers, de mobilisations de bénévoles, de reprise d'activité difficile, de gestion de ressources humaines. Mais cela a représenté aussi une réelle opportunité de revoir le fonctionnement des instances, leur gouvernance, les relations avec les licenciés, ainsi que le modèle économique. Certes, ces questions n'étaient pas nouvelles, mais la crise a poussé les fédérations à accélérer leur réflexion sur les modalités de mutation qu'elles devaient opérer.

Une multitude de phases dans la gestion de la crise sanitaire (la mission en a dénombré dix-huit jusqu'à la fin de 2021, sans compter les étapes intermédiaires) a amené l'État à prendre des mesures occasionnant des changements réguliers dans les conditions de la pratique sportive, suscitant des incompréhensions de la part des clubs et de leurs adhérents. Les périodes de confinement, de reprises partielles d'activités, de jauge pour les manifestations, de mesures sanitaires à prendre, de couvre feux à respecter, de protocoles à mettre en place, différenciés sur les territoires selon l'évolution de la crise, selon la pratique scolaire ou en club, ont pu provoquer du désarroi, voire de l'irritation forte au sein du mouvement sportif. L'élaboration anticipée de scénarios afin de faciliter la gestion de la crise serait nécessaire (**préconisation 1**).

Mais les fédérations sportives ont réagi et se sont toutes investies dans la gestion de la crise, certes inégalement, auprès de leurs ligues, comités départementaux, clubs et adhérents.

Dans une première étape de la crise, en mars 2020, les licences ayant été prises et les subventions versées (celles-ci n'ont pas pu être consommées en totalité dans le contexte d'arrêt des activités), la situation de la trésorerie des fédérations a pu s'améliorer. Des excédents d'exploitation pour certaines fédérations sportives ont permis la mise en place de plans de solidarité ou de relance internes.

La deuxième partie de la crise, en pleine rentrée 2020-2021 fut beaucoup plus rude. Les fédérations ont dû faire face à une perte du nombre de licenciés parfois inquiétante. Des disciplines comme les sports de combat et les sports collectifs de salle ont fortement soufferts. Cette étape de la crise a provoqué des pertes financières importantes.

La mission souligne les conséquences financières importantes de la crise qui risquent de fragiliser certaines fédérations à très court terme, nécessitant un suivi particulier et des mesures correctives à apporter dans leur gestion (**préconisation 4**). Les licences n'ont pas été les seules sources de perte de revenus. Le manque de manifestations sportives (toute annulées, reportées, sans public ou avec une jauge restreinte), les reports de partenariats, ont été d'autres éléments contribuant à une fragilité financière.

Cependant, les fédérations ont très souvent mis en place des plans de relance ou de solidarité pour leurs réseaux, afin de soutenir les clubs et les comités ou les ligues régionales. Ces structures déconcentrées ont en général rencontré peu de difficultés d'ordre financier, même si elles n'ont pas bénéficié de toutes les informations nécessaires sur les dispositifs mis en place, de par une contribution limitée des services déconcentrés dans le contexte de leur réforme.

L'État a été très présent auprès des fédérations avec des mesures de soutien économique et de relance.

La crise a été ressentie comme un repositionnement du rôle de l'État, en particulier du ministère des sports et de sa direction des sports et cela a été très apprécié. Le recours aux mesures de soutien proposées par l'État au mouvement sportif a cependant été relativement faible. Trois mesures ont surtout été utilisées : le prêt d'État garanti, la prise en charge du chômage partiel, et le fonds de solidarité de l'agence nationale du sport (ANS).

La méconnaissance des mesures, la faiblesse de l'expertise des bénévoles dirigeants et le manque d'accompagnement des associations ont été à l'origine de cette « sous-utilisation » (**préconisation 11**).

Le « Pass'sport » fut une des mesures phare du plan de relance du ministère des sports. Après des mesures correctives demandées par les acteurs du sport, d'élargissement du public, de simplifications à apporter, ce dispositif devant être reconduit doit encore évoluer vers plus de simplification afin de faciliter son appropriation par les bénévoles des clubs (**préconisation 8**).

La crise a aussi eu un impact sur le bénévolat, du fait des périodes de confinement, ce qui a provoqué un éloignement et un désinvestissement des bénévoles. Les bénévoles ont souvent mentionné lors des auditions conduites par la mission « un choix de vie différent » que la crise a provoqué. De ce fait, l'État est très attendu non seulement pour le soutien qu'il pourra apporter au secteur sportif, mais aussi afin de promouvoir le bénévolat et relancer les dynamiques d'engagement (**préconisation 10**).

Toutes les fédérations ont insisté lors des auditions sur le besoin fort d'accompagner les clubs, les dirigeants avec une nécessaire simplification des démarches et la mise en place d'un plan de développement du bénévolat.

La mission a également porté un focus sur le rôle des collectivités territoriales pendant cette crise. Celles-ci se sont fortement investies dans le soutien aux associations sportives, en maintenant en règle générale leurs aides financières, en gardant le contact avec leurs dirigeants et en cherchant à aider le tissu associatif local. Elles ont fortement insisté sur les rôles de santé, de bien-être et de cohésion sociale apportés à leurs concitoyens par le sport.

Les spécificités du sport pour les personnes en situation de handicap ont aussi été l'objet d'analyse par la mission. Même si très vite, le public des personnes en situation de handicap a obtenu des dérogations de pratique sportive en tant que public prioritaire, la réticence des agences régionales de la santé, ainsi que des établissements sociaux et médico-sociaux pendant cette période ont eu pour effet un net recul de la pratique sportive. Les fédérations sportives comme la Fédération française handisport et la Fédération française sport adapté ont fait le même constat avec pour elles, une perte très importante de licenciés pour l'année 2020-2021 (**préconisation 3**).

En Outre-mer, les acteurs du sport ont regretté que les décisions prises au plan national aient été en décalage avec les réalités de la crise sanitaire sur ces territoires, avec des périodes de confinement différentes de celles arrêtées en métropole. Ceux-ci ont mentionné que l'intérêt porté à l'Outre-mer par les directions d'administration centrale et les fédérations sportives ne semble pas à la hauteur des spécificités de ces territoires. De plus, le mouvement sportif ultramarin est moins formé, moins expérimenté et donc moins bien préparé à affronter des situations de crise, tant en matière d'organisation qu'au plan financier.

Si les fédérations de sport scolaire ont elles aussi fortement ressenti la crise, celle-ci semble avoir suscité un regain d'incompréhensions et de réactions sur le sujet sensible du développement du sport à l'école avec des fédérations, des clubs et des élus mobilisés sur la gestion des protocoles sanitaires (**préconisation 9**). De fortes distorsions ont été relevées dans les protocoles appliqués au sport à l'école par rapport aux clubs. De plus, la crise a encore accentué le manque de pratique du sport dans les universités, qui était déjà très faible (**préconisation 2**).

Une des grandes avancées de la crise sanitaire, fut l'utilisation du numérique comme une opportunité de développement pour les fédérations. L'utilisation du numérique tant pour le maintien des contacts avec les clubs, les ligues, qu'avec les adhérents s'est fortement développée. Les activités numériques, parfois ludiques proposées aux adhérents (entraînement, conseils), l'utilisation de matériel connecté pour l'entraînement, voire pour participer à des compétitions internationales, ont été fortement mobilisées. Ce besoin de développer la fédération par le numérique, est aujourd'hui fortement plébiscité. Cependant, les possibilités financières des petites fédérations ne permettent pas le développement de ces pratiques et la mise en œuvre de ces outils. Un effort important est attendu de la part de l'État et de l'ANS (**préconisations 5 et 6**).

La gouvernance des fédérations a évolué, par des instances statutaires bien souvent organisées en visioconférences, qui ont permis à un très grand nombre de responsables locaux, de participer et de faire entendre leur voix.

La mission constate que le manque de moyens humains et financiers marque surtout les petites fédérations qui n'ont pas une taille critique suffisante pour gérer la crise sanitaire et affronter les enjeux de l'évolution incontournable du modèle fédéral. Plusieurs fédérations ont mentionné le besoin de pouvoir constituer des confédérations, afin de mutualiser des outils et des ressources humaines (**préconisation 7**).

Enfin, les fédérations ont fait souvent part à la mission de la nécessité de faire évoluer la fiscalité et de traiter fiscalement la licence comme un don à un organisme d'intérêt général. Des mesures fiscales, même transitoires, pourraient être examinées afin de dynamiser fortement la prise de licence, ou la reprise économique forte du mouvement sportif (**préconisation 12**).

La mission a aussi souhaité apporter un éclairage européen dans la gestion de la crise Covid. Même s'il est difficile de comparer les politiques menées, car les choix effectués par les gouvernements (selon les sports, les lieux de pratique...) ont été différents.

À la suite de la remise de la note d'étape¹ et des échanges avec le directeur de cabinet de la ministre chargée des sports, il a été décidé d'élargir la mission et de reporter la remise du rapport prévue en juin 2021, afin de tenir compte de l'évolution de la crise sanitaire, mais aussi d'observer la rentrée de 2021, qui s'annonçait cruciale pour la pratique sportive.

Par ailleurs, le cabinet a sollicité, le 20 juin 2021, les rapporteurs afin de présenter le rapport d'étape, lors « d'un point coronavirus », devant les responsables de la cellule de crise du ministère regroupant plus d'une trentaine d'acteurs importants du sport français.

Lors de cette rentrée scolaire et sportive de septembre 2021, face à la quatrième vague de l'épidémie de Covid-19 qui avait débuté en juillet 2021, puis face à la cinquième vague, devant les interrogations sur l'évolution de la crise, la mission a fait parvenir un nouveau questionnaire succinct aux fédérations. De plus, un travail a été réalisé, en collaboration avec l'INJEP sur les tendances de la reprise des licences en septembre 2021, afin de donner des éléments chiffrés quant à la réalité de l'impact de la crise sanitaire pour la vie des clubs et de leurs adhérents.

Le premier bilan de la rentrée de l'automne 2021 permet d'être d'un optimisme mesuré, avec des interrogations sur l'ampleur de la reprise. Si le nombre des licences s'avère supérieur à 2020, il est resté encore inférieur à l'année 2019 précédant la crise.

Les ressources propres dont disposaient les fédérations sportives sont épuisées, et la crainte d'une année financière difficile est perceptible. Le bénévolat quant à lui, n'est pas à la hauteur des besoins ressentis.

Cependant, la mission confirme que la crise a provoqué une réaction des fédérations. Elle constitue aussi une opportunité pour revoir les relations avec les licenciés, les services à leur apporter, les offres de pratique sportive, ou encore, marquer un intérêt pour les pratiquants non licenciés ou les clubs sans affiliation.

Cette crise sanitaire est donc pour les fédérations sportives un réel accélérateur des mutations.

L'accompagnement de l'État dans cette période de mutation est fortement attendu. Les évolutions nécessaires des fédérations, et la tenue des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 constituent autant d'opportunités pour faire évoluer le secteur sportif français.

¹ Les fédérations sportives et leurs structures déconcentrées : examen de leur activité durant la crise sanitaire (2021). Note d'étape n° 2021-109, juin 2021. IGÉSR.

Liste des préconisations

Préconisations n° 1 : en s'appuyant sur l'expérience acquise depuis le début de la crise, élaborer un protocole avec des scénarios d'anticipation et leurs évolutions potentielles en fonction de la crise sanitaire comprenant plusieurs niveaux de gravité.

Diffuser un guide de « protocole sanitaire » encadrant les conditions de pratique par discipline sportive ou famille sportive (sports collectifs de salles, sports nautiques, sports de combat...) afin de faciliter la gestion des éventuelles crises sanitaires à venir.

Préconisation n° 2 : affecter une part de la contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC) de manière pérenne et spécifique au sport.

Préconisation n° 3 : nommer une personne référente « handicap et sports » au sein de la direction générale de la cohésion sociale (DGCS) afin de faciliter les relations avec les établissements sociaux et médico-sociaux proposant des activités sportives (en lien avec le pôle handicap de la direction des sports).

Préconisation n°4 : plus particulièrement en cette période de crise, assurer un suivi des fédérations fragilisées financièrement de manière plus soutenue ; l'enveloppe financière pour cet accompagnement doit être doublée soit 100 K€ ce qui correspond au suivi de 20 fédérations (direction des sports).

Préconisations n° 5 : La direction des sports dans le cadre du « Liv-Labs du sport », et l'ANS pourraient aider à :

- proposer des mutualisations entre fédérations de supports numériques (comme l'achat de logiciels pour l'organisation des compétitions sportives) ;
- développer la formation aux outils numériques ;
- nommer un référent numérique dans les fédérations sportives afin de créer un « club numérique du sport » pour échanger des expériences et bonnes pratiques ;
- créer des outils numériques prêts à l'emploi pour les petites fédérations n'ayant pas les moyens d'un développement intrinsèque avec l'aide de jeunes pousses.

Préconisation n° 6 : confier à l'IGÉSR le soin de faire un bilan de l'appel à projets de l'ANS dans un an, afin de mesurer l'utilisation de ces financements par les fédérations, de leur application pour une meilleure efficacité, tant dans le domaine du développement et de la gouvernance que dans celui de la haute performance.

Préconisation n° 7 : inciter financièrement à des regroupements de fédérations et à des créations de confédérations.

Préconisation n° 8 : reconduire le Pass'sport jusqu'aux JOP de Paris 2024, engagement important de l'État pour la pratique sportive et proposer une formation pour les bénévoles chargés de suivre le Pass'sport au sein de leur club.

Préconisation n° 9 : demander au CNOSF et aux fédérations de sport scolaires de développer l'information sur le dispositif « Carte Passerelle » au niveau des établissements scolaires afin de toucher plus d'élèves et de mobiliser les clubs pouvant s'inscrire dans l'opération. Élargir ce dispositif à d'autres catégories de bénéficiaires afin d'en favoriser l'extension et la réussite.

Préconisations n° 10 : mobiliser des énergies bénévoles par une campagne nationale de communication sur l'engagement dans le bénévolat (DJEPA) :

- lancer une grande campagne de sensibilisation des jeunes à la vie associative, en valorisant tous les dispositifs d'engagement existants ; développer des Juniors Associations dans le domaine du sport ; communiquer sur jeuxaider.gouv.fr ;
- impliquer les grandes entreprises françaises, afin de mobiliser le mécénat de compétences à destination des associations sportives ;
- engager à nouveau une enveloppe de crédits de l'ANS à destination de la formation des bénévoles du sport.

Préconisations n° 11 : revoir les fondements, les destinataires et la mise en réseau national des centres de ressources et d'informations pour les bénévoles (CRIB) :

- déployer dès 2022 la réforme de l'Accompagnement à la vie associative locale (AVAL) sur l'ensemble du pays ;
- former des jeunes en service civique et les mettre à disposition des CDOS, afin d'apporter des informations localement sur les différents dispositifs de soutiens existants aux clubs.

Préconisations n° 12 : traiter fiscalement la licence comme un don à un organisme d'intérêt général :

- augmenter le plafond du chiffre d'affaire d'actions commerciales possibles, (pour les fédérations qui ont des produits des recettes commerciales de ventes de formations par exemple ou d'éditions...) sans taxes sur les bénéfices pour le secteur associatif (franchise actuelle fixée à 72 432 €) ;
- augmenter le forfait de réduction d'impôt lié au mécénat des entreprises pour les associations, qui est actuellement fixé à 20 000 € ou cinq pour mille du chiffre d'affaires.

Introduction

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ainsi que la ministre déléguée, chargée des sports ont demandé à l'IGÉSR de conduire, dans le cadre de son programme annuel 2020-2021, une mission intitulée *Les fédérations sportives et leurs structures déconcentrées : examen de leur activité durant la crise sanitaire*.

Nul à l'époque ne pouvait prévoir l'intensité de cette crise, son impact à court et moyen terme, ainsi que, au moment où sévit une cinquième vague importante, sa durée.

Par lettre du 5 novembre 2020, la cheffe de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR) a désigné Fabien Canu, Zaïr Kédadouche, Juliana Rimane et Daniel Zielinski pour réaliser cette mission. Fabien Canu, désigné comme pilote, a pris en cours de mission ses fonctions de directeur général de l'INSEP.

À la date de remise de ce rapport, la mission a réalisé 38 auditions de fédérations sportives Olympiques, Paralympiques, multisports et scolaires. Par ailleurs, les associations de collectivités territoriales (Régions de France, l'association des départements de France (ADF), l'association des maires de France (AMF), France Urbaine, l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), l'association nationale des élus du sport (ANDES), mais aussi l'association nationale des directeurs et intervenants des installations et des services des sports (ANDIISS), l'agence nationale du sport (ANS), la direction des sports, le comité paralympique sportif français (CPSF), l'association des directeurs techniques nationaux (ASDTN), le conseil social du mouvement sportif (COSMOS), ainsi que les délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) de la Martinique et de La Réunion ont aussi été auditionnés, soit un total de plus de 60 auditions menées par la mission.

À l'occasion des auditions qu'ils ont conduites, les rapporteurs ont constaté le grand intérêt manifesté pour l'objet de la mission par les responsables fédéraux (présidents, trésoriers, directeurs) et par les directeurs techniques nationaux (DTN), les représentants des associations d'élus, ainsi que les responsables des administrations. Malgré le contexte de gestion de crise, la période électorale au sein du mouvement sportif, liée à la fin de l'olympiade et la préparation des jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo qui constituaient une contrainte de taille en termes de disponibilité des personnes sollicitées par la mission, la participation des dirigeants du mouvement sportif aux échanges avec celle-ci fut très importante.

La première partie de la crise, subie par l'ensemble des acteurs, a touché très vivement le secteur sport, avec un arrêt des activités pendant un an et demi. Elle a eu des conséquences multiples qui ont fortement impacté les fédérations et les clubs, ceci de manière durable. C'est ce que la mission a tout d'abord souhaité examiner.

Dans une deuxième phase, concomitamment aux dispositifs de soutien économique et au plan de relance du gouvernement, l'ensemble des fédérations, ligues et clubs ont rebondi afin de faire face à cette crise et de préparer la rentrée de septembre 2021 qui s'annonçait comme capitale pour eux, mais aussi pour la pratique sportive. C'est l'objet de la seconde partie du rapport.

Le rendu de cette mission avait été initialement prévu en juin 2021, mais les vagues successives de la crise nous ont poussé à prendre en compte la rentrée de l'automne 2021. La mission a rendu une note d'étape² au cabinet de la ministre, dès le mois de juin, avec des propositions pour la rentrée. Certaines de ses préconisations (communication forte pour promouvoir la pratique sportive, des ajustements pour le « Pass'sport », la mise en place de scénarios d'anticipation en fonction de la situation sanitaire, ou encore l'accompagnement à venir de fédérations en crise économique grave...) ont été prises en compte ou sont en cours d'élaboration.

À la suite de la remise à la ministre chargée des sports de la note d'étape, la mission a souhaité recontacter, lors de la rentrée d'octobre 2021, des fédérations sportives ainsi que la direction des sports, afin d'évaluer les perspectives de la rentrée 2021-2022, le retour ou non des licenciés, et l'effet des dispositifs mis en place comme le Pass'sport ou encore la campagne nationale de communication.

² Note d'étape n° 2021-109 transmise le 2 juin 2021, *op. cit.*

Il était important pour la mission de prendre en compte certaines spécificités qui ont nécessité un développement particulier comme les Outre-mer, les cas des fédérations sportives scolaires, ou encore le sport pour les personnes en situation de handicap.

La mission a été confrontée, comme tous les acteurs, à la rapidité de l'évolution des différentes phases de la crise. L'actualité nécessitant de nouvelles adaptations. La mission a achevé ses travaux en fin d'année 2021, au moment où la France subissait l'assaut du variant Delta et alors que le variant de la Covid, Omicron se développait.

Au terme de cette mission, nous souhaitons remercier l'ensemble des interlocuteurs, qui ont été sollicités à plusieurs reprises par les rapporteurs afin d'observer l'évolution de la gestion de la crise au sein de leurs institutions.

Le présent rapport comporte douze recommandations et onze annexes.

1. Une crise exceptionnelle dont les conséquences multiples ont fortement impacté les fédérations et les clubs sportifs

1.1. L'arrêt des activités des fédérations et des clubs pendant un an et demi a eu de multiples conséquences

1.1.1. Une perte du nombre de licenciés parfois inquiétante lors du deuxième confinement

La crise sanitaire, qui a débuté en mars 2020, n'aura pratiquement pas eu d'incidence sur le nombre de licenciés dans les fédérations sportives pour la saison 2019-2020, dans la mesure où la prise de licence s'est effectuée dans 90 % des cas en début de saison sportive, c'est-à-dire pour la plupart des fédérations sportives, de septembre à fin novembre 2019.

En revanche, le deuxième confinement, décrété dès le mois d'octobre 2020, soit en pleine période de prise de licences, a eu pour conséquence une perte importante du nombre de licences fédérales. Celle-ci est évaluée entre - 25 à - 30 % pour l'ensemble des fédérations, soit au total plus de 3,1 millions de licences perdues représentant un manque à gagner de 51 M€³. Cette baisse de licences a touché principalement les jeunes, la pratique féminine, les licences de loisir et les disciplines sportives pratiquées dans un lieu fermé et/ou de contacts (cf. tableau en 2.5.8).

1.1.2. Une cinquième vague vient contrarier la rentrée de l'automne 2021

Alors qu'un retour à une vie « normale » était espéré pour la rentrée de septembre 2021 par les responsables et organisateurs des activités sportives, le variant Delta s'est propagé sur l'ensemble du territoire national au cours de l'été et de l'automne obligeant le ministère chargé des sports à prendre les dispositions sanitaires suivantes. À partir du 9 août, le passe sanitaire, soit un schéma vaccinal complet ou un test PCR ou antigénique négatif de moins de 72 h ou un certificat de rétablissement de la Covid-19, a été instauré pour les pratiquants sportifs majeurs dans les établissements recevant du public en intérieur (ERP-X⁴) et les établissements recevant du public en plein air (ERP-PA). Cette disposition s'appliquait aussi aux sportifs de haut niveau et, à partir du 30 août 2021, aux salariés et aux bénévoles accueillant du public dans les ERP.

Même si le Conseil social du mouvement sportif (COSMOS) a très vite considéré que le passe sanitaire était la garantie de la poursuite de l'activité sportive, celui-ci a été vu par les fédérations, dans un premier temps, comme un frein car il est apparu en contradiction avec la communication de rentrée concernant le retour et le développement de la pratique sportive. Certains clubs ont préféré ainsi attendre avant de reprendre l'entraînement des jeunes de plus de 12 ans. Selon les territoires concernés, l'adhésion relative à l'obligation du passe sanitaire a pu provoquer un certain retard dans sa mise en œuvre. Pour autant, le retard relatif parfois constaté n'a pas eu de conséquences à moyen terme sur le retour des jeunes à la pratique sportive. Selon la direction des sports, ce retour des jeunes dans les clubs correspondait plus à un besoin de convivialité

³ Source : Comité national olympique et sportif français (CNOSF).

⁴ Sont compris dans les ERP de type X, tous les établissements sportifs fermés et couverts.

de leur part qu'à un besoin de pratique sportive. Le temps de l'acclimatation au passe sanitaire semble désormais passé pour tous les publics, y compris jeunes.

La mission observe par ailleurs que certains licenciés, en nombre de plus en plus important, paient leur cotisation en trois ou quatre fois chaque année, dans les fédérations le facilitant. Ce qui leur permet de changer d'activité ou d'arrêter en cours d'année (précaution en période de crise).

La mission a relevé toutefois deux contraintes principales dans la reprise d'activités :

- depuis le 30 septembre 2021, la soumission des mineurs aux mêmes règles sanitaires que les majeurs (ces mesures ne s'appliquent pas au sport scolaire, au sport universitaire et à la formation professionnelle) ;
- la désignation, par les responsables d'équipements ou les organisateurs d'activité, de personnes habilitées à effectuer les contrôles et la tenue d'un registre indiquant les jours et les horaires des contrôles effectués.

Ces contraintes d'organisation, à la charge des clubs ont pesé sur le fonctionnement des clubs.

La mission observe une distorsion, qui a été et est toujours difficile et mal vécue, entre les fédérations, les clubs, les collectivités territoriales et l'éducation nationale. En effet, les règles ne s'appliquaient pas de la même manière comme par exemple l'accès aux enceintes sportives (à l'exemple d'un groupe de scolaires accédant en même temps qu'un groupe extra-scolaire, avec les difficultés de contrôle auxquelles ont été confrontés les personnels chargés de vérifier les conditions d'entrée).

Les mesures de protection sanitaire perdureront vraisemblablement obligeant les acteurs à s'adapter rapidement. Dans cette hypothèse, la prise anticipée de mesures de vigilance en fonction de la gravité de la crise sanitaire pourrait permettre une meilleure communication et faciliter leur mise en place auprès des acteurs concernés.

Préconisation n° 1 :

En s'appuyant sur l'expérience acquise depuis le début de la crise, élaborer un protocole avec des scénarios d'anticipation et leurs évolutions potentielles en fonction de la crise sanitaire comprenant plusieurs niveaux de gravité.

Diffuser un guide de « protocole sanitaire » encadrant les conditions de pratique par discipline sportive ou famille sportive (sports collectifs de salles, sports nautiques, sports de combat...) afin de faciliter la gestion des éventuelles crises sanitaires à venir.

La direction des sports travaille sur ce type de protocole, co-construit avec les acteurs.

En fin d'année 2021 une importante cinquième vague, avec une remontée forte des contaminations et un retour de contraintes sanitaires vient inquiéter les fédérations sportives s'agissant du retour des licenciés (cf. chapitre 2.5.8. concernant la rentrée 2021). Elles se trouvent face à un défi de reconquête des pratiquants. Pour cela, elles ont pris conscience qu'elles doivent innover et proposer une nouvelle offre de pratique sportive, tenant compte du développement des pratiques individuelles, hors clubs, en tout cas sans encadrement.

Il faudra aux fédérations s'inscrire dans une stratégie à moyen terme pour retrouver des adhésions se rapprochant de 2019, la période précédant la crise de la Covid.

1.1.3. Des disciplines qui ont fortement souffert comme les sports de combat et de salle

Pour l'année 2020, une enquête menée par le CNOSF a estimé la perte des licenciés à hauteur de 25 % en moyenne sur un total de 17 millions de licenciés, ce qui est une situation inédite pour les clubs depuis la structuration du mouvement fédéral. Selon cette enquête, pour les sports de salle et de contacts, on observe une baisse de près de la moitié de leurs licenciés : – 44,08 % pour la lutte, – 23,62 % pour le karaté et – 29 % pour le judo. À titre de comparaison, les sports de salle ont perdu moins de licenciés : – 11,27 % pour le basket-ball, – 15 % pour le handball, – 14,9 % pour le volley-ball, – 12,23 % pour la gymnastique et – 19,84 % pour le badminton. Des disciplines pratiquées en extérieur comme le football ou le tennis ont beaucoup mieux résisté avec des baisses respectives de 2,78 % et 3,85 %.

Pour des raisons de prévention sanitaire, les autorités publiques ont mis en place des protocoles plus stricts qui ont été notamment appliqués aux sports de combat, qui se caractérisent par une proximité et le contact direct avec l'adversaire. Les fédérations concernées, dont les recettes financières reposent de manière très importante sur le nombre de licences, se sont retrouvées en grande précarité comme celles de la boxe, de la lutte, du kick-boxing ou de la savate dont les présidents ont évalué, devant les rapporteurs, la perte de licenciés à hauteur de 50 % en moyenne.

Ces sports, comme les sports de salle, ont été durement impactés par l'interdiction de pratique pendant environ une année et demie. De la même façon, les piscines couvertes ont été fermées pendant toute cette période et seuls les sports de plein air et sans contact ont pu maintenir une activité sans trop d'interruptions, comme la course à pied ou le cyclisme.

Lors de la rentrée 2021, les sports de combat ont été autorisés à reprendre leurs activités dans les clubs par le ministère chargé des sports alors que le ministère de l'éducation nationale les a interdits à l'intérieur des établissements scolaires. La mission observe que cette situation a suscité de l'incompréhension chez certains parents, d'autant que des dérogations ont été accordées à des fédérations comme l'USEP ou l'UNSS pour la pratique en salle des sports de combat pour les enfants et sans l'obligation de présenter un passe-sanitaire.

1.1.4. Des horaires contraignants de couvre-feu qui sont venus s'ajouter aux difficultés des protocoles sanitaires évoluant en permanence

En janvier 2021, au moment des restrictions sanitaires les plus fortes ayant entraîné la fermeture des salles et l'interdiction des sports de proximité dont les sports collectifs, s'est ajoutée la mise en place du couvre-feu à 18 h. Celui-ci a mis pratiquement à l'arrêt la pratique sportive, sauf dérogations, en particulier pour les sportifs de haut niveau (SHN), les étudiants en sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS), les personnes en situation de handicap ou sur prescription médicale. Seules les activités de plein air étaient en effet autorisées dans la limite de six personnes, sauf pour une activité encadrée par une personne ayant un diplôme sportif.

Avec la fermeture des salles, de nombreuses fédérations ont imaginé faire évoluer l'organisation des pratiques de leur discipline afin de permettre leur poursuite à l'extérieur, comme cela a été le cas pour de nombreux sports collectifs (basket-ball, foot en salle, handball, volley-ball...), ou plus encore pour des sports qui ne sont pas conçus pour l'extérieur comme les sports de combat. Les sports individuels et d'extérieur semblent avoir été les moins touchés par les décisions de restriction de la pratique sportive.

1.1.5. Un sentiment d'exaspération du monde sportif face à la crise sanitaire, qui l'a conduit à réagir

La mission observe que le fait de ne pas pouvoir pratiquer leur sport durant une longue période a fait naître dans les fédérations un sentiment d'exaspération qui s'est notamment traduit par des pétitions (exemple : « *les sportifs en détresse* ») ou des tribunes comme celle d'octobre 2020 (cf. annexe 4) pour « *la réouverture des établissements et associations accueillant la pratique d'activités physiques et sportives* ».

Pour défendre la pratique sportive en salle, près d'une centaine de personnalités du monde sportif, dont certains peu habitués à se mobiliser comme M. Zinedine Zidane, des présidents d'organisations, de fédérations ou du mouvement sportif comme M. Denis Masségia, alors président du CNOSF ou encore Mme Amélie Le Fur, présidente du CPSF, des professeurs de médecine, des responsables du monde économico-sportif dont le COSMOS ont lancé cet appel.

De même, une conférence de presse, le 25 février 2021, a réuni tous les sports de salle ; au cours de celle-ci les fédérations ont souligné leur impossibilité de se projeter sur une reprise possible des compétitions, pourtant fondamentale pour leur survie, selon elles.

1.1.6. Des fédérations sportives universitaires et scolaires qui ont souffert de la crise

Les fédérations du sport scolaire, qui portent une large part des politiques publiques sportives de l'État en lien avec l'école, ont été comme les autres fédérations sportives, fortement impactées en termes de perte de licenciés. Il en est de même pour le sport universitaire, alors même que la pratique sportive chez les étudiants était déjà très faible. Pour autant, toutes ont essayé de maintenir leurs activités à chaque période où les mesures sanitaires le permettaient.

Le rôle du sport scolaire et universitaire est déterminant pendant une crise sanitaire puisqu'il permet de toucher un nombre important de jeunes tout au long de leur cursus.

Du premier degré (Union sportive de l'enseignement du premier degré – USEP), au second degré (Union nationale du sport scolaire – UNSS), aux premier et second degrés privés (Union générale sportive de l'enseignement libre – UGSEL) jusqu'à l'université (Fédération française du sport universitaire – FFSU), il y a là la possibilité de mettre en place un parcours sportif. L'arrêt du sport scolaire en période de crise sanitaire est donc particulièrement dommageable.

La mission observe que la crise liée à la Covid-19 a permis de rapprocher, certes insuffisamment, les fédérations scolaires des autres fédérations sportives

Depuis la crise, les associations scolaires sportives et universitaires se trouvent en grande difficulté, en particulier dans les disciplines nécessitant une pratique de proximité comme les sports de combat ou les sports collectifs (football, handball, basketball, rugby). Elles accusent une perte significative des adhérents (près de – 40 % pour l'USEP dans certaines académies et, plus globalement, une perte estimée entre – 20 % et – 80 % selon les fédérations et les territoires.

Pour les quatre fédérations sportives scolaires et universitaires, les conséquences de la crise sanitaire ont été les suivantes :

- USEP⁵ : chute très importante du nombre de rencontres sportives organisées à tous les échelons de la fédération du fait des protocoles sanitaires en vigueur ; nécessité d'adapter les activités proposées aux protocoles sanitaires successifs ; difficulté pour passer du protocole sanitaire Éducation nationale en temps scolaire au protocole sanitaire clubs de sports hors temps scolaire ;
- UGSEL⁶ : pour les activités sportives : annulation de tous les championnats de France, des phases qualificatives, des compétitions de développement et des actions promotionnelles ; annulation ou report de toutes les compétitions internationales. Cependant, la Covid fut une vraie opportunité et a permis la création d'UGSEL Net ; les données pour gérer les licences, les inscriptions sur des cursus, les formations, les parcours de championnat, sont récupérés ainsi que les coordonnées des jeunes officiels et des enseignants formateurs ; cela permet de suivre les élèves même s'ils changent d'établissement ;
- UNSS⁷ : réalisation de seulement dix championnats de France (finale nationales) sur 148 ; tenue du cross national, avec 3 000 participants et 185 jeunes en équipes de « sport partagé » (valides, jeunes en situation de handicap). Une décision d'annulation des championnats de France a été prise dès novembre 2020 puisque les phases qualificatives ne pouvaient avoir lieu ; à la place, ont été développées toutes formes de pratiques permettant des activités en présentiel sans interaction ou dans les associations sportives (AS) en distanciel ; si l'UNSS a annulé les compétitions inter-établissements et les championnats nationaux pour l'année 2021, elle a pris l'initiative d'organiser, en distanciel, un challenge multisport (le Trophée des As qui s'est tenu de mars à juin 2021).
- FFSU⁸ : annulation de tous les championnats universitaires 2020 ; report puis annulation des *European university games* et report des Universiades ; suppression du championnat du monde de futsal qui devait avoir lieu à Lyon en juin 2020, qui a été reporté en juin 2021 puis annulé définitivement en janvier de cette même année.

⁵ 7 929 clubs en 2020 ; 5 790 en 2021 soit – 27 % de clubs ; baisse de 42 % des licences adultes (38 930 en 2021 ; 22 724 en 2021). Licenciés enfants : 685 144 en 2020 ; 390 011 en 2021 soit – 45 % d'enfants. L'USEP étant copilote du groupe thématique sport des cités éducatives, les comités départementaux concernés sont en lien permanent avec les 21 cités éducatives intégrant ce groupe.

⁶ 2021 : 40 % de pertes de licenciés ; par compte sur l'exercice 2019-2020 fédération peu impactée.

⁷ 22,6 % des élèves scolarisés sont licenciés à l'UNSS ; 1 138 687 licenciés ; 730 769 collégiens ; 55 880 lycéens professionnels ; 231 226 lycéens. Sur la baisse de licences : pas de remontée significative, 245 000 licences perdues cela représente 40 % des effectifs ; 1 333 Licenciés adultes perdus, 38 % ; pour les AS, 2 336 associations perdues, non ré-affiliées sur 9 300 AS. Baisse dans tous les territoires pour atteindre – 32 % au global. Baisse moindre dans les zones rurales et dans les DOM autour de 16 %. La baisse la moins importante – 6 % (Guadeloupe, Alpes-de-Haute-Provence). La baisse la plus importante – 49 % (Seine-Maritime).

⁸ La FFSU a subi une perte – 86 % de licences. Difficulté à remobiliser les acteurs bénévoles de l'écosystème universitaire.

Gérer et consolider les structures en dépit des disparités territoriales

Le suivi des protocoles EPS a eu un fort impact sur l'organisation générale des sports en intérieur et en extérieur. La mission a pu constater une disparité entre les régions en fonction des ARS, des IA-IPR, des chefs d'établissement : certaines associations sportives sont restées ouvertes quand d'autres ont suspendu leur activité.

Toutes les fédérations sportives scolaires ont été dans l'obligation de gérer les consignes changeantes et plus globalement l'arrêt des pratiques en compétition ou non avec en parallèle le développement des activités en distanciel. L'UGSEL a indiqué à la mission avoir annulé l'animation sportive et avoir « *tout fait à distance* ». Par la suite, de nombreux dispositifs associant présentiel et distanciel ont été développés pour assurer la continuité.

À partir de la période des vacances de la Toussaint 2020, des périodes de grandes incertitudes ont laissé la place à de la lassitude dans les fédérations.

Cette crise a été également l'occasion pour elles de consolider leur approche de gestion de l'activité sportive par le numérique, afin notamment d'avoir une plus grande visibilité sur les enseignants, les cursus des élèves, les formations.

Les dirigeants de ces fédérations ont fait part de leurs fortes inquiétudes quant au nombre d'autorités qui interfèrent sur la réalisation ou pas de leurs activités ou manifestations. La crise a démontré la nécessité d'entreprendre un travail important de relation avec les autorités territoriales.

Une des plus-values dans la gestion de la crise par les fédérations scolaires a été de toucher les familles par des rencontres en distanciel et de mobiliser les enfants les plus éloignés du sport.

Si la campagne de communication nationale gouvernementale pour la reprise du sport a globalement été jugée positive, les fédérations de sport scolaire ont lancé leur propre campagne, à l'exemple de l'UNSS avec sa campagne « re-viens dans le jeu, avec ton AS ». Celle-ci a indiqué aux rapporteurs « *que la communication faite dans ce cadre par les enseignants et l'UNSS a été plus importante du fait de la proximité des acteurs qui appartiennent à une même communauté notamment en lien avec les réseaux sociaux* ».

La FFSU milite pour la mise en place d'animations agiles et innovantes, avec plus de souplesse dans les dispositifs les concernant, afin de pallier la situation sanitaire évolutive et remédier à l'isolement des étudiants sur les campus. L'organisation de challenges connectés ouverts à tous (licenciés ou non licenciés) tels que U'Run, U'Row, U'Chess, Vendée Globe Virtual Regatta, U'Fit, etc. ou encore séminaires en ligne et formations en sont des exemples.

Globalement et en dépit des incertitudes et des difficultés réelles sur le terrain, la mission observe qu'il y a eu un foisonnement d'idées pour permettre aux élèves de sortir des établissements, en organisant des animations notamment en distanciel, en échelonnant les activités sportives sur la journée ; ces initiatives ont permis d'attirer de nouveaux élèves vers le sport. La crise a aussi permis aux fédérations sportives scolaires de se rapprocher de certaines fédérations sportives, alors même que certaines disciplines étaient maintenues dans le monde scolaire quand elles étaient arrêtées dans le monde fédéral.

1.1.7. La contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) et son action au service du sport

La crise sanitaire a mis en exergue la très faible pratique sportive des étudiants. Chaque étudiant en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doit obligatoirement obtenir, préalablement à son inscription, son attestation d'acquiescement de la contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC) par paiement ou exonération. Instituée par la loi *Orientation et réussite des étudiants* (ORE) du 8 mars 2018, elle est collectée par les CROUS et bénéficie aux étudiants en finançant des projets de vie de campus portés par une liste d'établissements fixée par la loi. La CVEC contribue donc globalement à l'amélioration des conditions de vie et d'étude et à la dynamisation de la vie de campus. Facteur de réussite des étudiants et d'attractivité des établissements, cette contribution est « *destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention* » (article L. 841-5 du code de l'éducation), en abondant les moyens déjà alloués par les établissements dont le « *développement de la pratique sportive des étudiants* ».

La CVEC constitue une ressource financière importante. En 2019-2020, le montant collecté représente plus de 137 M€. Sur ce total, près de 117 M€ ont été reversés aux établissements d'enseignement supérieur et près de 20 M€ aux 26 CROUS.

La ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a assoupli les règles d'attribution des aides dans le cadre de la crise sanitaire et a demandé aux établissements de mobiliser la CVEC pour financer des aides sociales, les besoins alimentaires des étudiants, des outils informatiques ou des forfaits téléphoniques. Un rapport d'information du Sénat de juillet 2021 invite à « *penser dès à présent la CVEC d'après-crise* » en réaffirmant « *l'affectation prioritaire de la CVEC sur la vie étudiante et de campus, et de saisir l'opportunité de la crise pour ouvrir une consultation sur l'avenir de la CVEC et réfléchir à d'éventuelles évolutions* »⁹.

Préconisation n° 2

Affecter une part de la contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC) de manière pérenne et spécifique au sport.

1.1.8. Des fédérations Paralympiques fortement impactées par la crise sanitaire alors que les personnes en situation de handicap (PSH) bénéficiaient de l'accès aux pratiques pour les publics prioritaires

Concernant la pratique du sport pour les personnes en situation de handicap, la mission constate que celle-ci s'est fortement dégradée pendant la crise sanitaire, même si des mesures dérogatoires ont été rapidement prises en leur faveur. S'agissant de la pratique pour tous, les établissements sociaux et médico-sociaux ont été réticents à maintenir l'organisation d'activités sportives, tout comme les Agences régionales de santé (ARS), au motif de la fragilité des publics concernés.

La mission observe également que l'impact de l'interruption des activités a été très important pour les fédérations concernées : la Fédération française handisport (FFH) et la Fédération française du sport adapté (FFSA) ont ainsi perdu respectivement 25 % et 70 % de leurs licenciés. Elles ont fait part aux rapporteurs de leur crainte de voir cette situation freiner le retour des personnes en situation de handicap (PSH) en club à la rentrée et une remontée des licences très progressive qui pourrait s'étaler sur plusieurs années.

Ce même phénomène concernant la pratique sportive des personnes en situation de handicap a été constaté dans les clubs affiliés aux fédérations sportives « homologues ».

Leurs budgets sont d'autant plus fragilisés que ces fédérations n'ont pas pu organiser de manifestations et n'ont ainsi pas perçu d'aides de la part des collectivités territoriales. En outre, elles ont dû faire face au retrait ou à la baisse de l'apport de leurs partenaires économiques, ainsi qu'aux annulations des formations et des stages nationaux qu'elles organisaient habituellement. Leurs budgets étant déjà relativement modestes, il pourrait leur être proposé un accompagnement spécifique.

Préconisation n° 3

Nommer une personne référente « handicap et sports » au sein de la direction générale de la cohésion sociale (DGCS) afin de faciliter les relations avec les établissements sociaux et médico-sociaux proposant des activités sportives (en lien avec le pôle handicap de la direction des sports).

1.2. Des conséquences financières importantes qui risquent de fragiliser certaines fédérations à très court terme

1.2.1. Des situations financières préoccupantes pour certaines fédérations sportives qu'il convient de prendre en compte rapidement

Si l'année 2019-2020 s'est soldée par un résultat positif, voire très positif pour la plupart des fédérations (subventions reçues, absence de dépenses, peu d'activités, apport des dispositifs gouvernementaux...), l'exercice 2020-2021 a cependant été marqué par des conséquences financières graves pour certaines d'entre elles (à l'exemple de l'UCPA qui a eu un déficit d'exploitation très important en 2020 et dont le

⁹ Mme Céline Boulay-Espéronnier et M. Bernard Fialaire, sénateurs (2020-2021). La contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), rapport n° 765. Rapport d'information fait au nom de la commission de la culture et de la communication (12 juillet 2021).

prévisionnel pour l'année 2021 sera probablement négatif), surtout si les activités ne reprennent pas à taux plein. Plusieurs fédérations ont fait part à la mission de leurs difficultés pour les exercices à venir, ce qui va nécessiter pour elles la mise en place d'une cellule de suivi de la crise, voire d'aide à la restructuration pour certaines.

Quelles ont été les différents facteurs survenus pendant la crise sanitaire provoquant ces problèmes financiers (certaines fédérations ayant cumulé ces problèmes) :

- des partenaires économiques des fédérations ou de clubs, ont pris des délais importants pour renouveler leurs conventions, ou ont annulé ou revu à la baisse leurs engagements futurs ;
- la très grande majorité des manifestations, des championnats, des animations, des stages sportifs et des séquences de formation ayant été annulées, les fédérations, les ligues ou les clubs ont été impactés financièrement en l'absence des revenus générés par ces activités ;
- des reports de loyers n'ont pas tous été acceptés par les propriétaires. Les fédérations ont insisté sur l'intérêt des équipements sportifs, lorsqu'ils sont la propriété des collectivités territoriales car celles-ci ont souvent favorisé les reports de loyers quand il y en a ; des fédérations ont cité à la mission le cas de clubs, dont le propriétaire a saisi l'opportunité de la pandémie pour vendre sa structure ou la louer à des enseignes privées, plus fiables financièrement ;
- l'apport financier – important pour de nombreux clubs – des « clubs house » (jusqu'à 70 % des recettes) a disparu également pendant la crise ;
- certaines compagnies d'assurance ont remboursé les fédérations, à due proportion des manifestations non réalisées et d'autres ont reversé une prime en raison du très faible nombre de sinistres enregistrés auprès de quelques-unes d'entre elles.

Certaines fédérations devraient rencontrer dans les prochains mois d'importantes difficultés financières et seront contraintes de prendre des mesures drastiques d'économies. À titre d'exemple, la FFH a signalé à la mission un second processus d'alerte engagé par les commissaires aux comptes, procédure qui devrait vraisemblablement toucher d'autres fédérations dans les prochains mois.

Dans le domaine de l'emploi, plusieurs fédérations ont déjà supprimé des postes ou n'ont pas lancé les recrutements pourtant nécessaires à la reprise d'activité. Cela pourrait compromettre la reprise des activités, voire le sport de haut niveau et l'accompagnement des équipes de France, ce qui aurait des conséquences sur la préparation des JOP de Paris 2024, pour certaines d'entre-elles.

Enfin les fédérations disposant d'un centre d'hébergement et/ou d'un centre sportif (à l'exemple de la FFH ou de la FFSPT) apparaissent davantage touchées financièrement.

Le ministère des sports a décidé d'accompagner les fédérations sportives en situation financière dégradée (fonds propres négatifs) ou fragile (ratio fonds propres / total du bilan inférieur à 10 %) afin de les aider à assainir la situation financière, renforcer leurs fonds propres et mettre en place les outils de pilotage permettant le retour à une trajectoire financière vertueuse.

Fortement lié la crise sanitaire, la dégradation financière de douze fédérations a nécessité un suivi en 2021 (athlétisme, baseball et softball, bowling et sports de quilles, cyclisme, échecs, football américain, hockey sur gazon, lutte, montagne-escalade, taekwondo, volleyball et clubs omnisports – qui n'ont pas souhaité l'accompagnement). Les situations étant très différentes d'une fédération à l'autre, la Fédération française de cyclisme par exemple, répond aux critères de fragilité, mais elle possède un immobilier important, qui pourrait être valorisé.

La direction des sports a une ligne budgétaire de 50 K€ permettant cet accompagnement avec le cabinet Équation SQA.

L'année 2021 et 2022, de par l'épuisement des fonds propres des fédérations (souvent utilisés comme nous l'avons vu pour des plans de relance) et du manque de recettes (licences en recul, partenariats...) le nombre de fédérations en fragilité financière va s'accroître. Le suivi de la direction des sports s'avère encore plus important.

L'observatoire du sport et l'observatoire du groupe Banque Populaire-Caisse d'Épargne (BPCE) travaillent actuellement sur les fragilités du monde sportif et ont prévu des outils de suivi.

Préconisations n° 4

Plus particulièrement en cette période de crise, assurer un suivi des fédérations fragilisées financièrement de manière plus soutenue ; l'enveloppe financière pour cet accompagnement doit être doublée soit 100 K€ ce qui correspond au suivi de 20 fédérations (direction des sports).

1.2.2. Des subventions versées qui n'ont pas été consommées dans le contexte d'arrêt des activités, ce qui a pu améliorer la trésorerie ou les excédents d'exploitation dans une première temps d'un certain nombre de fédérations sportives dont beaucoup ont mis en place un plan de solidarité ou de relance interne

Comme nous l'avons vu, l'exercice budgétaire 2019-2020 s'est souvent soldé par un résultat positif pour les fédérations ce qui leur a permis d'utiliser leurs réserves pour mettre en place un fonds de solidarité interne.

Ces plans fédéraux se sont traduits par des mesures de tarification et d'affiliation spécifiques pour la rentrée 2021, des campagnes de communication et des aides financières de solidarité pour des clubs. Voici quelques exemples :

- la Fédération française de volleyball a mis en place un plan de relance très étoffé, à hauteur de 1,8 M€, complémentaire à d'autres mesures comme le Pass'sport, afin de dynamiser la reprise des clubs, des manifestations, et pas uniquement la prise de licences. Ce plan comporte des mesures de diminution du montant de certaines licences, de gratuité pendant l'été de la licence de volley sur sable, d'avantages pour les clubs et d'un accompagnement des clubs dans le cadre du plan de relance... ;
- la Fédération française de handball (FFH) a mis en place un plan de reprise à hauteur de 12 M€, proposant un accompagnement des clubs, des constructions de terrains, des formations, des exonérations de cotisations, des subventions de solidarités pour des clubs. L'objectif recherché était de retrouver des dirigeants et de développer l'offre de pratique et d'adhésions ainsi que la digitalisation ;
- la Fédération française de tennis (FFT) a mis en place un plan de soutien et de relance de 35 M€ (répartis sur les exercices 2020 et 2021) pour faire face aux conséquences de la pandémie de la Covid-19. Ce plan, en complémentarité des aides de l'État, propose un soutien financier pour les clubs, les ligues et comités départementaux, les enseignants indépendants, les entraîneurs et joueurs professionnels ainsi que les organisateurs de tournois ;
- la Fédération française handisport (FFH) a adopté un plan de relance en dix points dont notamment le gel des tarifs (licences et affiliations), l'apport de fonds pour les clubs en difficulté, des procédures simplifiées pour s'affilier, des frais d'inscriptions aux championnats réduits ou gratuits, une campagne de communication de rentrée et le dispositif d'aide à la création de nouveaux clubs « HandiStart » ;
- le plan de relance de l'UFOLEP, pour lequel 613 K€ ont été mobilisés, comprend 51 mesures dont seize priorités (solidarité avec les comités, la prise en charge d'une partie des nouvelles affiliations, l'accès à un outil performant de formation à distance, la mise en place d'UfoBoost afin d'aider à la création d'associations...).

Par ailleurs, certains responsables de fédérations ont regretté auprès de la mission que les clubs se soient prioritairement tournés vers les plans de relance fédéraux plutôt que vers les dispositifs d'aide de l'État.

1.3. Des grands événements sportifs dont l'organisation a été fortement perturbée et une économie de l'événementiel du sport très impactée par la crise sanitaire

Le délégué interministériel aux grands événements sportifs (DIGES) s'est rapidement mobilisé auprès des organisateurs d'événements sportifs, la crise nécessitant que des décisions de report ou d'annulation soient très vite prises. Dès le début de la crise, le DIGES a informé l'ensemble des organisateurs d'événements par courrier, afin de leur apporter toutes les informations émanant des différentes sources ministérielles

(ministère des sports, MEAE, de l'intérieur, de la santé, cellule interministérielle de crise...) pour leur permettre de faire face aux décisions de report ou d'annulation (cf. courrier en annexe 5).

Pour les manifestations importantes, l'équipe du DIGES a mis en place et animé un comité de pilotage (qui pouvait se réunir plusieurs fois à l'approche des dates d'événements prévus), rassemblant, les organisateurs, le MEAE (pour les athlètes ou champions venant d'autres pays avec des règles concernant le sanitaire bien souvent différentes), le ministère de l'intérieur, la cellule de crise nationale de l'ARS suivant le sport et la ou les ARS concernées par la manifestation, la préfecture du site concerné, l'ambassadrice pour le sport, la direction des sports et éventuellement les collectivités territoriales concernées quand elles participaient à l'organisation. Un membre du cabinet de la ministre chargée des sports participait également à ce comité de pilotage. L'objectif était de partager les informations, de mettre en place un protocole sanitaire adapté et d'éventuelles bulles sanitaires (comme pour le Tour de France) et de le faire évoluer en fonction des règles plus ou moins contraignantes du moment.

Rapidement, le directeur de cabinet de la ministre chargée des sports a demandé au DIGES de suivre l'ensemble des grands événements sportifs internationaux, ce qui a constitué une importante charge de travail supplémentaire avec l'accompagnement notamment des grandes manifestations de voiles (Vendée Globe), du Tour de France, du tournoi de Roland-Garros et des grandes compétitions de sports motocycliste et automobile (cf. tableau en annexe 6).

La mission note que le travail des organisateurs a été très complexe, car les conditions ont changé fréquemment, le circuit de décision étant très lourd (ministère des sports, ministère de la santé, services du Premier ministre, cellule de déconfinement, cellule interministérielle de crise, conseil de défense, préfecture, ARS...), les décisions prises assez tardivement et souvent à l'approche des manifestations. De plus, les jauges concernant le public ont souvent été modifiées : la jauge du tournoi de Roland-Garros est ainsi passée, la même semaine, de 11 500 spectateurs à 5 000 puis à 1 000, ce qui a provoqué d'importantes difficultés tant organisationnelles que financières pour les organisateurs.

La mission constate le rôle important du DIGES qui a travaillé avec la direction des affaires juridiques des ministères sociaux, afin de sécuriser les financements auprès des organisateurs de manifestations sportives, en leur permettant de garder les avances de subventions accordées ou de les recevoir à due proportion des dépenses engagées, même si la manifestation était annulée. Le délégué a également travaillé avec les organisateurs afin, conformément aux dispositions de l'ordonnance du Premier Ministre, de transformer les remboursements de billetterie au public en avoirs. Il a également contribué à la mise en place de subventions pour compenser le manque à gagner de la billetterie et des ventes de produits commerciaux, en travaillant avec les organisateurs à un état des lieux. Ces subventions ont été accordées, après un long débat avec la Commission européenne sur le caractère anti-concurrentiel de celle-ci. Une enveloppe de 107 M€ a été accordée pour la période du 10 juillet au 31 décembre 2020 et le dispositif a été prolongé du 1^{er} janvier au 29 juin 2021, avec une enveloppe de 100 M€¹⁰.

1.4. Un bouleversement du calendrier de compétitions sportives et des incertitudes sur la tenue même des plus grandes manifestations internationales qui ont eu des conséquences sur les sportifs de haut niveau

Avant même le premier confinement de mars 2020, des compétitions internationales, pour certaines d'entre elles qualificatives aux JOP de 2020, ont été perturbées par l'absence de sportifs chinois, en raison des mesures prises par leur pays, foyer de la pandémie de Covid-19, pour lutter contre la propagation du virus.

Mais, à partir du premier confinement, le calendrier des manifestations internationales va connaître un bouleversement sans précédent par l'annulation ou le report parfois même au cours des épreuves.

Le CIO a annoncé le 24 mars 2020, soit quatre mois avant son ouverture officielle, le report d'un an de la trente-deuxième édition des JOP de Tokyo. Des interrogations sur la tenue des JOP ont perduré ensuite jusqu'à la cérémonie d'ouverture de 2021, en raison notamment d'une reprise de la pandémie au niveau mondial mais également du souhait d'une majorité de la population japonaise d'annuler cette manifestation.

¹⁰ La Commission européenne a donné son accord par décision du 20 août 2021.

À l'image de la boxe, bon nombre de disciplines olympiques n'ont pas été en mesure d'organiser de manifestations internationales de mars 2020 à avril 2021, privant ainsi les sportifs de haut niveau (SHN) de compétitions internationales pendant plus d'une année. Les fédérations ayant maintenu leurs événements ont dû mettre en place des conditions d'organisation sanitaire drastiques : huis clos, mesures de distanciation, bulle sanitaire contraignante, tests PCR (méthode de biologie moléculaire appelée *Polymerase Chain Reaction*)...

Le report des JOP, associé aux contraintes des conditions d'entraînement et de modes de vie, ont provoqué un choc psychologique tant chez les athlètes que chez leurs encadrants ; l'interruption d'activité associée à un manque de visibilité a ainsi provoqué une forte déception, un découragement, un sentiment d'injustice et un niveau de frustration relativement important.

Face à cette situation, les dirigeants des équipes de France ont rapidement réagi en mettant en place un suivi psychologique des sportifs et, dans certains cas, des entraîneurs sur-sollicités et en situation de syndrome d'épuisement professionnel¹¹. Des fédérations ont évoqué auprès de la mission quelques cas de troubles mentaux élevés, manifestés par des scarifications ou de l'anorexie.

Ce décalage d'un an a impacté les projets de vie de certains sportifs qui avaient projeté la naissance d'un enfant, l'arrêt de leur carrière ou encore d'entamer une formation pour assurer leur reconversion.

Dès le début du premier confinement, les dirigeants des équipes de France ont mis en place un suivi à distance quasi quotidien des sportifs avec des séances de préparation ou d'entretien physique en ayant recours à des vidéoconférences ainsi qu'à l'utilisation de tapis roulants connectés (*home-trainers*) et de certaines applications. Certaines fédérations ont livré les équipements nécessaires à ces pratiques sportives au domicile des sportifs.

Par la suite, les sportifs de haut niveau ont été reconnus comme public prioritaire, au même titre que les sportifs professionnels et les personnes en situation de handicap. Ils ont pu ainsi retrouver leurs conditions d'entraînement habituelles et un certain retour à une vie « normale », sauf pour certaines disciplines sportives impactées par la fermeture des piscines (natation, triathlon, plongeon...).

Pour pallier l'absence de confrontations, certaines disciplines ont eu recours à des pratiques originales : le championnat du monde senior d'aviron en salle par le numérique avec des rameurs concourant à distance ; une rencontre France / Afrique du Sud en gymnastique à distance avec un jugement des prestations des gymnastes effectué par l'intermédiaire des écrans d'ordinateurs ; des compétitions de tir à distance avec des cibles électroniques connectées ou un simple travail de visualisation de compétitions pour ne pas perdre l'expérience acquise en la matière.

Dans ce contexte, les fédérations ont toutes renforcé l'accompagnement des SHN avec le soutien, notamment financier, de l'ANS et ont reconnu devant la mission les efforts substantiels qui ont été faits pour les sportifs concernés par les JOP.

S'agissant de la filière d'accession au haut niveau, le recrutement de jeunes sportifs à potentiel s'est avéré complexe ces deux dernières années en l'absence de compétitions, éléments essentiels pour la détection de jeunes talents. En outre, certaines fédérations ont fait part aux rapporteurs de leurs interrogations sur les conséquences, pour les jeux de 2028 voire de 2032, de l'absence d'entraînement et de compétitions de leurs jeunes sportifs depuis deux saisons sportives.

Comme l'a précisé à la mission, Claude Onesta, responsable de la haute performance à l'Agence nationale du sport, les sports collectifs ont moins subi la crise sanitaire que les sports individuels car leurs athlètes de haut niveau ont pu continuer à s'entraîner dans les clubs, à participer à des compétitions et à conserver ainsi un certain niveau, ce qui n'a pas toujours été le cas pour les sportifs « individuels ».

¹¹ À titre d'exemple, la FFT a mis en place un collège scientifique pluridisciplinaire et une cellule d'accompagnement des risques psychosociaux.

1.5. Les conséquences de la crise sanitaire sur le sport, au niveau européen

1.5.1. Des dispositions incitatives, temporaires et dérogatoires mises en place par de nombreux États membres dans le domaine sportif

Même si la politique sportive en Europe relève de la responsabilité des États membres, la crise sanitaire a permis de constater que tous les pays de l'UE ont pris des mesures, plus ou moins fortes, dans les domaines économique, social, sportif et de santé.

En 2009, le Traité de Lisbonne a accordé à l'UE une compétence spécifique en matière de sport¹², lui permettant de mener des actions d'appui et de coordination, en s'appuyant sur des processus liés à des politiques qui reposent sur le dialogue, la coopération et l'élaboration de lignes directrices et de recommandations.

Pour aider les pays de l'UE, la Commission a apporté une réponse économique globale, non spécifique au sport, pendant cette période de crise, en adoptant un cadre temporaire de dérogation sur les aides d'État, qui a été prorogé jusqu'à fin septembre 2021, autour de quatre types d'aides :

- une subvention directe ou un avantage fiscal, permettant aux pays de l'UE de mettre en place des programmes de subventions pour les entreprises jusqu'à 800 000 € ;
- des garanties subventionnées sur les prêts bancaires, autorisant les pays de l'UE à accorder des garanties d'État ou à mettre en place des systèmes de garantie soutenant les prêts bancaires contractés par les entreprises ;
- des taux d'intérêt subventionnés par les pays de l'UE pour des prêts publics et privés à taux de base fixe apportant plus de certitude aux entreprises dans le contexte volatil actuel (avec une aide directe aux clients des banques et non à celles-ci) ;
- une aide temporaire pour atténuer les risques de chômage.

De nombreux pays se sont emparés de ces mesures pour le secteur du sport.

1.5.2. Des mesures pour le secteur du sport, appliquées de manière très différenciées dans de nombreux pays européens

Les régimes de chômage partiel sont des dispositifs, permettant aux entreprises en difficulté économique, lors d'événements particuliers, de réduire temporairement les heures travaillées par leurs employés, qui reçoivent pour cela une compensation publique de revenu. Des régimes similaires impliquent un remplacement de revenu pour les travailleurs indépendants. Si une majorité de pays de l'UE ont de tels systèmes, il existe toutefois des variations importantes en termes de couverture, de types de soutien aux revenus et des plafonds appliqués, de niveau de compensation salariale, de durée possible, et de procédures de demande :

- la France, l'Autriche, la Belgique, l'Allemagne, l'Italie, le Luxembourg, le Portugal et la Suède, disposent de régimes de chômage partiel relativement importants et les conditions d'accès à ceux-ci ont été assouplies et reconduites de manière ponctuelle ;
- le Danemark, l'Irlande, la Finlande et l'Espagne ont apporté une aide au titre des régimes de chômage partiel au moyen de « prestations de chômage partiel » ;
- la Bulgarie, la Croatie, Chypre, la Tchéquie, l'Estonie, la Grèce, la Lettonie, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovaquie ont introduit des mesures d'urgence temporaires pour éviter les licenciements en accordant une aide aux travailleurs et aux entreprises.

Le parangonnage entre la France et d'autres pays est difficile, car les situations furent très contrastées. La France a par exemple décidé le huis clos plus tardivement que d'autres pays, et les modes d'approche par équipement furent très différents d'un pays à l'autre.

Disposant de peu d'éléments sur les différentes façons de traiter la crise sanitaire par les fédérations sportives d'autres pays, la mission s'est référée à l'enquête menée en 2020 par les comités nationaux

¹² Article 165 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

Olympiques européens (CNOE)¹³ et à l'étude de 2021 relative à l'impact économique de la pandémie demandée par la Commission européenne.

Les principaux résultats de l'étude des CNOE, publiée le 29 avril 2020, ont montré que :

- 93 % des CNO ont dû repenser les conditions de la pratique professionnelle afin de prévenir la propagation du virus ;
- plus des deux tiers (67 %) ont déclaré que leurs athlètes d'élite n'étaient pas en mesure d'utiliser les installations d'entraînement ;
- seulement 29 % des CNO ont indiqué que leurs athlètes avaient pu continuer à utiliser les installations d'entraînement nationales, mais seulement sous certaines conditions (autorisation spéciale du gouvernement ou du propriétaire de l'installation, respect des mesures de sécurité spécifiques de distanciation sociale, présence d'un maximum de cinq athlètes à la fois sur les sites, etc.).

La moitié des CNO (53 %) a déclaré offrir aux athlètes d'élite la possibilité d'accéder aux services de santé mentale et/ou aux psychologues, directement par leur biais et/ou par celui de services nationaux spécialisés.

Concernant les sponsors, la majorité des CNO interviewés (86,7 %) a déclaré que 6,7 % des contrats de parrainage ont été annulés et 6,6 % prolongés, le reste étant en cours de négociation.

En ce qui concerne les événements prévus de février à juin 2020, 95,6 % des CNO ont indiqué que la décision de suspendre les événements sportifs et/ou l'accès aux installations a été prise par les autorités nationales ou locales.

77,8 % ont déclaré que leurs gouvernements locaux et nationaux pourraient aider le sport à se remettre de la crise en mettant en œuvre trois mesures clés : une aide financière, une réduction d'impôt, ainsi que l'autorisation pour les athlètes de s'entraîner tout en respectant les mesures de distanciation sociale et en préservant la santé du public¹⁴.

Tous les CNO s'accordent à dire que, si les grands clubs des sports les plus populaires (comme le football professionnel) sont susceptibles de disposer des ressources financières nécessaires pour faire face à une perte temporaire de revenus, il n'en va pas de même pour les ligues de niveau inférieur ou les sports moins exposés dont la simple existence peut être menacée. Les retombées de la Covid-19 sur les sports semi-professionnels et amateurs pourraient être dévastatrices.

1.5.3. Selon une étude de janvier 2021 commandée et financée par la Commission européenne¹⁵, les fédérations et les clubs sportifs non professionnels semblent les plus impactés dans l'écosystème sportif

Dans cette étude conduite par Mme Ivana Katsarova, le sport, plus que d'autres secteurs économiques, apparaît durement frappé par la crise sanitaire et le report en 2021 des jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo en est l'illustration la plus emblématique.

Près de six millions de personnes occupent des emplois liés au sport (environ l'équivalent de 3 % de l'emploi total dans l'UE) et les biens et services liés au sport représentent 280 Mds€ (soit un peu plus de 2 % du PIB total de l'UE).

Les résultats de cette étude montrent que :

- plus d'un million d'emplois liés au sport ont été touchés dans l'UE, non seulement pour les professionnels du sport, mais également pour ceux des services, activités annexes tels que les agences de voyages, le tourisme, les transports, la restauration... ;

¹³ Enquête, menée du 6 au 10 avril 2020, par 50 Comités nationaux Olympiques européens (CNOE), en collaboration avec le cabinet européen de conseil en management Methodos Group sur *L'impact de la crise liée à la Covid-19 sur les différents acteurs du mouvement olympique en Europe*.

¹⁴ Cf. en annexe 7 des exemples de mesures prises par des pays européens pour aider le mouvement sportif dans le contexte pandémique.

¹⁵ Étude sollicitée et financée par la commission européenne, réalisée par *European parliamentary research service* (EPRS).

- les recherches révèlent que les restrictions liées à la Covid-19 n'ont fait qu'accroître l'attrait pour les activités de plein air ;
- le monde du sport tout entier a été touché que ce soit, le monde économique et les partenaires publics, les petits clubs amateurs et équipes professionnelles, les athlètes de haut niveau et les amateurs, les entraîneurs et les dirigeants (bénévoles ou pas), les supporters...

Parmi les plus durement touchés figurent les fédérations et clubs sportifs non professionnels qui, en raison de leur statut d'organisme à but non lucratif, sont confrontés à des manques de trésorerie et même à la faillite pour certains clubs qui fonctionnaient principalement avec les revenus des licences.

Dans les pays de l'UE, le secteur du sport, qui occupe une place relativement élevée dans les économies nationales, subit les pertes parmi les plus importantes dont l'impact s'en ressent dans la diminution du PIB et les pertes d'emplois.

Pour la France¹⁶, en 2020, on estime la baisse du PIB à 8,3 % et la perte d'emplois à environ 360 000, après avoir connu en 2019 une année exceptionnelle en termes de création d'emplois (260 000). Le sport représente une part du PIB dans notre pays qui s'élève à 91 Mds €¹⁷ (ces chiffres n'intègrent pas les dépenses de sponsoring, la billetterie, les hospitalités ou les droits TV) et 448 000 emplois.

1.5.4. L'appel de 44 acteurs sportifs européens

Au début de l'épidémie de Covid-19, le bureau de l'UE du Comité olympique européen, en collaboration avec les parties prenantes du sport impliquées dans l'initiative SHARE¹⁸, s'est emparé de la problématique.

44 acteurs sportifs, dont des fédérations sportives européennes telles que l'association européenne d'athlétisme, la branche européenne de la fédération internationale de basket-ball, la fédération européenne de handball, la confédération européenne de volleyball et rugby Europe, ainsi que 18 comités nationaux olympiques ont lancé un appel aux institutions de l'UE pour les sensibiliser aux besoins des organisations sportives pendant la crise.

Cet appel reprend les mêmes conclusions que l'étude des CNOE et celle de la Commission en soulignant une perte importante de bénévoles et le fait que le sport européen repose en grande partie sur un microcosme de petits clubs et associations jouant un rôle clé en permettant aux citoyens de participer quotidiennement à une activité physique financièrement abordable. Épines dorsales du sport dans l'UE, ces entités à but non lucratif par nature s'appuient sur des entraîneurs et des bénévoles indépendants, ce qui les expose à un plus grand risque de fermeture en raison de la crise et met en danger l'avenir de tous les sports de masse en Europe.

L'appel des acteurs sportifs fait état également d'un impact important de la crise sur les industries liées au sport, poussant les entreprises à revoir leurs stratégies commerciales à court et à long terme, avec des conséquences négatives inévitables sur l'emploi.

2. Une gestion maîtrisée par l'État et les fédérations sportives face à une crise sanitaire inédite

2.1. Des fédérations qui se sont totalement investies dans la gestion de la crise

2.1.1. La crise : une réelle opportunité, « un accélérateur de prise de décisions » pour les fédérations, mais pas pour toutes

Dans le contexte de la pandémie, la mission observe que toutes les fédérations ont mis en place un système d'informations vers leurs clubs, leurs comités départementaux ainsi que leurs ligues, parfois directement vers les dirigeants voire les licenciés, afin de les informer mais aussi dans l'objectif de les fidéliser. Les présidents des fédérations estiment que ces modalités de gestion ont permis de rapprocher le niveau national des

¹⁶ Chiffres INSEE, Institut national des statistiques économiques.

¹⁷ Source étude BPCE 2020, *La filière sport prend ses marques*.

¹⁸ L'initiative de l'Union européenne « SHARE » lancée en 2018, consiste à sensibiliser sur l'importance et le rôle du sport et de l'activité physique pour le développement local et régional.

départements, des ligues et des clubs. Auparavant, les réunions en présentiel avaient des coûts d'organisation et de déplacements importants, sans pour autant assurer une présence forte des participants. Le développement des réunions en visioconférence, comme les séminaires en distanciel, ont démontré leur efficacité et leur pertinence et devraient perdurer. La plupart des fédérations ont de même organisé en interne des cellules de crise, nommé des correspondants Covid, envoyé des questionnaires par courriel ou par un réseau social du type *WhatsApp* afin de mieux connaître les situations des clubs et mis parfois en place des lignes directes d'écoute (hotline). L'ensemble de ces mesures a permis aux fédérations d'informer leurs acteurs déconcentrés en temps réel sur les protocoles sanitaires en vigueur, afin qu'ils puissent les mettre en application.

La mission constate également que de nombreuses fédérations ont fait preuve d'une grande ingéniosité et créativité pendant la crise. À titre d'exemple marquant, la Fédération française de tennis a pris l'initiative en avril 2020, avec l'Assistance publique-hôpitaux de Paris (AP-HP), d'accueillir des malades post-Covid dans son centre national d'entraînement de Paris. Afin d'éviter de recréer un « hôpital bis », ces patients devaient être autonomes en termes de mobilité et de stabilité psychique mais présentaient souvent des comorbidités (hypertension artérielle, diabète) et d'autres pathologies (infection, embolie pulmonaire, asthme, cécité, AVC...). Leur accueil au centre de la FFT a permis de soulager efficacement les hôpitaux de AP-HP et de recevoir, pendant 6 semaines, 53 personnes pour une durée moyenne de 8,3 jours.¹⁹

Parmi les autres points à retenir de l'action des fédérations pendant la pandémie, la mission note que :

- pour bon nombre de fédérations (petites ou grandes), cette crise a été vécue comme une opportunité (accélérateur de prise de décisions pour le COSMOS) pour améliorer leur modèle à venir, avec des évolutions portant sur la gouvernance, la pratique d'activités, les nouvelles formules de licences associées à des services nouveaux, les relations avec les licenciés / pratiquants / clients, ainsi que le nouveau modèle économique (nouveaux partenaires, nouvelles actions avec de nouveaux publics, développement des « autres titres de participation » (ATP), licence interfédérale...). Des présidents de fédérations sportives ont mentionné devant la mission la nécessaire recherche de nouveaux services pour conquérir des pratiquants ou des clubs non affiliés ;
- certaines fédérations ont fait preuve de conservatisme en manquant, selon les rapporteurs, d'idées et éprouvent des difficultés à se remettre en cause s'agissant notamment de leur modèle économique pour celles qui demeurent fortement dépendantes des financements de l'État ;
- de nombreuses fédérations ont profité de la crise pour créer des outils de remontée d'informations afin de suivre très finement les statistiques de prises de licences, par territoire et par typologie de publics (à l'exemple de l'UNSS ou de la Fédération française de badminton) qui a mené une enquête très pointue sur l'impact de la crise sur ses comités et ses clubs affiliés).

2.1.2. Des CTS mis fortement à contribution dans cette gestion

Toutes les fédérations auditionnées ont évoqué devant la mission le rôle essentiel des conseillers techniques sportifs (CTS) tout au long de la gestion de cette crise sanitaire, avec en premier lieu l'action positive des DTN qui ont été en contact permanent avec la direction des sports et avec l'ANS. Ils ont assuré la bonne transmission des informations auprès des instances fédérales et fait remonter à la direction des sports les difficultés rencontrées par leur fédération du niveau national ou au niveau des clubs :

- pour les CTS chargés du sport de haut niveau, le suivi quotidien et parfois à distance des sportifs, la mise en place de bulles sanitaires, l'élaboration des programmes d'entraînement et de compétitions en année olympique et paralympique sans cesse modifiés, ont généré un volume considérable d'activité, voire de stress ;
- les CTS ont participé activement au recueil des informations d'origine législative et réglementaire, à leur traduction concrète pour les différentes structures fédérales et leur diffusion au travers de documents pédagogiques. Ils ont réalisé un nombre considérable de documents fixant le cadre de la pratique sportive pour chacune des disciplines sportives et assuré ensuite leur diffusion

¹⁹ La structure médicale, qui fonctionnait 24 h / 24 et toute la semaine, était composée de deux médecins de la FFT, d'un étudiant en médecine, d'un personnel de AP-HP et d'une infirmière.

auprès des ligues, comités et clubs. Des membres des DTN ont bien souvent animé les séminaires en ligne ou répondu aux très nombreuses questions posées par les responsables associatifs ;

- ils ont également été largement mobilisés pour construire et proposer des contenus pédagogiques, des méthodes d'animation à destination des clubs et des pratiquants par la voie numérique ;
- dans de rares cas, ils ont même pris en charge une partie du travail des salariés de fédérations placés en situation d'activité partielle, notamment lors du premier confinement. Ce qui n'est pas leur vocation.

Les présidents ont souvent insisté, lors des auditions, sur le rôle de « *représentant du ministère des sports et donc de l'État* » des CTS, apportant des avis d'expert sur les protocoles à mettre en place en lien avec la direction des sports.

Plusieurs responsables fédéraux ont précisé à la mission qu'ils avaient adressé un courrier aux deux ministres chargés des sports afin de les alerter sur la baisse du nombre de CTS alors même que, sans eux, bon nombre de fédérations, principalement les plus petites, n'auraient pu faire face à la crise pandémique.

2.1.3. L'utilisation du numérique pendant la crise est apparue comme une opportunité de développement pour les fédérations, les clubs et les adhérents et une remise en cause du modèle ancien d'organisation

2.1.3.1 Un développement fort du numérique dans les fédérations sportives pendant la crise sanitaire

Comme beaucoup d'autres structures pendant la crise sanitaire, les fédérations sportives ont mis en place des séminaires en ligne et une diffusion de lettres d'informations sur les mesures sanitaires ou sur les dispositifs de soutien, ont utilisé les réseaux sociaux, et ont tenu des réunions par visioconférence.

Elles ont pu mesurer les avantages de l'utilisation du numérique offrant plus de visibilité et d'attractivité, en s'adaptant plus facilement à la nouvelle demande de consommation de pratique sportive et permettant une meilleure connaissance de leurs pratiquants. Le confinement les a obligés à développer de manière exponentielle la communication numérique (en interne et en externe), en généralisant l'utilisation de séminaires en ligne, de visioconférences et en développant des communautés de groupes sur les réseaux sociaux et des lettres d'informations électroniques.

Certaines fédérations avaient déjà anticipé le virage du digital en investissant dans des outils numériques, mais aussi dans du matériel de compétition adapté comme la Fédération française d'aviron (FFA) qui disposait d'ergomètres connectés et qui a pu organiser pour la première fois, en février 2021, les championnats de France d'aviron en intérieur entièrement connectés.

La mission observe que le numérique constitue l'un des enjeux de sortie de crise pour la plupart des fédérations, dans l'objectif de relancer leur discipline et de s'adapter à la nouvelle demande des sportifs qui veulent plus de simplicité pour adhérer et plus d'indépendance et de souplesse dans leur engagement (période d'une année ou de manière ponctuelle). Ainsi, la Fédération française de tennis a lancé son application TEN'UP qui offre une multitude de services, en privilégiant les pratiquants plutôt que les adhérents (plus de 300 000 personnes l'ont téléchargée au 7 novembre 2021).

Le numérique apparaît comme une pratique « d'innovation contrainte » et il sera difficile aux fédérations sportives de revenir à un modèle ancien d'organisation.

Même si le retour à une situation sanitaire normale a montré que le présentiel demeurerait le mode principal de travail et de rencontre des administrateurs dirigeants, ou encore des adhérents, l'utilisation des nombreuses plateformes de communication devient indispensable, à la fois pour des raisons de simplicité, de rapidité et d'économies réalisées (déplacements, hôtels, restauration, réservations de salles, mobilisation de personnel...). Pour certaines petites fédérations, l'organisation des assemblées générales représentait ainsi une part importante de leurs dépenses.

S'il est difficile de mesurer d'ores et déjà les conséquences psychologiques de « l'Uberisation du sport »²⁰, de nombreux responsables d'associations ont fait part à la mission de leur inquiétude quant à la perte des licenciés et des bénévoles. La présence humaine et les relations de proximité entre les sportifs créent une forme d'engagement qui peuvent susciter des engagements bénévoles, qu'il sera difficile, selon elles, de compenser par la seule utilisation des outils numériques.

Contrairement à cet avis, d'autres fédérations pensent « *que la montée en puissance des outils numériques constitue une véritable opportunité afin de resserrer les liens entre la base, constituée de clubs, des pratiquants et la fédération* ».

Même sans préparation ni formation spécifiques à l'utilisation du numérique, de nombreuses appréhensions sont tombées et pratiquement toutes les fédérations se sont mises à l'heure du numérique, de manière plus ou moins importante. Pour celles qui disposaient d'un certain nombre de salariés, le télétravail s'est imposé de manière contrainte, puis voulue, avant de devenir indispensable.

2.1.3.2 Des exemples d'initiatives prises par les fédérations dans le domaine numérique pendant la crise

La mission a relevé des exemples d'initiatives prises par les fédérations sportives dans le domaine numérique pendant la crise sanitaire :

- de nombreuses fédérations (dont celles du ski, du badminton, l'USEP, l'UGSEL...) ont confirmé à la mission la pérennisation de certaines pratiques comme les réunions en visioconférence, la numérisation des fédérations par la création de plateformes numériques pour la formation à distance qui se développe ou pour mieux communiquer ;
- la création de boucles de messageries numériques (*WhatsApp, Facebook, Signal...*) a permis de s'adapter en temps réel face aux changements de protocoles sanitaires et de simplifier les relations avec les adhérents ;
- la Fédération française de pétanque et jeu provençal (FFP) a mis en place un comité de pilotage composé d'élus et de salariés pour la création d'une plateforme numérique source de création d'emplois ;
- la Fédération française d'équitation s'est appuyée sur les réseaux sociaux pour en faire un centre de relations avec ses affiliés / licenciés (de mars à juin 2020, le nombre de messages échangés a été multiplié par vingt) ;
- la Fédération sports pour tous a développé des outils numériques permettant un lien efficace avec les comités départementaux et régionaux, en particulier sur l'information concernant les évolutions des protocoles sanitaires mais aussi l'utilisation de logiciels permettant le suivi des adhérents, l'organisation des assemblées générales et le vote en ligne ;
- de manière générale, certaines fédérations, avaient déjà anticipé le virage du digital en investissant, dans des outils performants mais aussi dans du matériel adapté pour les sportifs de haut niveau. En 2019, la Fédération française de golf a dégagé 1 M€ pour améliorer son matériel numérique et dépensé 900 K€ en 2021 pour la production de contenus numériques en direction des joueurs et des clubs. Elle s'est dotée depuis longtemps d'une plateforme multimédias avec un service de six personnes principalement dédiées au soutien envers les clubs. L'application « Kady » a permis ainsi de garder un contact permanent avec les clubs et les joueurs, en proposant des contenus audiovisuels ;
- la Fédération française des clubs omnisports a mis en place un projet numérique au niveau de la fédération et des clubs avec un budget de 200 000 € afin de garder le contact avec les clubs les plus en difficulté et disposer d'une base de données afin de mieux connaître les attentes des pratiquants ;
- la crise sanitaire a amené la Fédération française d'athlétisme (FFA) à aménager son siège social afin de disposer d'un matériel numérique permettant d'organiser des visioconférences. Dans sa

²⁰ L'« Ubérisation » peut se définir ici comme un processus qui, grâce aux nouvelles technologies numériques, contourne les secteurs classiques de l'économie en créant un nouvel intermédiaire. Cet intermédiaire qui permet de mettre en relation directe les utilisateurs (ici les pratiquants sportifs) et les prestataires se matérialise sous la forme d'une plateforme numérique.

stratégie de relations avec les adhérents, la FFA a développé un logiciel de « gestion des relations avec la clientèle », d'un coût de 100 000 € ;

- l'UCPA a fait « le pari du monde de demain » en s'appuyant sur le numérique comme accès au sport loisirs et sport vacances et a investi 30 000 € sur le matériel numérique pour développer le télétravail de ses cadres administratifs.

Comme l'a mentionné l'UNSS devant la mission, un besoin de formation est apparu dans les territoires. Des centaines de séminaires en ligne au niveau départemental et régional ont été organisés pour le suivi du sport scolaire. La disparité des moyens dans les établissements scolaires ne permet pas de finaliser un projet numérique national.

2.1.3.3 Une pratique du sport et un « haut niveau » favorisés par le développement du numérique

La mission a constaté également que des fédérations avaient mis le numérique au service de la performance et de la pratique de leur discipline :

- la Fédération française de gymnastique (FFG) a beaucoup investi sur le digital, au regard de la complexité de la notation des épreuves et finalise un projet de digitalisation pour un meilleur suivi de la haute performance, des juges, de la Gym santé et de la prévention des blessures ;
- la Fédération française de triathlon a permis aux sportifs de haut niveau de se préparer dans de bonnes conditions avec des vélos d'appartement et tapis roulants connectés, avec l'utilisation de logiciels comme STRAVA ;
- la Fédération française de ski nautique et de *wakeboard* a développé un partenariat avec des jeunes pousses comme Askamon pour le suivi des sportifs de haut niveau ou Associathèque pour le service aux clubs, ou encore « Ibelieveinyou » pour le financement d'actions menées ;
- au-delà de la numérisation de la prise de licence, la Fédération française de cyclisme (FFC) a mis en place une plateforme ambitieuse de services fédéraux numériques et, en direction du grand public, elle a proposé une offre de contenus de préparation physique avec vélo d'appartement à partir du site fédéral « Roulez chez vous » ;
- la Fédération française d'équitation, avec le soutien de la jeune pousse Maracuja, a organisé une confrontation virtuelle pédagogique, le « Generali E-Challenge » en remplacement du « Generali Open France », qui allie la compétition et l'apprentissage en défendant son club ;
- la Fédération française de handball a mis en place un plan de numérisation en s'associant avec des entreprises chefs de file de la technologie appliquée au sport et a lancé en septembre 2021, une plateforme cartographique permettant de trouver des informations précises sur où et comment pratiquer le handball.

2.1.3.4 Création de télévisions en ligne

La mission constate que de nombreuses fédérations qui disposent d'une exposition médiatique plus discrète comme le volley, le ski, le handball cherchent à développer des télévisions en ligne, afin de diffuser les compétitions nationales mais également des contenus comme pour le handball sur sable, le « handfit²¹ » ou encore l'arbitrage, mais aussi pour mieux informer les adhérents sur l'évolution des dispositifs gouvernementaux face à la crise sanitaire.

Préconisations n° 5

La direction des sports dans le cadre du « Liv-Labs du sport », et l'ANS pourraient aider à :

- proposer des mutualisations entre fédérations de supports numériques (comme l'achat de logiciels pour l'organisation des compétitions sportives) ;
- développer la formation aux outils numériques ;
- nommer un référent numérique dans les fédérations sportives afin de créer un « club numérique du sport » pour échanger des expériences et bonnes pratiques ;

²¹ Handfit : nouvelle pratique sportive associée au handball, qui vise à lutter contre la sédentarité, l'obésité ou encore certaines dégénérescences musculaires.

- créer des outils numériques prêts à l'emploi pour les petites fédérations n'ayant pas les moyens d'un développement intrinsèque avec l'aide de jeunes pousses.

2.1.3.5 Un plan d'aide significatif de l'ANS pour la transformation numérique des fédérations sportives

Dans le cadre des mesures de soutien à l'économie nationale, au titre du volet « Développement des pratiques », le plan France Relance va permettre de financer des projets de transformation numérique à hauteur de 4 M€, répartis sur 2021 (2 M€) et 2022 (2 M€). Gérés par l'Agence nationale du sport, ces fonds seront complétés par une aide d'1 M€ gérée par la direction des sports. Les projets proposés par les fédérations, à partir de besoins identifiés, devaient associer des entreprises qui innovent dans le domaine du numérique et se monter autour de trois priorités :

- le développement des offres de services afin de fidéliser les licenciés et diversifier les moyens de financement des fédérations ;
- la numérisation du management des organisations sportives afin de faciliter la gestion et l'attractivité du réseau fédéral ;
- la réalisation de projets interfédéraux de mutualisation d'outils numériques qui favorisent les pratiques.

Pour 2021, les 2 M€ se répartissent à hauteur de 883 000 € pour le développement lié aux offres de services, afin de fédérer des communautés de pratiquants, et 1 117 000 € pour la numérisation du management des organisations sportives. En 2021, 40 fédérations ont bénéficié de cette aide financière (cf. annexe 8). Il est à noter que toutes les fédérations auditionnées ont déposé des dossiers pour la transformation numérique de leur fédération auprès de l'ANS.

En fonction des projets numériques portés par les fédérations, un accompagnement par l'ANS pourra se faire autour de deux axes : l'accès au fonds d'aide à la transformation numérique et l'accompagnement au projet :

1- Dans l'accès au fonds d'aide au numérique, l'aide permettra de renforcer et de finaliser les projets déjà bien aboutis. L'ANS a défini des critères précis en direction des fédérations, avec notamment une attention particulière portée aux projets qui sont viables, pérennes, reproductibles, qui peuvent essaimer et pour lesquels la question de la maîtrise des données (notamment personnelles des licenciés) sera garantie.

2- Pour les projets non choisis par l'ANS, les fédérations seront accompagnées auprès des acteurs du numérique en lien avec le programme « Innovation Sport » initié par le CNOSF. Cette aide spécifique à l'accompagnement des projets pourrait intéresser les fédérations qui disposent de peu de moyens, notamment en matière d'expertise numérique et pour lesquels la culture numérique reste encore insuffisamment développée.

Par ailleurs, la haute performance disposera d'une autre enveloppe de 4 M€ répartie sur 2021 (2 M€) et 2022 (2 M€) afin de cibler les fédérations qui portent des projets numériques. Pour 2021, l'ANS a sélectionné 21 projets qui portent sur les catégories suivantes : le matériel connecté, les ressources humaines (recherche en sciences des données, analyse vidéo...), les solutions applicatives (cf. annexe 9 pour la répartition et les choix des fédérations).

Préconisation n° 6

Confier à l'IGÉSR le soin de faire un bilan de l'appel à projets de l'ANS dans un an, afin de mesurer l'utilisation de ces financements par les fédérations, de leur application pour une meilleure efficacité, tant dans le domaine du développement et de la gouvernance que dans celui de la haute performance.

2.1.4. Un rapprochement entre des fédérations et des structures privées dans la même discipline qui permettrait de renforcer l'écosystème

La mission a constaté que plusieurs fédérations, notamment pour la nouvelle olympiade, pendant la crise s'étaient rapprochées de structures privées proposant la même activité sportive, dans leur discipline, afin d'imaginer un partenariat d'efficacité et de représentativité. Ce fut le cas pour les fédérations de golf, de canoë-kayak et d'équitation. Ces évolutions sont à observer, car elles pourraient déboucher sur des

perspectives d'évolution de l'écosystème du mouvement sportif, comme la création de sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC).

2.1.5. Une gestion de la crise sanitaire qui est l'occasion de réfléchir à la taille critique de nombreuses fédérations sportives

La mission observe que la crise sanitaire a révélé la faiblesse de la capacité de gestion de cette crise par les petites fédérations sportives. Le manque de moyens humains et/ou financiers pour l'élaboration et la communication en interne des guides encadrant la pratique sportive, la difficulté de répondre aux nombreuses sollicitations de leurs adhérents et d'adapter les activités fédérales au contexte sanitaire ont mis en lumière ces faiblesses.

La mission estime en conséquence utile de réfléchir à de nouveaux modes de structuration et d'organisation des fédérations. Les regroupements de fédérations, les créations de confédérations ou la mutualisation de services entre fédérations sont des propositions à envisager. La période actuelle semble propice, afin d'initier un plan incitatif, visant la diminution du nombre de fédérations et se rapprocher par exemple du système allemand comprenant 80 fédérations alors que la France en a agréé 118.

Préconisation n° 7

Inciter financièrement à des regroupements de fédérations et à des créations de confédérations.

2.2. Une gestion de la crise sanitaire par les services de l'État jugée positive par le monde sportif

À la date de la fin de rédaction du rapport la mission avait comptabilisé dans le déroulement de la crise, dix-huit phases différentes, qui ont nécessité des adaptations permanentes des conditions de la pratique sportive, très variables en fonction de la nature même des disciplines concernées.

2.2.1. Les différentes phases et leurs principales mesures

La mission a choisi de présenter dans le rapport les 18 premières phases et les principales mesures qui furent prises afin de sensibiliser sur la mobilisation qui fut nécessaire tant des services de la direction des sports que des fédérations.

- **Phase 1 : 15 mars au 10 mai 2020**

Le confinement a été appliqué avec un arrêt total des activités sportives et une fermeture de tous les établissements d'activités physiques et sportives (EAPS). Les établissements publics du ministère chargé des sports ont fait l'objet d'une suspension de leurs activités. Seules les activités physiques et sportives (APS) à domicile ou dans un rayon d'un kilomètre du domicile et pour une durée maximum d'une heure étaient autorisées.

- **Phase 2 : 11 mai au 1^{er} juin 2020**

Une reprise progressive des APS, encadrée par les règles suivantes :

- pratiques en extérieur à moins de 100 km du domicile et limitation des rassemblements à dix personnes ;
- interdiction d'utiliser les vestiaires ;
- distanciation physique entre les pratiquants ;
- interdiction des pratiques sans distanciation : sports collectifs et sports de combat ;
- mesures spécifiques pour les sportifs de haut niveau et les scolaires : pratique en intérieur autorisée mais les sports collectifs et les sports de combat ont été interdits ;
- interruption des championnats professionnels et interdiction des compétitions.

- **Phase 3 : 2 juin au 21 juin 2020**

Instauration du classement des départements, soit en zone orange avec uniquement une pratique en plein air autorisée, soit en zone verte avec la pratique en salle en plus. Mais les sports collectifs et les sports de

combat doivent respecter deux mètres de distanciation physique entre les personnes tout comme les autres APS et les regroupements sur la voie publique sont toujours limités à dix personnes.

Les sportifs de haut niveau peuvent reprendre leurs pratiques sportives à l'exception des compétitions de sports collectifs et de sports de combat. Les manifestations de plus de 5 000 personnes restent interdites et les accueils en établissement recevant du public (ERP) de plus de 1 500 personnes sont soumis à l'autorisation du préfet.

- **Phase 4 : 22 juin au 10 juillet**

Les APS sont à nouveau autorisées dans les zones vertes à l'exception des sports de combat et les équipements sportifs de plein air. Les établissements couverts redeviennent accessibles au public mais les vestiaires restent interdits. Les piscines, plages, plans d'eau et centres nautiques peuvent ouvrir.

Dans les zones oranges, seuls les établissements de plein air sont accessibles mais les piscines demeurent interdites alors que les plans d'eau et centres nautiques ne le sont pas.

- **Phase 5 : 11 juillet au 15 août 2020**

La pratique de l'ensemble des APS est possible dans le respect des deux mètres de distanciation physique et hors des territoires déclarés en état d'urgence sanitaire. Les vestiaires collectifs demeurent interdits et l'accueil du public dans les stades est soumis à des jauges restreintes. L'obligation de déclaration auprès du préfet de tout rassemblement en présence de plus de dix personnes dans les lieux publics reste d'actualité tout comme le plafond de 5 000 personnes maximum pour les événements. Par ailleurs, l'accueil du public dans un ERP d'une capacité de plus de 1 500 personnes reste soumis à l'autorisation préalable du préfet.

- **Phase 6 : 15 au 31 août 2020**

Les événements sportifs de plus de 5 000 personnes sont autorisés à titre exceptionnel (exemple du Tour de France) et les vestiaires collectifs à nouveau ouverts.

- **Phase 7 : 1^{er} au 24 septembre 2020**

Le territoire est partagé en trois zones : zone d'état d'urgence sanitaire (EUS), zone avec circulation du virus et zone sans circulation du virus. Toutes les activités sportives sont autorisées (sauf en zone EUS où seules les pratiques de plein air sont autorisées et où les sports collectifs et sport de combat restent interdits). Les pratiques sportives sont soumises au respect strict des protocoles sanitaires. Les manifestations sportives sont limitées à 5 000 personnes et les mesures de protocole sanitaire doivent être strictement appliquées.

- **Phase 8 : 25 septembre au 16 octobre 2020**

Création de cinq niveaux d'alerte : zone verte, zone d'alerte, zone d'alerte renforcée, zone d'alerte maximale et état d'urgence. Les règles de pratique sportive restent inchangées mais le préfet dispose d'un pouvoir d'interdiction en fonction de l'évolution des indicateurs sanitaires. Dans les zones d'alerte renforcée les équipements publics couverts (ERP type X) sont fermés et seuls les publics prioritaires (SHN, mineurs, stagiaires de la formation professionnelle et personnes en situation de handicap) sont autorisés à pratiquer.

- **Phase 9 : 17 au 28 octobre 2020**

L'ensemble du territoire national est placé en état d'urgence sanitaire et 16 départements et 8 métropoles se voient appliquer un couvre-feu de 21 h à 6 h du matin. Dans les zones de couvre-feu, les publics prioritaires peuvent continuer leur pratique sportive et les SHN et sportifs professionnels n'ont pas l'obligation de respecter les horaires du couvre-feu. Les équipements de plein air demeurent accessibles sur l'ensemble du territoire et des jauges maximums de 1 000 personnes en zone de couvre-feu et de maximum 5 000 personnes hors zone couvre-feu sont décidées.

- **Phase 10 : 29 octobre au 27 novembre 2020**

Le deuxième confinement interdit toute activité sportive à l'exception des publics prioritaires. La pratique individuelle dans l'espace public se limite à une heure et un kilomètre du domicile et les rencontres sportives s'organisent à huis clos.

- **Phase 11 : 28 novembre au 15 décembre 2020**

La pratique individuelle est étendue à une durée de trois heures et dans un rayon de 20 kilomètres autour du domicile. Les activités de plein air sont possibles, cependant les sports collectifs et les sports de combat demeurent interdits, comme les activités en salle et l'utilisation des vestiaires collectifs.

- **Phase 12 : 16 décembre 2020 au 15 janvier 2021**

La pratique sportive des mineurs peut reprendre, à l'exclusion des pratiques sportives avec contact et dans le respect des horaires du couvre-feu. Les pratiques en salle sont autorisées et les vestiaires collectifs utilisables.

S'agissant des majeurs, ils ne peuvent pratiquer qu'en plein air et avec distanciation physique. Le huis clos est appliqué pour les rencontres sportives.

- **Phase 13 : 16 janvier au 19 mars 2021**

Mise en place d'un couvre-feu de 18 h à 6 h du matin sur l'ensemble du territoire métropolitain et en Corse. La pratique sportive ne peut se faire qu'en plein air, même pour les mineurs dans le cadre scolaire (EPS). Les rassemblements sont limités à six personnes à l'exception des activités sportives encadrées. Application des mesures sanitaires, cependant les SHN et les sportifs professionnels peuvent déroger aux horaires de couvre-feu dans le cadre de leurs activités sportives. Les remontées mécaniques restent fermées, sauf pour les mineurs licenciés à la Fédération française de ski.

- **Phase 14 : 20 mars au 2 avril 2021**

Seize départements soumis au confinement permettent la pratique sportive dans un rayon de dix kilomètres en limitant le regroupement à six personnes et en appliquant la mesure de distanciation de deux mètres. Dans les zones sous couvre-feu (19 h à 6 h), les mêmes règles s'imposent hormis celles relatives à l'éloignement du domicile.

La pratique sportive est autorisée dans les installations en intérieur uniquement pour les mineurs dans le cadre scolaire.

- **Phase 15 : 3 avril au 18 mai 2021**

Seule l'activité sportive individuelle en plein air est autorisée, dans un rayon de dix kilomètres autour de son domicile et avec une distanciation physique de deux mètres. Le rassemblement de plus de six personnes dans l'espace public est interdit. Les SHN et les sportifs professionnels bénéficient d'une dérogation.

Les compétitions pour les amateurs sont interdites et les compétitions professionnelles se déroulent à huis clos avec l'application d'un protocole sanitaire strict.

- **Phase 16 : 19 mai au 9 août**

Couvre-feu à 21 h du 19 mai au 20 juin et les mineurs sont autorisés à pratiquer toutes les disciplines sportives sans restriction sauf à respecter les protocoles sanitaires. Les rassemblements de plus de dix personnes dans l'espace public sont possibles à partir du 30 juin ainsi que la pratique sportive en intérieur pour les majeurs. En revanche, il n'y a pas de limitation du nombre de participants dans les équipements pour une pratique encadrée.

Les compétitions sont autorisées pour les mineurs avec toutefois une limitation dans l'espace public à 50 personnes jusqu'au 9 juin, à 500 personnes jusqu'au 30 juin et 2 500 personnes ensuite. Les jauges pour l'accueil des spectateurs sont, elles aussi, progressivement relevées : 35 % jusqu'au 9 juin, 65 % jusqu'au 30 juin et 100 % ensuite.

- **Phase 17: du 9 août au 15 novembre**

Instauration progressive du passe sanitaire pour les adultes quel que soit le type d'ERP dans lequel se déroule la pratique sportive. Dans un premier temps, les salariés et intervenants des établissements sportifs disposent d'un délai de mise en conformité jusqu'à la fin du mois d'août. Les pratiquants et usagers (spectateurs) des ERP X et PA sont soumis au passe sanitaire sans délai.

Pour les mineurs de plus de 12 ans, ils disposent d'un délai supplémentaire pour se mettre en conformité avec le passe sanitaire. La date du 30 septembre 2021, initialement annoncée est maintenue.

Pas d'obligation de passe sanitaire pour la pratique de l'EPS dans le cadre scolaire et la pratique du sport en milieu universitaire.

Afin de ne pas priver de pratique sportive les jeunes qui atteignent l'âge de 12 ans, il est prévu un délai de deux mois entre leur éligibilité à la vaccination et l'obligation qui leur est faite de présenter un passe sanitaire pour fréquenter un établissement sportif. Le passe sanitaire est donc obligatoire pour les mineurs à partir de 12 ans.

- **Phase 18 : à partir du 15 novembre, avec la cinquième vague du variant Delta**

Pour les mineurs de plus de 12 ans et les majeurs, l'obligation du passe sanitaire dans les ERP X et PA sauf pour les activités non soumises à déclaration ou autorisation préfectorale mais organisées dans l'espace public.

Les regroupements ou les séquences à caractère festif ou convivial sont à proscrire.

La consommation debout de boisson et de nourriture dans les ERP (hors restaurants et bars) est interdite, notamment dans les espaces culturels et sportifs (buvettes), lors des moments de convivialité, des réunions associatives, des réceptions diverses...

2.2.2. Une communication dans l'urgence contredite parfois par la publication ultérieure des textes officiels ; des décisions locales suscitant des incompréhensions

La mission constate que les difficultés de communication rencontrées avaient aussi pour origine les délais très courts imposés pour la mise en place des nouvelles mesures contraignantes des protocoles (souvent décidés le vendredi pour une application dès le jour suivant). Malgré la rapidité de communication des informations par le ministère chargé des sports aux fédérations et de celles-ci à leurs adhérents, leur mise en œuvre lors des weekends d'activités sportives organisées a provoqué une incompréhension des responsables des clubs sportifs et le temps long du cheminement des textes réglementaires a été également pour eux une source de profonds mécontentements.

L'une des difficultés majeures rencontrées par les fédérations réside dans la différence de contenu entre les annonces par voie de communiqués de presse du ministère chargé des sports et les textes législatifs et réglementaires. À de nombreuses reprises, des communiqués de presse ont été publiés quelques heures avant la publication de textes officiels, beaucoup plus précis et contraignants.

Par ailleurs, les décisions prises localement par les préfets de département ou les autorités municipales pouvant conduire à durcir les mesures nationales ou à les interpréter de manière différente ont été également à l'origine de forts agacements des responsables sportifs. À titre d'exemple, certains maires ont prononcé des interdictions d'accès à des équipements sportifs alors que les maires des communes voisines les avaient autorisés.

La mission souligne toutefois l'appréciation positive des fédérations sportives du rôle central joué par l'État, notamment pour la volonté d'un pilotage à caractère national, applicable à l'ensemble du territoire, des directives délivrées. Dans une seconde phase, à compter du 25 septembre 2020, les reprises d'activités ont donné lieu à une gestion territorialisée, avec une large marge de manœuvre laissée aux préfets et aux élus locaux en fonction des situations sanitaires locales. Cette phase a généré de nombreux blocages et a été source d'incohérences territoriales selon les fédérations.

2.2.3. Un repositionnement du rôle de l'État, notamment du ministère chargé des sports et de sa direction des sports, davantage visible avec des interventions plébiscitées

La nouvelle organisation ministérielle dans le domaine du sport a confié la mise en place des politiques publiques en matière de sport de haut niveau et de développement des pratiques sportives à l'Agence nationale du sport (ANS). La direction des sports a vu ainsi son champ d'intervention se concentrer principalement sur la conception des politiques publiques dans le domaine du sport, sur les relations

interministérielles, les missions qualifiées de régaliennes et à la gestion des conseillers techniques sportifs (CTS) ainsi qu'à la tutelle des établissements et opérateurs du ministère.

La mission constate que la crise sanitaire a toutefois démontré le rôle essentiel de cette direction dans l'accompagnement des mesures liées à celle-ci. Son action s'est inscrite dans l'organisation de la gestion gouvernementale de la crise pilotée par le centre interministériel de crise (CIC) placé sous l'autorité du ministre de l'intérieur. La DS était la seule direction métier présente, lors de cinq réunions hebdomadaires, (puis trois). L'installation d'une cellule de crise interne au ministère chargé des sports, d'un dialogue régulier avec l'ensemble des acteurs du sport et la production d'un nombre très important de cadres de référence, régulièrement actualisés (instructions, guides, communiqués, tableaux de synthèse, FAQ) ont eu pour effet de donner une forte visibilité à l'action de la direction des sports.

L'analyse des mesures sanitaires en vigueur, le fait de proposer pour chacune des nombreuses phases de crise des adaptations à la pratique sportive et à l'environnement dans lequel elle évolue ont engendré un très important travail administratif, mobilisant de nombreuses ressources humaines. Il en a été ainsi des différentes demandes du CNOSF, comme de la cartographie de l'ANS pour le haut niveau, qui ont mobilisé des temps de travail important, sans toujours en connaître les conclusions.

Cette organisation du travail regroupant les têtes de réseaux du mouvement sportif, des collectivités territoriales, des acteurs du champ de l'économie du sport et des réseaux propres au ministère des sports a été facilitée par les rencontres fréquentes de ces acteurs et par le travail qu'ils conduisent désormais dans le cadre de la gouvernance de l'ANS, depuis le 1^{er} août 2019.

Des temps hebdomadaires d'échange et d'information, appréciés par les acteurs du sport, ont été initiés par le cabinet de la ministre et ont réuni les têtes de réseau suivantes :

- les représentants du mouvement sportif : CNOSF, CPSF, fédérations sportives, COSMOS ;
- les représentants des collectivités territoriales : AMF, Régions de France, ADF, France urbaine, ANDES, ANDISS ;
- les représentants du secteur économique : Union Sport et Cycle, France active ;
- les réseaux internes au ministère des sports : DRAJES, chefs d'établissement, DTN, ANS, DIGES.

2.2.4. Une campagne de communication gouvernementale jugée trop dispersée par les fédérations

Les annonces du processus de déconfinement à la fin du premier semestre 2021, laissaient entrevoir des perspectives encourageantes pour la rentrée 2021 même si celles-ci restaient soumises à l'évolution de la crise sanitaire. Cette reprise progressive d'activités sportives à partir des mois de mai et juin constituait un signal fort pour redonner l'espoir d'un retour des pratiquants dans les clubs et motiver les dirigeants à préparer leur rentrée dès le mois de juin, par la mise en place d'une stratégie de retour des pratiquants habituels dans chaque club et de recrutement de nouveaux membres.

Tous les acteurs auditionnés par la mission ont fait part des enjeux que représentait la rentrée de septembre 2021 pour l'écosystème du sport. L'absence d'un retour des licenciés dans les associations pouvait avoir des conséquences dramatiques financières et sociales pour l'ensemble du modèle sportif fédéral. Les attentes étaient fortes de voir se mettre en place un plan de communication très ambitieux auprès du grand public à l'occasion des jeux Olympiques et Paralympiques qui se sont clôturés le 5 septembre. En outre, un message positif sur les bienfaits de la pratique sportive en termes de santé et de bien-être, au regard des enseignements tirés de la crise, et plus particulièrement pour les personnes les plus fragiles, semblait bien indiqué.

À l'issue des jeux Olympiques de Tokyo, le gouvernement a lancé une importante et inédite campagne de communication en partenariat avec Santé publique France, l'Agence nationale du sport et Paris 2024. Elle avait pour objectif de relancer la pratique sportive dans la perspective de la rentrée de septembre suite à la baisse de la pratique sportive et par conséquent de contrecarrer la diminution du nombre de licenciés dans les fédérations et de lutter contre les effets néfastes des différents confinements sur la santé des Français.

Ce plan de communication de grande envergure était fortement attendu par le mouvement sportif et s'est déployé du 16 août au 6 septembre 2021, en s'appuyant sur les supports de communication suivants : télévision, radio, numérique et affichage.

Dénommé « c'est trop bon de faire du sport », cette campagne centrait son message sur le plaisir de la pratique sportive pour le bien être, la convivialité qu'elle apporte aux personnes quel que soit leur âge, leurs capacités physiques, les lieux de pratique, ou encore le milieu social... En résumé, une pratique sportive à la portée de tous contrecarrant l'idée de la difficulté à pratiquer et de l'aspect compétitif véhiculé par le sport. De même, un site web gouvernemental a été mis en place début septembre pour aider les usagers sur leur choix de discipline sportive.

Même si des mesures d'impact sont prévues pour faire un bilan de cette campagne de communication, nous avons tenté de faire un premier bilan (cf. point 2.5.8.).

2.3. Un plan de relance ambitieux mais un recours relativement faible du mouvement sportif aux mesures de soutien proposées par l'État

2.3.1. Un recours relativement faible aux nombreuses mesures de soutien proposées par l'État au mouvement sportif

L'État a mis en place des mesures d'aides économiques d'urgence, ainsi qu'un plan de relance afin de soutenir les acteurs de l'écosystème du sport. Au 21 avril 2021, on comptait 22 mesures destinées au sport professionnel, au secteur des sports de loisirs et marchands, aux collectivités territoriales, aux entreprises, aux fédérations sportives et aux associations. Les différentes informations collectées par la mission lors des auditions laissent à penser qu'un nombre relativement faible d'associations a bénéficié de ces mesures au motif qu'elles n'en éprouvaient pas le besoin et/ou en raison d'un manque d'information, d'accompagnement dans les démarches administratives à entreprendre. À titre d'exemple, début février 2021, seulement 5 000 associations employeuses environ sur 30 000 avaient sollicité une aide des pouvoirs publics. Les trois dispositifs les plus sollicités par les associations sportives ont été le prêt garanti par l'État, le chômage partiel et l'exonération de charges, quand les structures concernées étaient éligibles.

En complément des aides de droit commun, des dispositifs de sauvegarde sectorielle et un plan de relance ont été mis en place. Ce fut le cas aussi pour la création de dispositifs spécifiques pour des publics cibles ou des territoires particuliers.

Les principales mesures de soutien aux associations sportives ont été les suivantes :

- le fonds de solidarité de l'ANS en vigueur depuis juin 2020 et doté de 15 M€ en 2020 et 2021 pour venir en aide aux associations non employeuses fragilisées par la crise ou pour des aides ponctuelles à l'emploi de jeunes ;
- une prise en charge à hauteur de 100 % en net de l'activité à temps partiel des salariés ;
- l'exonération des cotisations sociales patronales pour les associations de moins de 250 salariés ;
- des prêts garantis par l'État avec l'étalement de l'amortissement d'une à cinq années ;
- la création d'emploi dans le cadre du plan « #1jeune1solution », mesure dotée de 40 M€ et visant à créer 2 500 emplois pour des jeunes de moins de 25 ans ;
- le dispositif Pass'sport en faveur de la prise de licence (cf. 2.3.3. infra) : 100 M€ ;
- l'aide à la rénovation thermique des équipements sportifs ;
- la création de 5 000 services civiques supplémentaires consacrés au sport ;
- l'accompagnement des jeunes les plus défavorisés vers les métiers du sport et de l'animation (SESAME) avec 3 000 places supplémentaires bénéficiant d'une aide moyenne de 2 000 € par an et par jeune, soit une enveloppe budgétaire de 12 M€.

Enfin, durant l'année 2020, deux séminaires en ligne ont été organisés à destination des acteurs du sport et de l'économie du sport, dont un en présence de la ministre déléguée chargée des sports, pour présenter ces différentes mesures mises en place par le Gouvernement.

Le recours aux nombreuses mesures de soutien proposées par l'État au mouvement sportif est resté relativement faible. Les trois mesures les plus utilisées furent le prêt garanti par l'État, la prise en charge du chômage partiel et le fonds de solidarité de l'ANS.

2.3.2. Des mesures spécifiques dérogatoires au droit commun prises pour la Fédération française d'équitation

Pendant la crise, la Fédération française d'équitation a bénéficié d'un soutien fort des parlementaires si l'on en juge par le nombre de courriers reçus par le ministère des sports ou de l'agriculture (environ 80 questions écrites ou orales ont été déposées).

La notion du « bien-être animal » a été créée en septembre 2019 pour les structures labellisées par la FFE. Les critères mettent notamment l'accent sur les besoins fondamentaux du cheval en termes de sorties libres régulières, de la disponibilité quotidienne des fourrages, de repas fréquents ou encore la possibilité d'interagir avec ses congénères.

Pendant la crise sanitaire, la FFE a demandé que le protocole prenant en compte « *le bien-être et les soins nécessaires aux équidés* », validé le 10 novembre pendant le couvre-feu, soit appliqué en permettant l'accès aux poneys et chevaux des clubs par les cavaliers. Ces derniers ayant toutefois l'obligation de présenter l'attestation gouvernementale autorisant les « *déplacements pour des consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ou pour l'achat de produits de santé* ».

Ainsi, au titre du bien-être animal, les règles du couvre-feu ont pu être adaptées au contexte. Pour autant, il convient de noter que l'équitation est rentrée dans l'exception par le secteur de l'agriculture, à savoir le bien-être animal et non pas par le domaine du sport.

Leurs personnels ayant dû poursuivre leur travail auprès des chevaux, les entreprises ont peu eu recours au chômage partiel alors que les coûts occasionnés pour le maintien de l'activité physique des équidés augmentaient en l'absence des cavaliers et des propriétaires de chevaux en pension.

Des demandes de mesures de soutien et d'allègement ont été formulées auprès des pouvoirs publics pour les établissements équestres mettant en avant tant le bien-être animal que les spécificités de l'équitation. Ces démarches continues ont abouti à l'annonce par le Gouvernement d'un dispositif d'aide exceptionnelle au bénéfice des centres équestres et poney-clubs recevant du public, à hauteur de 120 € par cheval, dans la limite de 30 équidés²². Indépendamment des mesures de droit commun, ce sont près de 20 M€, dont 13 ont été utilisés, qui ont été accordés par l'État par établissement équestre. Ce dispositif a été reconduit et réactualisé à hauteur de 8 M€ dans le cadre du deuxième confinement pour un montant de 60 € par équidé (112 000 animaux), le plafonnement étant maintenu.

Les actions conjuguées de la fédération et des centres équestres auprès de l'État et de ses services déconcentrés, des conseils régionaux et départementaux ont permis une prise en compte effective de la réalité des centres équestres.

2.3.3. Le dispositif Pass'sport, une mesure phare du plan de relance pour la pratique sportive encadrée, dont la mise en œuvre s'est avérée relativement complexe

Le Président de la République a annoncé, le 19 mai 2021, le déploiement du dispositif Pass'sport d'aide à la pratique sportive en faveur des jeunes. Ce dispositif s'adresse aux publics éloignés de la pratique sportive, situation renforcée par la crise sanitaire et économique.

Cette mesure emblématique du plan de relance gouvernemental mise en place au 1^{er} juillet 2021 pour la rentrée de septembre 2021 et dotée d'une enveloppe de 100 M€ a fait l'objet d'une première modification des bénéficiaires. Initialement destinée aux familles dont le quotient familial ne dépassait pas les 600 €, elle a finalement été élargie aux jeunes de 6 à 18 ans issus de familles bénéficiant de l'allocation de rentrée

²² Cf. le communiqué de presse du 24 juin 2020 des ministres de l'intérieur, de l'agriculture et des sports qui mentionne la mise en place d'une aide d'urgence pour les centres équestres recevant du public et pour les poney clubs. Afin de répondre aux difficultés financières des structures, une aide avait été mise en place le 18 juin, au titre « *des soins prodigués durant la fermeture, aux équidés (...) assurant des activités de loisirs et d'enseignement de l'équitation* ».

scolaire, aux jeunes (6 à 18 ans) percevant l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), aux jeunes (16 à 18 ans) percevant l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ainsi qu'au réseau des maisons sport santé.

Au total, 5,65 millions de jeunes issus de 3,3 millions de familles étaient éligibles à une aide financière de 50 € versée par l'État afin de réduire le coût de l'adhésion ou de la licence sportive pendant une année dans une association ou structure sportive affiliée à une fédération sportive agréée (non scolaire ou universitaire) ou agréée dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV) et les territoires des cités éducatives.

Sa mise en place s'est appuyée principalement sur les services de l'État avec un pilotage national assuré par la direction des sports et les DRAJES, responsables du déploiement sur les territoires, et sur une forte mobilisation des têtes de réseaux : CNOSF, CPSF, fédérations sportives, associations d'élus locaux.

Les inquiétudes quant à sa mise en œuvre ont été prises en compte par le Gouvernement et les nouvelles dispositions ont eu pour conséquence d'élargir de façon conséquente le nombre de personnes éligibles au Pass'sport. Un accompagnement des bénévoles pour leur permettre d'assurer les démarches administratives nécessaires afin de bénéficier des 50 € du Pass'sport semble indispensable. En effet, l'utilisation du « Compte Asso » retenu pour déposer les demandes de financement nécessite une maîtrise de l'outil informatique qui n'est pas accessible à tous les bénévoles. Un soutien et un accompagnement des bénévoles pour la création d'un « Compte Asso » ont été mis en place soit par les fédérations sportives, soit par les comités départementaux olympiques et sportifs (CDOS), soit par les collectivités territoriales en liaison avec les services de l'État (SDJES). Même simplifié, ce dispositif reste cependant relativement complexe, selon les fédérations auditionnées.

D'un point de vue pratique, les familles éligibles à cette mesure ont reçu, au cours de l'été, un courrier du ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports (MENJS) qu'elles devaient remettre aux associations sportives volontaires afin que celles-ci perçoivent les 50 € via le Compte Asso Pass'sport. Le coût d'inscription demandé aux familles devait être diminué d'autant.

Pour favoriser la réussite de ce dispositif, une campagne de communication nationale a été lancée au cours de l'été afin d'en informer le maximum de bénéficiaires potentiels. Ce dispositif doit être mieux connu et promu sur certains territoires, comme les Outre-mer.

Au 1^{er} décembre 2021, cette allocation de rentrée sportive a déjà permis à plus d'un million de jeunes de rejoindre 46 000 associations sportives.

Le Gouvernement a également souhaité procéder à un deuxième élargissement du dispositif aux bénéficiaires de l'AAH de 16 à 30 ans (proposition mentionnée par la mission au cabinet lors de la remise de la note d'étape). Mais il a également prolongé le Pass'sport jusqu'au 28 février 2022 afin de tenir compte de la saisonnalité de toutes les disciplines sportives, notamment les sports d'hiver et permettre à tous ceux qui n'avaient pas pris connaissance du dispositif à la rentrée d'en bénéficier.

Enfin, inscrit au Projet de loi de finances 2022, le Pass'sport est pérennisé au budget du ministère chargé des sports à hauteur de 100 M€. Certaines fédérations, dont celle de boxe, ont signalé aux rapporteurs que, sur l'ensemble des clubs inscrits sur la plateforme du Compte Asso, peu cherchent à bénéficier de ce dispositif, par manque d'outil informatique ou de formation des bénévoles à son utilisation.

L'enveloppe reconduite devrait permettre aux fédérations de mieux s'approprier le dispositif, et un travail avec des *jeunes pousses* du numérique est initié par la direction des sports afin de simplifier la démarche.

L'enquête du COSMOS (d'octobre 2021) sur le Pass'sport indique que 80 % des associations membres (qui sont à 80 % employeuses) ont déclaré avoir recours au Pass'sport. Cependant seulement 12 % des jeunes en bénéficient dans les clubs, 21 % des clubs ont des difficultés à obtenir le remboursement et 60 % préconisent d'élargir à tous les publics jeunes.

Les fédérations sportives scolaires ne sont pas éligibles au dispositif Pass'sport, mais elles sont toutefois recensées sur la plateforme « Monclubpresdechezmoi » qui constitue la base de gestion des clubs pour ce dispositif. Il apparaît ainsi que des parents ne comprennent pas pourquoi les fédérations sportives scolaires ne sont pas éligibles.

Par ailleurs, de nombreuses collectivités territoriales de métropole ou d'Outre-mer, des municipalités comme Rosporden (Finistère), Colomiers (Haute-Garonne) ou encore comme le conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, proposent depuis quelques années une aide financière aux familles pour inciter à la pratique sportive. Cette aide financière est soumise comme pour le Pass'sport aux conditions de ressources du foyer. Le cumul a été possible avec le Pass'sport et a donc rendu très symbolique parfois, voire nulle, la contribution financière des familles à la prise de licence.

Sans attendre un bilan du Pass'sport qui sera réalisé par une mission IGÉSR *ad hoc*, nous proposons les préconisations suivantes :

Préconisations n° 8

Reconduire le Pass'sport jusqu'aux JOP de Paris 2024, engagement important de l'État pour la pratique sportive, et proposer une formation pour les bénévoles chargés de suivre le Pass'sport au sein de leur club.

2.3.4. Le dispositif « Carte Passerelle », initié par le CNOSF, pourrait être développé

Le sport à l'école constitue pour de nombreux jeunes garçons et filles le point de départ de la vie sportive. Or, bon nombre d'entre eux ont d'abord vécu la crise sanitaire comme la cause d'une absence totale de pratique sportive et les fédérations ont noté une diminution significative du nombre de leurs pratiquants jeunes, notamment ceux issus des territoires prioritaires.

La mission considère qu'il est important de mettre la continuité éducative sportive au service de la reprise et, dans ce cadre, de promouvoir et d'élargir le dispositif « Carte Passerelle ».

Ce dispositif, initié par le CNOSF en 2019 et développé sur l'ensemble du territoire en 2020, ouvre des perspectives intéressantes puisque 57 % des jeunes ayant testé différents sports, comme proposé dans ce cadre (accès gratuit à trois séances maximum par club), ont ensuite adhéré à un club sportif²³. Ouvert aux élèves de CM1 et CM2, aux licenciés à l'USEP, aux élèves de CM2 et de sixième de l'UGSEL et aux élèves de sixième de l'UNSS, le dispositif nécessite des clubs volontaires mais souffre aujourd'hui d'un manque de publicité.

Préconisation n° 9

Demander au CNOSF et aux fédérations de sport scolaire de développer l'information sur le dispositif « Carte Passerelle » au niveau des établissements scolaires afin de toucher plus d'élèves et de mobiliser les clubs pouvant s'inscrire dans l'opération. Élargir ce dispositif à d'autres catégories de bénéficiaires afin d'en favoriser l'extension et la réussite.

2.4. Une gestion territoriale de la crise marquée par une certaine disparité

2.4.1. Des collectivités territoriales très investies dans le soutien aux associations sportives

Les associations de collectivités auditionnées (AMF, Régions de France, ADF, France Urbaine, ANDES...) se sont mobilisées dans le secteur du sport pendant la crise pandémique. Elles reconnaissent que les activités sportives sont primordiales pour la santé (lutte contre la sédentarité et l'obésité) et la cohésion sociale, deux enjeux de société très prégnants en période de confinement. Les collectivités, dans leur grande majorité, ont maintenu leurs subventions, avec un accompagnement financier supplémentaire, selon les besoins.

Dans le contexte tendu de la gestion de crise pour les fédérations sportives, la présence active des collectivités territoriales a été appréciée par celles-ci notamment en ce qui concerne l'organisation de la pratique sportive, ainsi que celle des compétitions (report, annulation, mise en œuvre de protocoles spécifiques, maintien des subventions). Les collectivités pour la plupart d'entre elles, ont su mettre en œuvre les moyens permettant de répondre rapidement aux besoins des clubs, grâce notamment à la clause de compétence partagée qui leur a permis d'intervenir et d'agir dans le domaine spécifique du sport. Si la situation est très disparate d'un territoire à l'autre, demeure une constante, sur le terrain, les clubs se tournent vers les collectivités. Les associations de collectivités territoriales ont insisté sur leur volonté de

²³ Source : CNOSF.

faire rentrer le sport dans un schéma régional (département et commune) et de prendre toute leur part dans la gouvernance territoriale qui se met en place au travers de la conférence régionale du sport.

La Covid a mis en lumière le rôle du trinôme maire / président de département et/ou de région / préfet, qui, dans un effort constant pour s'adresser à tous les publics urbains et ruraux, poursuit le dialogue permettant de sauvegarder le tissu associatif et les clubs et ainsi approfondir la place du sport dans la société.

Se présentant comme étant « au milieu du village sport », terme repris par l'AMF, les collectivités ont mis en avant leur proximité et par conséquent les réponses territoriales prises au plus proche des réalités locales et dans un souci de transversalité. À cet effet, elles sont en attente d'une reconnaissance de l'État au regard du rôle joué pour le maintien des activités dans les territoires²⁴. Les associations de collectivités souhaitent de même une aide concernant les pertes financières notamment liée à la baisse de la fréquentation des piscines en raison des protocoles sanitaires.²⁵

Consciente toutefois que la gouvernance partagée se mettra en place sur le long terme, Régions de France affirme que les collectivités ont contribué, au même titre que l'État, à « *sauver les clubs au cours de la saison 2019-2020* ».

En ce qui concerne les fonds octroyés par les collectivités au bénéfice des clubs, nous pouvons citer :

- une aide financière aux associations et aux clubs en maintenant ou en reportant les subventions, lesquelles permettent par exemple des achats de matériels. Pour les collectivités, il s'agit de « tout mettre en œuvre pour que les associations ne meurent pas » ;
- une aide afin d'encourager le bénévolat qui font vivre l'activité sportive ;
- un financement pour prévenir la sédentarité et par conséquent l'obésité : maison sport / santé (Moselle) ; un label sport / santé donné à des associations avec un financement ;
- maintien des subventions et mise en place de fonds exceptionnels, par exemple dans le Grand Est, en Bretagne, ou en Nouvelle-Aquitaine.

La mission constate que les collectivités se sont mobilisées pour l'égalité d'accès au sport. Dans ce cadre, un tiers des départements prend en charge les frais pour la pratique sportive des collégiens (coupons sport, frais de licence, frais d'équipement), en octroyant des aides selon des critères sociaux. Un partenariat important a été mis en place par l'ADF avec le CPSF concernant le parasport, particulièrement touché par la crise. Il s'agit de mettre en place un parcours pour les personnes en situation de handicap avec les MDPH et les associations habilitées pour travailler avec ces publics; la baisse de pratique des personnes en situation de handicap étant de l'ordre de 45 à 50 %.

Par ailleurs, les collectivités ont dû gérer les conflits d'usage entre les pratiquants libres et les clubs. Elles ont aussi contribué à mettre du lien entre les différentes formes de pratique, en jouant un rôle d'arbitres dès lors que certains dirigeants n'osaient pas solliciter le préfet. Leur implication a été d'autant plus importante que, dans le tiers des communes, c'est le club, bien souvent omnisport, qui fait vivre le sport.

Enfin, les fédérations et les clubs craignent qu'en raison d'excédents d'exploitation sur l'année 2020, les collectivités en profitent pour baisser le montant des subventions en 2021, alors même que cet excédent a bien souvent été repris dans un plan de solidarité.

Les associations de collectivités se montrent très satisfaites du partenariat initié dans la nouvelle gouvernance du sport et qui a pu se mettre en place notamment dans le cadre des conférences régionales déjà installées, afin d'apporter des solutions communes lors de la crise. Ce partenariat se retrouve aussi dans les comités de pilotage hebdomadaires de la crise mis en place par le ministère des sports.

²⁴ Si la crise sanitaire et la mise en œuvre des protocoles sanitaires ont mis les collectivités dans la boucle des structures décisionnaires, l'arrêt de la pratique de la natation, notamment des jeunes, avec la fermeture des piscines a aggravé le déficit des équipements des collectivités (France urbaine, l'AMF, et l'Andes) ; courrier du 12 mars adressé à la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, Mme Jacqueline Gourault.

²⁵ Les pertes financières varieraient de 25 % à 75 % par rapport à l'année précédente. Lors de la période estivale, parmi les complexes aquatiques ouverts et quel que soit leur mode de gestion, un sondage a révélé que 51 % des gestionnaires ont connu une baisse de la fréquentation supérieure à 50 %, et 75 % des gestionnaires observent une baisse de la fréquentation supérieure à 40 %, allant jusqu'à - 60 % en octobre 2020, <http://www.maire-info.com>, 16 mars 2021.

2.4.2. Des disparités importantes constatées selon les territoires dans les autorisations de pratique sportive

Des différenciations fortes dans les autorisations locales pour la pratique sportive ont été signalées, tantôt de par des décisions de municipalités, d'intercommunalités, de chefs d'établissement scolaire, de présidents d'université ou même de présidents de club.

2.4.3. Un rôle important joué par l'agence nationale de cohésion des territoires (ANCT)

Chaque année, plus de 8 500 associations de tous domaines de compétences (dont de très nombreuses petites associations ou clubs), sont financées par l'ANCT, sur les territoires de la politique de la ville, quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ou zones de revitalisation rurale (ZRR).

Pendant la crise, l'ANCT a souhaité soutenir plus qu'habituellement les associations de proximité ayant de petits budgets. Des enveloppes spécifiques ont été mises en place à destination des associations pour le fonctionnement ou pour l'opération « Quartiers d'été », et 30 % des associations ont reçu des financements complémentaires. De plus, une doctrine bienveillante a été appliquée aux associations, afin par exemple, de redéployer des actions sur d'autres publics pour 2020, ceci afin de leur permettre de franchir financièrement la période de fermeture totale.

En 2020, 2,6 M€ ont été octroyés par l'ANCT au niveau national pour des réseaux sportifs et les subventions déconcentrées aux associations sportives locales sont passées pour la période 2019 à 2020 de 8,5 à 14,7 M€.

Beaucoup d'associations sportives se sont adaptées, comme celles qui interviennent dans le cadre du volet social du sport et sont restées actives. Pour l'ANCT, « *les effets sociaux de la crise sanitaire sur les populations et sur les pratiques sportives ont été dramatiques. (...) avec une augmentation forte du taux de pauvreté, il n'était pas possible pour les parents de payer 30 € pour le sport ou pour le matériel, donc moins de pratique sportive; les clubs ont perdu des contacts, principalement avec les publics femmes et les jeunes filles* ».

L'ANCT a participé à des séminaires en ligne avec des fédérations, des clubs, afin d'expliquer aux acteurs du sport les types de financements de la politique de la ville. Elle a regretté qu'en cette période particulière de crise, sur l'opération Quartiers d'été les fédérations nationales ne se soient pas manifestées.

Pour l'Agence, les centres de ressources et d'information des bénévoles (CRIB), les points d'appui à la vie associative (PAVA) n'ont pas correctement diffusé les informations sur les financements possibles. La politique de la ville s'est donc appuyée sur son réseau de délégués du préfet afin de faire passer l'information en proximité.

Le comité interministériel à la ville qui s'est tenu le 29 janvier 2021 à Grigny a pris des mesures pour renforcer les équipements sportifs et le sport en QPV avec une enveloppe à hauteur de 36 M€.

2.4.4. Une contribution limitée des services déconcentrés dans un contexte de réforme

Les fédérations ont souvent souligné devant la mission la perte de relations entre les services déconcentrés de l'État et les clubs. Pendant la période de crise s'est mise en place la réforme de l'organisation territoriale de l'État portant sur la fusion des services relevant du ministère de la jeunesse et des sports avec ceux relevant de l'Éducation nationale, et celle-ci a mobilisé les agents sur les préfigurations puis sur la mise en place des nouvelles structures. Les fédérations sportives ont insisté auprès des rapporteurs sur l'importance de garantir des effectifs minimaux dans chaque DRAJES et chaque SDJES, en capacité d'assurer un accompagnement efficace des associations.

2.4.5. Le contexte particulier de l'Outre-mer

La mission a souhaité évaluer plus spécifiquement l'impact de la crise sanitaire sur les territoires ultramarins et a auditionné les DRAJES de La Réunion et de la Martinique. Ceux-ci ont fait état d'études d'impact menées avec le mouvement sportif, en lien avec chaque préfecture, qui ont mis en avant plusieurs constats : le temps de la crise sanitaire en Outre-mer n'est pas celui de la métropole, les décisions prises au plan national ont été en décalage avec les réalités de la crise sanitaire sur ces territoires, avec des périodes de confinement différentes de celles arrêtées en métropole. L'intérêt porté à l'Outre-mer par les directions d'administration centrale et les fédérations sportives ne semble pas à la hauteur des spécificités de ces territoires.

Le mouvement sportif ultramarin est moins formé, moins expérimenté et donc moins bien préparé à affronter des situations de crise, tant en matière d'organisation qu'au plan financier.

Celui-ci s'attendait à ce que les services déconcentrés (DRAJES) jouent un rôle plus important pendant la crise pandémique. Il considère que les DRAJES doivent être les animateurs des politiques sportives, travaillant au quotidien avec les préfetures pour aménager les autorisations de pratiques et mettre en place des fongibilités entre enveloppes financières, pour répondre à la crise (politique de la ville, avec budget sport enveloppes ANCT et ANS...). Dans le cas de la Guyane, ce sont les clubs et comités qui ont directement saisi le préfet avec l'appui de la collectivité territoriale (déclaration du comité territorial Olympique sportif, CTOS de la Guyane).

Les acteurs sportifs ultra-marins, regrettent que la majorité des décisions relatives aux équipements et aux projets sportifs fédéraux (PSF) se prennent à Paris, sans possibilité d'aménagement du contenu des décisions en fonction des spécificités territoriales. De plus, en ce qui concerne les équipements, plusieurs sources de financements peuvent être sollicités – dont l'ANS, la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), le FEI (fonds exceptionnel d'investissement) – ce qui tout en assurant un financement complémentaire, multiplie les dossiers à monter et la complexité.

Enfin, pour les DRAJES et les clubs sportifs d'Outre-mer, l'insularité revêt une importance symbolique et politique forte en matière de déplacements ; souvent ceux-ci pour les sportifs ont été impossibles car l'activité sportive n'était pas considérée comme un motif impérieux de déplacement.

2.5. Une gestion de la crise qui induit des changements profonds aux plans institutionnel et culturel pour les fédérations sportives

2.5.1. Quelle stratégie économique des fédérations sportives pour l'avenir, en particulier au regard de la licence sportive ? L'enjeu des pratiquants non licenciés, et des clubs non affiliés

Nous pouvons tout d'abord rappeler la place des licences dans le modèle économique des fédérations sportives²⁶. S'agissant des fédérations multisports : le ratio licences et affiliations (47 564 396 €) sur le total des produits (271 871 818 €) correspond en moyenne à 17,5 % au titre de l'année 2019.

- S'agissant des fédérations olympiques et/ou paralympiques, le ratio licences et affiliations (196 276 492 €) sur le total des produits (1 180 076 843 €) correspond en moyenne à 16,6 % au titre de l'année 2019.
- S'agissant des fédérations unisport reconnues de Haut Niveau, le ratio licences et affiliations (46 306 679 €) sur le total des produits (84 655 365 €) correspond en moyenne à 54,7 % au titre de l'année 2019.
- S'agissant des fédérations unisport, le ratio licences et affiliations (20 375 527 €) sur le total des produits (39 218 894 €) correspond en moyenne à 51,95 % au titre de l'année 2019.

Pour accélérer la rentrée sportive, des fédérations ont agi sur les licences. De l'enquête menée par le COSMOS en septembre et octobre 2021, il ressort que :

- 43,6 % des clubs ou associations membres du COSMOS déclarent avoir procédé à des remboursements de licences / cotisations pour la saison 2020-2021 ;
- 44 % des clubs ou associations déclarent appliquer des diminutions tarifaires ou des conditions spécifiques par rapport à 2019 (avoirs, remises, baisses de cotisations...) ayant un impact sur leur chiffre d'affaires.

Ces pratiques ne constituent pas une redéfinition des politiques fédérales sur les licences. Pour autant, la crise a conduit de nombreuses fédérations à engager une réflexion interne visant à élaborer un nouveau modèle économique. Ces stratégies seront nécessairement différentes selon les fédérations. Celles-ci lors des auditions ont identifié plusieurs pistes de réflexion, que nous listons pour information :

²⁶ Source direction des sports pour l'année 2019 faute de chiffres mis à jour par les fédérations sur leur portail pour l'année 2020, sachant que pour 2021 tous les comptes n'ont pas encore été validés en assemblées générales.

- élargir les modalités de la carte passerelle (en lien avec les écoles) ;
- mener une réflexion sur les services supplémentaires à apporter aux pratiquants licenciés ;
- réfléchir à des formules plus souples de licences (notamment dans le cadre des autres titres de participation), ou envisager de développer des licences multisports ;
- conduire des enquêtes pour mieux identifier les attentes des pratiquants non licenciés et notamment leurs souhaits en matière d'accompagnement vers une pratique régulière potentielle ;
- promouvoir des démarches de promotion de l'action fédérale auprès de clubs non affiliés et de clubs privés (comme le fait la fédération française de golf par exemple) ;
- identifier des mesures fiscales nouvelles sur les licences ou sur le mécénat sportif permettant de les favoriser... ;
- conduire dans les mois à venir une concertation interfédérale afin d'éviter que les démarches auprès des pratiquants non licenciés et des clubs non affiliés ne deviennent trop concurrentielles entre les fédérations en annihilant l'effet produit par ces démarches de prospection ;
- accompagner les fédérations sportives dans le développement de solutions déjà mises en œuvre dans le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS). À ce titre, la mission souligne que les fédérations lui ont toutes signalé ce besoin d'accompagnement soit par le CNOSF, ou par l'État²⁷.

2.5.2. Une crise sanitaire qui a été un accélérateur des mutations de la pratique sportive

La crise sanitaire a obligé les fédérations à repenser à la fois les pratiques sportives proposées, mais également les relations et les services apportés aux pratiquants. C'est le cas de la Fédération française handisport qui a déclaré à la mission avoir utilisé la crise comme « une bombe d'innovations », une opportunité nouvelle de travailler sur les usagers et les pratiques. Les dirigeants de cette fédération travaillent actuellement sur l'idée d'un assouplissement du lien licence-club afin d'essayer de capter un public souhaitant que leur pratique reste libre de toute contrainte fédérale.

L'Union « sport et cycle » a mené en 2021 une enquête sur les évolutions à venir de la pratique sportive. Il en ressort que, par ordre d'importance, 46 % des personnes souhaitent plus d'autonomie et de multi-activités, 40 % désirent un sport en extérieur et en accès libre, 34 % souhaitent pratiquer dans un objectif de préservation de leur santé et de bien-être, 15 % souhaitent une pratique personnalisée et numérisée, 15 % recherchent un sport ludique et communautaire.

Union sport et cycles constate comme l'enseigne Décathlon une forte accélération de pratiques sportives en 2020 et 2021. Pour l'enseigne commerciale l'année 2021 s'inscrit comme l'année de tous les records avec des ventes de cycles en hausse de 21 % par rapport au CA de 2019, pour les produits de randonnée de + 23 %, de + 27 % pour les raquettes, de + 27 % pour le football, de + 17 % pour l'équitation, et de + 26 % pour le basketball. Ces chiffres sont sans comparaison avec la période d'avant la crise.

2.5.3. Une nécessaire prise en compte par les fédérations des enjeux sociétaux en matière de pratiques sportives

Les fédérations sportives, comme les collectivités territoriales, évoquent toutes, l'apport sociétal important du sport et indiquent vouloir investir ce domaine de façon plus intensive. Ces acteurs évoquent aujourd'hui tous le rôle des activités sportives pour la santé (sédentarité, obésité, sport sur ordonnance, rôle du sport dans les affections de longue durée, développement des maisons sport / santé...) mais aussi pour le bien-être, l'hygiène de vie des personnes, ainsi que pour la cohésion sociale. Mais cette reconnaissance doit désormais s'inscrire dans les évolutions des pratiques qui se sont fortement accélérées au cours de la période épidémique. Les pratiques sportives individuelles peuvent évoluer très rapidement (phénomène de « zapping ») et se diversifier (multisports pour tous) dans un cadre souvent familial ou amical et dans une dimension plus ludique ou à visée non compétitive. Ces évolutions deviennent incontournables pour les fédérations, et les poussent à repenser le modèle de développement fédéral.

²⁷ Une mission relative aux conséquences de l'évolution des pratiques individuelles et collectives sur le devenir du modèle sportif fédéral est inscrite au programme de travail annuel 2021-2022 de l'IGÉSR.

L'INJEP dans son dernier baromètre des pratiques sportives constate qu'entre 2018 et 2020, la plupart des univers sportifs enregistrent une baisse du nombre de pratiquants, à l'exception notable de l'univers de la course et de la marche et de celui de la forme et de la gymnastique. Sur la même période, la part d'activités pratiquées à domicile progresse nettement, avec un pic pendant les périodes de confinements. En 2020, 65 % des Français de 15 ans et plus ont pratiqué au moins une activité physique et sportive au cours des douze derniers mois. En 2018, dans la première édition de ce baromètre, ils étaient 66 % : la pratique n'a donc quasiment pas évolué en deux ans.

2.5.4. Des clubs, des comités et des ligues régionales qui ont rarement rencontré des difficultés d'ordre financier au début de la crise

Lors des auditions, les fédérations interrogées n'ont évoqué que très rarement des difficultés financières rencontrées par leurs clubs affiliés et leurs structures déconcentrées.

Cependant, les fédérations qui ont évoqué des difficultés financières de leurs structures déconcentrées, sont celles qui organisent de nombreuses et importantes manifestations sportives locales à l'instar de la Fédération française de cyclisme. Ces manifestations génèrent des rentrées financières en termes de partenariat mais nécessitent de disposer de personnels dédiés à ces organisations.

Par la suite, s'agissant de la saison 2020-2021, la mission relève que lors de difficultés, ces associations déconcentrées des fédérations ont souvent utilisé leurs réserves pour maintenir des activités, ce qui a engendré d'ailleurs des inquiétudes pour la saison suivante. Par ailleurs, les fédérations nationales ont souvent mis en place des plans de solidarité ou de relance pour leurs clubs, comités et ligues ayant eu des difficultés (dispense de cotisation d'affiliation, aide à l'équipement de matériel sanitaire, proposition de baisse de cotisation ponctuelle pour leurs membres, renoncement au reversement par le club de la cote part de la fédération, aide au redémarrage de clubs après un arrêt important...).

2.5.5. Un soutien au mouvement associatif sportif pour dynamiser le bénévolat

Une enquête d'Hexopée²⁸, relève comme la mission, que les associations sportives ont une situation financière très précaire, qu'elles ont des besoins d'accompagnement et de communication pour la reprise des activités. Le bénévolat reste au cœur des préoccupations.

- **Une perte de bénévoles**

Le rôle fondamental joué par les 3,5 millions de bénévoles dans le modèle sportif français, est souligné par tous les acteurs lors de leurs auditions. Or, les fédérations craignent une importante démobilisation voire un abandon de l'investissement bénévole qui pourrait être à l'origine de fermetures de clubs, notamment ceux qui ne peuvent pas compter sur un encadrement rémunéré.

La grande majorité des interlocuteurs de la mission mettent en avant le rôle crucial des bénévoles, acteurs actifs pour le maintien des liens sociaux au sein de la société française. Or, la crise sanitaire qui les a fait passer de l'engagement bénévole citoyen à la sédentarité a fortement impacté leur présence au sein des associations, lesquelles ont eu pour priorité de tout mettre en œuvre pour garder le lien avec eux, notamment au travers de séminaires en ligne. Les bénévoles sportifs et en particulier les dirigeants de clubs sont présentés comme les acteurs de la permanence des activités physiques régulières, ils sont les garants des interactions sociales. Ils sont le « *moteur et carburant* » pour les associations. Ainsi, « *la moindre compétition de motocyclisme mobilise de 100 à 150 bénévoles* », il en est de même pour le cyclisme, ou encore pour les compétitions et rassemblements organisées par la Fédération française de volley-ball, « *c'est un sport qui repose beaucoup sur le bénévolat (...). Leur absence sera rudement ressentie sur le sport loisir et par conséquent la santé* ». Si la perte de bénévoles symbolise surtout la mise entre parenthèses de la vie sociale (Fédération française de natation) elle met aussi en danger le fonctionnement des associations qui

²⁸ Le Conseil national des employeurs d'avenir (CNEA), organisation qui représente et accompagne les employeurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) – devenu Hexopée – a mené, à la demande du Mouvement associatif en partenariat avec le Réseau national des maisons des associations (RNMA) et Recherches et solidarités et en lien avec la direction nationale de la jeunesse et de la vie associative (DJEPVA), une enquête auprès de 10 000 associations, en juillet 2021, « Covid-19 un an après ». Un focus sport en a été extrait dont les résultats corroborent ceux de la mission.

n'arrivent désormais plus à pourvoir tous les sièges de leurs comités directeurs (Fédération française du sport automobile).

- **Les bénévoles : des acteurs de la proximité à mobiliser**

Nombre de fédérations notent une « *baisse générale de motivation* » (audition de la Fédération française de savate et boxe française) ; une « *baisse des relations avec les bénévoles dans 9 clubs sur 10* » selon la Fédération de badminton où 62 % des bénévoles déclarent avoir un mauvais ou très mauvais moral et un tiers des clubs pensent perdre au moins 25 % de leurs bénévoles. D'autres dirigeants notent encore un « *essoufflement, un découragement général depuis le début 2021* » (Fédération française d'aviron) ainsi qu'une « *démobilisation face aux décisions prises ces derniers mois par les autorités* » (Fédération française de boxe). L'incompréhension (Fédération française d'athlétisme) et l'absence de visibilité (Fédération française de triathlon) sur la reprise ont mis fin à toute volonté d'investissement bénévole (Fédération française de volley-ball).

Les fédérations font part de leur « *difficulté à les garder mobilisés* » comme le soulignent les dirigeants de la Fédération française de basket-ball, « *les bénévoles c'est un problème car ils risquent de ne plus revenir car ils font autre chose* ». Entre lassitude, démobilisation, découragement et frustration, les bénévoles ont toutefois montré leur besoin de s'engager et de garder du lien avec les licenciés (audition de la Fédération française de lutte). En juin 2020, la Fédération française de cyclisme notait que « *l'élan bénévole est reparti [avec] le redémarrage des compétitions* ». D'autres, comme la Fédération française de golf, ne ressentent « *pas de baisse (...) sur l'implication des bénévoles* ».

Selon les dirigeants de la Fédération française d'aviron, « *au cours de l'année 2020, les équipes de bénévoles sont restées mobilisées pour faire face à la crise et proposer des alternatives à la pratique en présentiel même s'il est mis en exergue un essoufflement et un découragement général depuis le début 2021* ».

Les interlocuteurs de la mission ont mis en avant la solidarité dont les bénévoles et les salariés ont fait preuve, notamment pour assurer la continuité des associations en cette période de crise. La mission constate qu'ils ont maintenu le contact avec les adhérents, en s'appropriant rapidement les outils numériques et les réseaux sociaux. Il se sont également mobilisés pour trouver, avec les autorités locales, des solutions afin de préparer la reprise des activités pour celles qui se sont retrouvées à l'arrêt, et réfléchir à la pérennisation des activités de l'association.

Les décisions prises par le gouvernement lors de la période du couvre-feu ont également eu de nombreux impacts sur les associations dont les fermetures temporaires et les changements d'organisation ont nécessité une grande capacité d'adaptation.

Certaines fédérations ont évoqué lors des auditions un « *surcoût d'engagement* » assuré au travers des « *permanences* », une surcharge administrative (Fédération française de volley-ball).

Ceci parallèlement bien souvent avec le désengagement de bénévoles en « *fin de carrière* », l'âge des bénévoles surtout dirigeants – souvent retraités – et le contexte sanitaire devenant un élément déterminant quant à leur implication (Fédération française de pétanque et de jeu provençal).

Les personnes auditionnées ont fait plus référence au vieillissement des bénévoles qu'à une crise du bénévolat. L'élan du bénévolat n'est en conséquence pas brisé selon les rapporteurs, à la condition que la situation de crise ne dure pas trop longtemps. Selon le CPSF et Régions de France, il n'y a « *pas de crise réelle du bénévolat mais un vieillissement des bénévoles* ».

Depuis quelques années, une baisse de l'engagement des bénévoles pour assumer les fonctions électives de premier plan – président, secrétaire général, trésorier, entraîneur – est constatée et la crise sanitaire n'a fait qu'amplifier ce phénomène.

- **Un bénévolat à renouveler et à adapter**

À l'instar des pratiquants, le bénévole a aussi changé. « *Il zappe* » (Fédération française d'escrime). Se pose dès lors la question du renouvellement de l'engagement bénévole (Fédération française de ski nautique et de wakeboard) ce qui interroge à terme l'actuel modèle associatif du mouvement sportif amateur reposant sur le bénévolat.

S'agissant de la lassitude des bénévoles, les sénateurs Céline Boulay-Espéronnier et Michel Savin²⁹ mettent l'accent sur le « *décrochage de cette population "invisible" qui représente près de 85 % du personnel des clubs amateurs* ». Ils craignent le « *burn-out associatif tant pour eux que pour les dirigeants et invitent les centres de ressources et d'information pour les bénévoles (CRIB) dans les départements à jouer à leur profit un rôle important en termes de soutien à l'emploi et à la formation. La perte de vivier viendrait aussi de l'absence de formation pour l'encadrement. Les tâches devenant plus complexes. La prise en compte du bénévolat demeure une priorité pour les élus, ceci d'autant plus qu'il s'agit aussi dans le même temps de prendre en compte le sport amateur, aussi important que le haut niveau* ». Selon la mission, la montée en compétences des bénévoles constitue un enjeu.

• Les jeunes et l'engagement bénévole

Quand les « officiels » (dirigeants, juges, arbitres...) des clubs ayant des enfants ne participent plus à leur activité bénévole, leurs enfants manquent en règle général aussi. De même, si les jeunes ne reviennent pas, leurs parents qui sont « officiels » ne reviennent pas non plus et dans bien des cas, le point de fragilité concerne l'organisation des compétitions sur lesquelles les parents sont souvent mobilisés. C'est ainsi que la problématique de la reprise prend aussi un caractère familial.

Une grande majorité de fédérations évoque ce « *grand vivier de jeunes responsables dans la population jeune* ». Il faudrait selon eux trouver des bénévoles qui soient beaucoup plus jeunes afin de permettre un engagement plus long.

Beaucoup mettent en exergue la rupture générationnelle et la nécessité de réfléchir sur la question : « *c'est quoi faire du bénévolat aujourd'hui ?* ». En effet, beaucoup de jeunes veulent s'engager mais d'une façon différente ; le bénévolat devenant presque un luxe puisque seules les personnes bien insérées socialement semblent avoir les moyens de s'engager sur un temps long. Leurs apports, aux côtés des « anciens », pourront être d'autant plus pertinents qu'ils apporteront des perspectives nouvelles aux clubs, leur permettant d'élargir les offres d'activités et d'introduire un peu plus de souplesse dans la pratique tout en bénéficiant d'un encadrement plus professionnel.

Réinventer la gestion des clubs va aussi de pair avec la nécessité de réinventer le rôle et l'action des bénévoles. Il convient donc en conséquence d'anticiper le rôle des bénévoles en même temps que le rôle des clubs sportifs³⁰.

Il serait aussi possible de s'appuyer sur le besoin de bénévoles afin d'accompagner les grands événements sportifs, comme la Coupe du monde de rugby 2023, ou les JOP 2024. Afin de motiver de nouvelles vocations, un grand plan de communication sur l'investissement bénévole s'avère indispensable.

Le dispositif d'aide à la formation des bénévoles du sport géré par le CNDS ayant disparu, le FDVA formation n'a pas repris cette possibilité. En effet l'article 3 du décret n° 2018-460 du 8 juin 2018 exclut toujours les associations sportives du bénéfice du FDVA « formation des bénévoles ».

Préconisations n° 10

Mobiliser des énergies bénévoles par une campagne nationale de communication sur l'engagement dans le bénévolat (en lien avec DJEPVA) :

- Lancer une grande campagne de sensibilisation des jeunes à la vie associative, en valorisant tous les dispositifs d'engagements existants ; développer des Juniors Associations dans le domaine du sport ; communiquer sur jeveuxaider.gouv.fr ;
- Impliquer les grandes entreprises françaises, afin de mobiliser le mécénat de compétences à destination des associations sportives ;
- Engager à nouveau une enveloppe de crédits de l'ANS à destination de la formation des bénévoles du sport.

²⁹ Lettre des sénateurs Céline Boulay-Espéronnier et Michel Savin au Premier ministre, 18 novembre 2020.

³⁰ Revue Sport stratégie : le spécialiste du marketing sportif, n° 665, 22-28 mars 2021.

2.5.6. Un besoin fort d'accompagner les clubs, les dirigeants, les bénévoles avec une simplification des démarches

Les dirigeants des fédérations rencontrés par la mission ont unanimement souscrit à la priorité que constitue la simplification des démarches administratives pour les fédérations et pour leurs clubs affiliés. Peu de clubs ont fait appel aux différents dispositifs mis en place par l'État durant la crise. Les bénévoles n'ont pas eu aisément connaissance de ces dispositifs. Ils manquent parfois des compétences requises pour répondre aux appels à projets et pour compléter les demandes de subventions telles que celles du fonds pour le développement de la vie associative (FDVA), ou des fonds de solidarité. Ils peuvent éprouver des difficultés pour compléter les informations utiles au dépôt de subvention sur le « Compte Asso ». Ils éprouvent d'autant plus de difficulté qu'habituellement, les appels à projet doivent être effectués très souvent dans l'urgence.

La Cour des comptes, dans son référé du 10 mars 2021 sur « *La politique d'accompagnement de la vie associative par l'État* », identifie des dispositifs d'aide nombreux, pour certains obsolètes, qu'elle recommande de simplifier. Elle estime également nécessaire « *de rénover le réseau des guichets de proximité* », comme l'avait fait précédemment en 2016 un rapport de l'inspection générale de la jeunesse et des sports (IGJS).³¹ La crise sanitaire a accentué ce besoin de revoir l'accompagnement des associations.

Par ailleurs, la mission observe que le plan de développement de la vie associative de 2018 proposait de revoir l'accompagnement des associations afin de le rendre plus efficace et proposait une nouvelle architecture qui a été testée sur trois régions. Pour la DJEPVA, l'expérimentation aujourd'hui (appelée AVAL, accompagnement à la vie associative locale) se poursuit dans les trois régions. Il ne s'agit pas d'une expérimentation légale dérogatoire au droit commun qui doit faire l'objet d'une évaluation mais d'une analyse des scénarios en fonction des réalités territoriales et de la maturité des parties sur l'accompagnement « chaînés » des associations dans chacune des trois régions. Un guide de l'essaimage devrait prochainement être finalisé par les acteurs de ces tests régionaux. La DJEPVA préconise en effet d'essaimer ce travail des services et propose à de nouvelles régions d'examiner les modalités adaptées à leur contexte local. Elle a pour ce faire débloquer des crédits en fin de gestion 2021. Une instruction pourrait être préparée au regard de ce guide et des outils créés.

Préconisations n° 11

Revoir les fondements, les destinataires et la mise en réseau national des centres de ressources et d'informations pour les bénévoles (CRIB) :

- Déployer dès 2022 la réforme de l'Accompagnement à la vie associative locale (AVAL) sur l'ensemble du pays ;
- Former des jeunes en service civique et les mettre à disposition des CDOS, afin d'apporter des informations localement sur les différents dispositifs de soutiens existants aux clubs.

2.5.7. Des dispositifs fiscaux existants ou à créer qui doivent être analysés en vue d'une éventuelle généralisation, même si la durée en est réduite dans un agenda post crise

Même si la licence n'est pas une prestation, mais l'adhésion au projet associatif d'une fédération, plusieurs d'entre-elles ont été interrogées par leurs adhérents quant au remboursement partiel ou total des cotisations payées, alors que les pratiques sportives étaient impossibles lors de certaines périodes. Confrontées à cette question, les fédérations ont questionné le cabinet de la ministre déléguée aux sports, afin d'envisager une solution juridique. Il s'agissait de transformer l'abandon de remboursement des cotisations des adhérents, en dons éligibles à la réduction de l'impôt sur le revenu. La direction de la jeunesse de l'éducation populaire et de la vie associative a sollicité la direction générale des finances publiques sur les possibilités de traitement fiscal de cette proposition par un courrier en date du 22 juillet 2021.

En réponse, une note de service du DGIP du 23 septembre 2021 a indiqué aux services que « *Les cotisations versées par les adhérents à des associations constituent avant tout des actes d'engagement associatif. La circonstance que l'organisme ne puisse mener à bien ses activités n'implique pas, sauf précision expresse mentionnée dans les statuts, le remboursement de la cotisation, de sorte que l'adhérent ne dispose pas sur l'association d'une créance qu'il serait susceptible d'abandonner. Ainsi, la renonciation par l'adhérent au*

³¹ Mission d'évaluation des dispositifs de soutien à la vie associative (n° 2016-M-20).

remboursement de sa cotisation par l'association ne peut pas ouvrir droit au bénéfice de la réduction d'impôt sur le revenu, prévue au b du 1 de l'article 200 du CGI. Actant le fait que de nombreuses associations sportives ont d'ores et déjà proposé à leurs adhérents le remboursement de leur cotisation à la suite de l'épidémie de covid-19 et procédé à la délivrance de reçus fiscaux en cas de renonciation à celui-ci, la note précise que l'analyse décrite devra faire l'objet d'une application mesurée par les services, en retenant comme point de départ la publication de la réponse ministérielle qui porte à la connaissance des contribuables l'analyse définitive de l'administration : réponse ministérielle (RM) du 27.07.2021 à la question écrite (QE) Loiseau n° 37710 ».

La Fédération française de golf a imaginé une stratégie où un montant supplémentaire serait demandé au-delà de la licence actuelle, qui permettrait à la fédération d'autofinancer la formation ou encore les parcours sports-études. Cette partie supplémentaire de la licence, considérée comme un don, pourrait faire l'objet d'un reçu fiscal.

Différents dispositifs pourraient permettre un retour plus rapide à une reprise de licences et à une augmentation possible de ressources pour les fédérations. Ceux-ci doivent être analysés juridiquement avec les administrations concernées, en voici les principales.

Préconisations n° 12

- Traiter fiscalement la licence comme un don à un organisme d'intérêt général :
 - Augmenter le plafond du chiffre d'affaire d'actions commerciales possibles, (pour les fédérations qui ont des produits des recettes commerciales de ventes de formations par exemple ou d'éditions...) sans taxes sur les bénéfices pour le secteur associatif (franchise actuelle fixée à 72 432 €) ;
 - Augmenter le forfait de réduction d'impôt lié au mécénat des entreprises pour les associations, qui est actuellement fixé à 20 000 € ou cinq pour mille du chiffre d'affaires.

Ces mesures, même transitoires, permettront de relancer l'activité associative.

2.5.8. Un premier bilan de la rentrée de l'automne 2021 optimiste mais avec des interrogations sur l'ampleur de la reprise

La mission a adressé un questionnaire à la mi-octobre à dix-neuf fédérations afin de mesurer les effets de différents dispositifs mis en place, comme le Pass'sport, et la reprise ou non des licences, (cf. questionnaire en annexe 11). Il ressort des réponses recueillies, plusieurs constats.

• Licences : les tendances de la rentrée 2021 et l'évolution relative du nombre de licences délivrées par 21 fédérations entre 1990 et 2020

La mission a demandé à l'INJEP de reprendre l'évolution des licences pour 21 fédérations. Les 21 fédérations sélectionnées se répartissent selon différents types de fédération : 10 fédérations « unisport » olympiques, six « unisport » non olympiques et cinq multisports (dont trois scolaires). Parmi ces 21 fédérations, sept fonctionnent sur l'année civile au lieu de l'année scolaire : cyclisme, canoë-kayak, golf, pétanque, ski nautique et squash. La mission a complété ce tableau par le nombre de licences à la date du 15 novembre 2021 afin de connaître les tendances de la rentrée en les comparant à la même période en 2020 et 2019.

**Évolution relative du nombre de licences délivrées par 21 fédérations entre 1990 et 2020,
et tendance rentrée 2021**

	1990-2000	2000-2010	2010-2019	2019-2020	2010-2020	2019-2020	Au 15/11/19	Au 15/11/20	Au 15/11/21	Évolution en % nov. 20-21
Athlétisme	25 %	29 %	52 %	-3 %	47 %	305 914	272 484	214 161	266 402	24 %
Basket	27 %	4 %	13 %	1 %	14 %	520 235	473 354	404 148	461 607	14 %
Boxe	50 %	110 %	42 %	-4 %	37 %	53 486	34 272	22 078	28 245	22 %
Canoë Kayak	-64 %	31 %	109 %	-14 %	80 %	67 371	73 162	64 645	265 252	310 %
Cyclisme	14 %	6 %	4 %	-7 %	-4 %	104 402	112 948	104 089	102 064	2 %
Gymnastique	43 %	23 %	24 %	-1 %	22 %	321 476	234 907	176 762	192 712	9 %
Judo	16 %	9 %	-10 %	-2 %	-12 %	512 036	355 687	259 196	295 663	14 %
Natation	40 %	44 %	26 %	4 %	31 %	378 032	223 517	149 287	196 918	32 %
Tennis	-3 %	8 %	-14 %	-1 %	-14 %	972 007	823 800	764 991	847 024	11 %
Tir	4 %	6 %	62 %	1 %	64 %	228 298	196 815	199 815	205 893	3 %
Golf	61 %	40 %	3 %	-4 %	-1 %	402 991	382 624	400 237	435 183	8 %
Boxe F, Savate	36 %	53 %	34 %	-2 %	32 %	55 647	21 214	14 533	17 781	22 %
Échecs	n.d.	36 %	-1 %	-6 %	-7 %	50 883		245 590	345 350	41 %
Pétanque J. Provence	-15 %	-25 %	-4 %	-7 %	-10 %	280 177	299 994	279 794	226 502	-19 %
Ski nautique	-8 %	39 %	-17 %	-40 %	-51 %	8 227	9 410	8 047	8 023	0 %
Squash	-14 %	40 %	-29 %	-29 %	-50 %	15 255	12 229	8 292	10 478	26%
UFOLEP	-7 %	-6 %	-16 %	-2 %	-18 %	313 056		130 015	153 314	18 %
HandiSport	25 %	76 %	11 %	-2 %	8 %	26 131		26 131	27 191	10 %
FFSU Sport Uni	16 %	0 %	33 %	-10 %	20 %	109 643	60591	8 744	43 224	433 %
UNSS	6 %	16 %	19 %	-3 %	16 %	1 138 818			300 024	18 %
USEP	-3 %	0 %	-17 %	-6 %	-22 %	456 290	332 571	187 698	291 263	55 %

Note de lecture : en 2000, la fédération d'athlétisme a délivré 25 % de licences de plus qu'en 1990.

*Source : recensement des licences sportives et des clubs auprès des fédérations, 1990-2020 ;
tableau complété pour la comparaison rentrée 2019, 2020, 2021 par la mission*

Les chiffres du tableau sont à prendre avec précaution et appellent plusieurs commentaires :

- la saisonnalité des prises de licences est différente selon les fédérations qui renouvellent les adhésions soit à partir de la rentrée scolaire en général (1^{er} septembre) ou au 1^{er} janvier ;
- certaines fédérations ont leur pic de prise de licence en été comme le ski nautique ou en hiver comme le ski alpin ;
- le mois de novembre est traditionnellement un « mois clé » par exemple pour la Fédération française de gymnastique, car entre 70 000 et 90 000 licences sont enregistrées (pour le DTN de la fédération) ;
- la plupart des fédérations nous ont communiqué les chiffres du nombre de licences à la date du 15 novembre des années 2019, 2020 et 2021 ; certaines fédérations ont donné des chiffres à une date différente, correspondant à leur saisonnalité de prise de licence mais permettant de faire des comparaisons crédibles.

De manière générale, les réponses apportées font apparaître un bilan général très mitigé et très fragile. Les chiffres s'ils sont meilleurs à la rentrée de 2021 par rapport à 2020, n'en restent pas moins, globalement inférieurs à ceux de 2019. Les fédérations constatent une hésitation de la part des pratiquants à s'engager dans les clubs pour toute la saison, craignant une reprise de la crise sanitaire.

La Fédération française de badminton envisage, si le rythme des licences ne s'accroît pas, un dispositif de parrainage de non licenciés par des licenciés avec à la clé une réduction de licence pour le parrain.

En ce qui concerne la Fédération de canoë-kayak, celle-ci a changé plusieurs fois la façon de classer ses licences (annuelles ou ATP) et de comptabiliser les ATP, ceci explique déjà les importantes variations pour cette fédération. Mais le chiffre de 2021 correspond à un changement important de paradigme et de philosophie concernant la prise de licences sur le modèle de la Fédération de golf. La fédération est passée d'une logique de licence classique à une offre de services avec une seule licence mais deux chemins possibles d'adhésion : une licence classique pour la compétition et un système de services aux adhérents. Partant du constat qu'il y a environ 3 à 4 millions de pratiquants de canoë-kayak, la fédération a, comme le golf, proposé aux nombreuses structures qui offrent du canoë de manière commerciale (et qui sont de plus en plus nombreuses) un accord pour une offre de services. En échange, ces structures commerciales proposent à leurs clients d'adhérer à la fédération avec une offre tarifaire adaptée. Ceci explique cette augmentation de 300 % des adhérents.

En 2020, la Fédération française de tir observait le même nombre de licenciés qu'en 2019, et la Fédération française d'équitation, toujours en 2020 constatait une progression fin octobre de 11,57 % par rapport à 2019 (passant de 233 312 licences à 260 303).

Pour la FFSU, l'augmentation de 433 % n'est pas significative au regard du faible nombre de licenciés en 2020 lors du confinement et de la fermeture des universités lors de cette période.

Les fédérations de sports de contact et de combat affichent en général des diminutions notables, entre 11 et 71 % (taekwondo, judo, savate, escrime, aikido, handball, karaté, kick-boxing - muaythai, rugby à XIII).

Dans certaines disciplines qui ont obtenu des résultats olympiques à Tokyo, comme le basket, le handball ou le volley, les équipements se trouvent souvent en état de saturation. Ceci s'ajoutant à une perte de bénévoles, il en résulte souvent une impossibilité à accueillir tous les primo licenciés.

Des inquiétudes fortes subsistent chez des fédérations sportives, s'agissant du retour des licenciés lors de la saison sportive 2021-2022. Elles se trouvent face à un défi de reconquête des pratiquants et ont pris conscience qu'elles doivent innover et proposer une nouvelle offre de pratique sportive, tenant compte du développement des pratiques individuelles, hors clubs, en tout cas sans encadrement.

Il leur faudra s'inscrire dans une stratégie à moyen terme pour retrouver des adhésions se rapprochant de la période précédant la crise de la Covid, soit 2019, notamment pour les fédérations les plus touchées comme la Fédération française de lutte et Disciplines Associées (FFLDA), la fédération française de savate / boxe française ou la fédération française de kick-boxing, muay thai et disciplines associées (FFKMDA) qui ont perdu une moyenne de 50 % de leurs licenciés.

- **Les bénévoles sont-ils de retour ?**

Dans les réponses au questionnaire de rentrée recueillies par la mission, il apparaît que les effets de la crise semblent moins forts que prévus mais le désengagement des bénévoles reste important.

La mission reproduit ci-dessous quelques extraits des réponses reçues :

« *Au regard des statistiques fédérales pour ce premier mois, nous sommes agréablement surpris et rassurés. Néanmoins, il nous faudra tenir la longueur* » (Fédération française de badminton).

« *Les contraintes liées au passe sanitaire ont découragé certains bénévoles* » (Fédération française sport pour tous).

« *(...) La baisse importante constatée chez les adolescents et adultes risque de poser des difficultés à l'avenir pour l'organisation et l'encadrement de nos clubs : juges, animateurs, entraîneurs, bénévoles (...)* » (Fédération française de gymnastique).

« *Nous envisageons un projet "jeunes dirigeants" et une convention avec jeuxaidervivants.gouv.fr initiative peu connue et intéressante* » (Fédération française de handball).

La Fédération française handisport a remarqué quant à elle une forte mobilisation des bénévoles : « *Les licences des cadres supérieurs sont fortement en augmentation même par rapport à 2019 (4 253 en octobre 2021, 3 828 en 2020, 4 049 en 2019)* ».

- **Concernant la communication du gouvernement à la rentrée 2021**

L'État a déployé trois communications en cette période de rentrée, dans le domaine du sport : campagne sur la reprise d'activités sportives, sur le Pass'sport, et sur la mise en œuvre du passe sanitaire. Cela a provoqué de la confusion et des effets contradictoires sur les publics visés. De plus, les fédérations ont elles-mêmes développé des campagnes de communication ciblées. À titre d'exemple, l'UNSS a lancé une campagne « *re-viens dans le jeu, avec ton AS* », ou encore la Fédération française de badminton avec une campagne intitulée « *rejoins un sport qui te ressemble, le badminton* ».

Les fédérations ont regretté que la campagne de communication du gouvernement n'ait pas été orientée sur l'offre des clubs et des fédérations.

- **Concernant la reprise des compétitions**

L'absence de compétitions pendant plus d'un an, n'a pas permis à des athlètes qui ont un fort potentiel d'être sélectionnés sur les listes de haut niveau. Les générations U20 ou U23 concernées pour les JOP de Paris et de Los Angeles pourraient être touchées.

De manière générale, les réponses au questionnaire de rentrée montrent que la reprise de l'offre de compétitions (interclubs ou autres) permet non seulement de relancer le haut niveau mais aussi les pratiques. La Fédération française handisport constate une augmentation importante de compétitions déclarées (+ 49 %), soit 273 manifestations déclarées à mi-octobre 2021, ce qui est un marqueur intéressant de reprise de l'activité des clubs.

Toutefois, une vigilance doit être portée sur les blessures en forte hausse chez les sportifs reprenant une activité après une longue période d'inactivité.

Conclusion

La majorité des fédérations au niveau national a été fragilisée par cette crise qui dure, que cela soit financièrement, dans l'accompagnement bénévole ou encore par la perte de très nombreux licenciés à reconquérir.

Pourtant, la crise est apparue pour le monde sportif comme une opportunité, un accélérateur de prise de décisions (malheureusement pas pour toutes) poussant les fédérations ainsi que les ligues et les clubs à innover afin de garder le contact avec leurs licenciés et adhérents. Les méthodes utilisées, les dispositifs mis en place ont remporté souvent un réel succès poussant les fédérations à les pérenniser. Les effets à moyen terme seront assurément importants, tant dans l'évolution des modèles économiques, que dans les pratiques sportives quotidiennes, que des services apportés aux adhérents. Mais la gouvernance des fédérations, a également été impactée, provoquant de nouvelles pratiques démocratiques (comme la tenue d'instances en visioconférences assurant une présence forte des membres) en leur sein.

Alors que de nombreux acteurs du monde du sport se posaient la question de la place de l'État dans ce domaine, la crise lui a permis d'agir avec efficacité pour le maintien des structures fédérales.

En se recentrant et en proposant une organisation de gestion de crise faite en concertation, et mise en place durant la pandémie, avec des agents (CTS) relais et appuis de l'État auprès du mouvement sportif, le service public du sport fut apprécié par l'ensemble des acteurs pour son pilotage. Le besoin d'État dans le domaine du sport a été révélé lors de la crise sanitaire.

La présence active et structurante de l'État notamment au travers du plan de relance et de différents dispositifs mis en place, a permis de limiter l'effet de sidération des fédérations ainsi qu'une crise financière très importante. Il incombe au ministère chargé des sports de bâtir une stratégie de soutien au monde sportif qui, non seulement, marque le niveau national, mais qui puisse se décliner au plus près des territoires. Le niveau national doit lever les contraintes et être facilitateur, tout en laissant la compétence locale s'exprimer.

L'État doit offrir de la visibilité quant à la place donnée aux pratiques sportives comme éléments structurants sociétaux, lesquels ont vocation à se décliner de l'école à l'université en passant par l'entreprise. L'INJEP a d'ailleurs constaté dans son baromètre de la pratique sportive de 2020 (déjà citée), *« qu'un actif en emploi sur cinq, environ, bénéficie d'une aide à la pratique sportive (qu'elle soit pécuniaire ou logistique) par le biais de son entreprise. Le fait de bénéficier d'une telle aide agit également favorablement sur le niveau de pratique sportive »*.

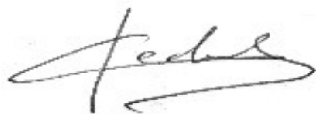
La crise sanitaire a en conséquence montré la nécessité d'une large synergie entre les acteurs, publics et privés, nationaux et locaux.

L'absence de pratiques sportives durables ou encore l'auto-activité des publics liée aux nouveaux modes de vie des individus fait fortement évoluer le rapport aux fédérations et aux clubs. Ces phénomènes interrogent tant la prise en compte de nouvelles pratiques que le modèle de la gouvernance des fédérations quant à leur rapport aux clubs, aux ressources financières, à l'encadrement par les bénévoles et aux offres sportives.

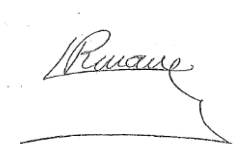
La question du numérique est devenue prégnante car elle interroge tout autant la redéfinition des pratiques sportives au sein des structures sportives que leur gestion. La numérisation des structures leur a permis une adaptation plus rapide. Face aux nouvelles pratiques sportives, l'innovation est venue des outils connectés et numériques favorisant le maintien de la proximité avec les adhérents ou encore l'entraînement et le lien avec les sportifs de haut niveau.

En dépit des difficultés, les fédérations ont démontré une forte capacité d'adaptation et devraient prendre toute leur part dans la révolution numérique en action, même si nombre d'entre elles nécessitent un accompagnement de l'État au plus près de leurs besoins. La compilation des ressources, la mutualisation des forces mises à disposition des fédérations et clubs permettront d'insuffler une dynamique de développement.

La France, au travers des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, bénéficie d'un force d'entraînement comparable à nul autre, afin de rendre réelle une nouvelle dynamique du monde sportif, post crise (qui nous l'espérons s'atténuera rapidement). C'est une réelle opportunité, une chance à saisir.



Zaïr KÉDADOUCHE



Juliana RIMANE



Daniel ZIELINSKI

Annexes

Annexe 1 :	Lettre de mission et de désignation	51
Annexe 2 :	Liste des personnes rencontrées.....	52
Annexe 3 :	Glossaire	58
Annexe 4 :	Tribunes du monde sportif d’octobre 2020 pour « <i>la réouverture des établissements et associations accueillant la pratique d'activités physiques et sportive</i> »	59
Annexe 5 :	Lettre de la DIGES période de Covid	61
Annexe 6 :	Tableau DIGES des grands événements sportifs	64
Annexe 7 :	Exemples de mesures prises par des pays européens pour aider le mouvement sportif dans le contexte pandémique	69
Annexe 8 :	Projets sélectionnés par l’ANS numérique et « développement des pratiques »	70
Annexe 9 :	Projets sélectionnés par l’ANS numérique et haute performance	73
Annexe 10 :	Questionnaire de base envoyé aux fédérations par la mission	76
Annexe 11 :	Questionnaire de rentrée de septembre 2021 envoyé par la mission à 19 fédérations	79

**Section des rapports**

N°20-21 079

Affaire suivie par :
Christine Chartier

Tél : 01 55 55 30 88

Mél : section.rapports@igesr.gouv.frSite Descartes
110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Paris, le 5 novembre 2020

La cheffe de l'inspection générale de l'éducation,
du sport et de la recherche

à

Monsieur le directeur de cabinet
du ministre de l'éducation nationale,
de la jeunesse et des sportsMonsieur le directeur de cabinet
de la ministre déléguée aux sports

Objet : Désignation des membres d'une mission inscrite au programme annuel de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche 2020-2021.

Dans le cadre de son programme annuel, l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche assure une mission intitulée :

Les fédérations sportives et leurs structures déconcentrées : examen de leur activité durant la crise sanitaire

Je vous informe que la mission sera pilotée par Fabien Canu et composée de Zaïr Kédadouche, Juliana Rimane et Daniel Zielinski.

Caroline PASCAL

Liste des institutions, associations et fédérations auditionnées

Institutions et associations de collectivités locales

- Cabinet de la ministre déléguée aux sports auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports
 - Éric Journaux, directeur du cabinet
 - Anne Wittmann, conseillère budgétaire
 - Cécile Mantel, conseillère
- Direction des sports
 - Gilles Quénéhervé, directeur des sports
 - Marc Mercier, sous-direction du pilotage des réseaux du sport
 - Pauline Gessant, chargée de mission aux affaires européennes
 - Solène Charuau, mission internationale
 - Sébastien Borrel, chargé de mission auprès du sous-directeur
 - Patrice Gerges, coordinateur de la cellule Covid
 - Gilles Einsargueux, médecin
 - Éric Lepagnot, chef de bureau
 - Pierre-Antoine Basseras, adjoint au chef de bureau
- Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative
 - Emmanuelle Perez, directrice
 - Sylvie Hel-Telier, sous-directrice des interministérielles
- Institut national de la jeunesse et éducation populaire (INJEP)
 - Amélie Mauroux, cheffe de la mission enquêtes, données et études statistique (MEDES)
 - Tino Pelé, chargé d'études sur le recensement des licences sportives
- Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT)
 - François Antoine Mariani, directeur délégué
 - Hélène Chapet, responsable du programme lien social et image des quartiers
- Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et au sport (DRAJES)
 - Alain Chevalier, DRAJES de Martinique
 - Manuel Berthou, DRAJES de La Réunion
- Agence nationale du sport français (ANS)
 - Frédéric Sanaur, directeur général
 - Agathe Barbieux, directrice du développement
- Comité paralympique et sportif français (CPSF)
 - Élie Patrigeon, directeur général
- Association des directeurs techniques nationaux (ASDTN)
 - Ludovic Roye, président

- Association des départements de France (ADF)
 - Jean François, vice-président du conseil départemental de Moselle
 - Alessia Andrieux, conseillère sport et jeunesse
- Association des régions de France (ARF)
 - Jean-Paul Omeyer, vice-président de la région Grand Est, vice-président de l'ANS
 - Stéphanie Lembré, cheffe du service des sports de la région Grand Est
 - Stephane Eude, chef du service des sports, région Normandie
- Association des maires de France (AMF)
 - David Lazarus, co-président groupe de travail sport
 - Sylvie Miceli-Houdais, co-présidente groupe de travail sport
- Association nationale des élus en charge du sport (ANDES)
 - Cyril Cloup, directeur
 - Didier Ellart, vice-président, adjoint au maire de Marcq-en-Barœul
 - Franck Tison, secrétaire-général, ex-adjoint au maire de Cherbourg
 - Olivier Fort, délégué départemental ANDES, adjoint au maire (La Réunion)
 - Patrick Perrin, délégué départemental ANDES, adjoint au maire de Béthune
- Association nationale des directeurs d'installations et des services des sports (ANDISS)
 - Marco Sentein, président national, directeur des sports de Muret
 - Philippe Thourel, président de Nouvelle-Aquitaine, directeur des sports de Bègles
 - Stéphane Rivaud, président d'Île-de-France, directeur adjoint des sports du Plessis-Robinson
- France Urbaine
 - Roselyne Bienvenu, co-présidente de la commission sports
 - Emmanuel Heyraud, directeur de la cohésion sociale et développement urbain en charge du logement, de la politique de la ville, du sport et de la santé
 - Sébastien Tison, conseiller en charge de la culture, du numérique, de la participation citoyenne et du sport
- COSMOS (Conseil social du mouvement sportif)
 - Philippe Diallo, président
 - Thibaut Aoustin, en charge du réseau territorial et des enquêtes

Fédérations Paralympiques et Olympiques

Fédérations unisport Olympiques

- Fédération française d'athlétisme
 - André Giraud, président
 - Anne Barrois-Chombart, directeur technique national par intérim
 - Philippe Leynier, directeur technique national adjoint
 - Souad Rochdi, directeur général de l'administration
- Fédération française d'aviron
 - Patrick Ranvier, directeur technique national
 - Gilles Purier, directeur technique national adjoint

- Fédération française de badminton
 - Yohan Penel, président
 - Jérôme Careil, directeur technique national
 - Éric Salanoubat, directeur général
- Fédération française de basket-ball
 - Jean-Pierre Siutat, président
 - Alain Contensoux, directeur technique national
- Fédération française de boxe
 - Dominique Nato, président
 - Éric Dary, directeur technique national
 - Jean-Baptiste Marsaud, directeur administratif
- Fédération française de canoë-kayak et sports de pagaie
 - Jean Zougrana, président
 - Ludovic Roye, directeur technique national
- Fédération française de cyclisme
 - Michel Calot, président
 - Christophe Manin, directeur technique national
- Fédération française de danse
 - Charles Ferreira, président
 - Richard Oswald, directeur technique national
- Fédération française d'escrime
 - Bruno Gares, président
 - Sylvie Le Maux, directrice générale
- Fédération française de golf
 - Pascal Grizot, président
 - Christophe Muniesa, directeur technique national
- Fédération française de gymnastique
 - James Blateau, président
 - Kevin Rabault, directeur technique national
 - David Vallée, directeur exécutif
- Fédération française de hand-ball
 - Philippe Bana, président
 - Thierry Gaillard, directeur technique national
- Fédération française de judo jujitsu, kendo et disciplines associées
 - Stéphane Nomis, président
 - Max Bresolin, directeur technique national par intérim
- Fédération française de lutte et disciplines associées
 - Virginie Thobor, directrice technique nationale
- Fédération française de natation
 - Gilles Sezionale, président
 - Julien Issoulie, directeur technique national

- Laurent Ciubini, directeur général
- Bernard Dalmon, trésorier général
- Fédération française de ski
 - Michel Vion, président
 - Fabien Saguez, directeur technique national
 - David Loison, directeur administratif
- Fédération française de tir
 - Michel Baczyk, président
 - Gilles Muller, directeur technique national
- Fédération française de triathlon
 - Cédric Gosse, président
 - Benjamin Maze, directeur technique national
 - Didier Serrano, secrétaire général
 - Stephane Zimmer, directeur général des services
 - Bernard Saint Jean, ancien directeur général
 - Guillaume Fritsch, service financier
- Fédération française de volley
 - Éric Tanguy, président
 - Axelle Guiguet, directrice technique national
 - Christian Albe, trésorier

Fédérations unisport non Olympiques

- Fédération française de motocyclisme
 - Sébastien Poirier, président
 - Caroline Castillo, directrice technique nationale
 - Michel Leroy, directeur financier
- Fédération française de pétanque et de jeu provençal
 - Michel Le Bot, président
 - Xavier Grange, directeur administratif et financier
 - Patrice Rodriguez, directeur technique national adjoint
- Fédération française de savate, boxe française et disciplines associées
 - Joel D’Humez, président
 - Thierry Mardargent, directeur technique national
- Fédération française de ski nautique et wakeboard
 - Patrice Martin, président
 - Grégory Saint Genies, directeur technique national
- Fédération française de squash
 - Julien Muler, président
 - Éric Sylvestre, directeur technique national
 - Guillaume Coste, directeur technique national adjoint

Fédérations multisports

- Fédération française handisport
 - Guislaine Westelynck, présidente
- Fédération française du sport adapté
 - Marc Truffaut, président
- Fédération française du sport d'entreprise
 - Frédéric Delannoy, président
- Fédération française du sport pour tous
 - Betty Charlier, présidente
 - Stéphanie Merle, directrice technique nationale
- Fédération française du sport universitaire
 - Cédric Terret, président
 - Xavier Dung, directeur national
- Fédération française des clubs omnisports
 - Gérard Perreau-Bezouille, président
- Fédération sportive et culturelle de France
 - Christian Babonneau, président
 - Gérard Briaud, secrétaire général
- Union nationale des centres sportifs de plein air
 - Guillaume Legault, directeur général
 - Laure Dubos, directrice de la stratégie éducative et sportive
- Union française des œuvres laïques d'éducation physique
 - Arnaud Jean, président
 - Benoît Lasnier, directeur
 - Pierre Chevalier, directeur technique national
- Union générale sportive de l'enseignement libre
 - Stéphane Danjou, président
 - Cédric Guilleman, secrétaire général
 - Didier Cattaert, secrétaire général adjoint
 - Hervé Cardonna, animation éducative et institutionnelle
- Union nationale du sport scolaire
 - Françoise Barthelemy, directrice nationale adjointe
 - Marie-Ange Daffis, directrice nationale adjointe
 - Nathalie Grand, directrice nationale adjointe
 - Édouard Andreassian, directeur national adjoint
 - Bernard Quincy, directeur national adjoint
- Union sportive de l'enseignement du premier degré
 - Véronique Moreira, présidente
 - Jacqueline Morel, trésorière
 - Benoît Lasnier, directeur technique national, directeur général

Autres auditions

Juliana Rimane et Zaïr Kedadouche, rapporteurs sur une mission de contrôle portant sur la Fédération française d'équitation et la Fédération française de tennis ont apporté des éléments concernant la gestion de la crise Covid par ces deux Fédérations.

- Cour des comptes
 - André Barbe, président de section
 - Laurent Lemmervier, rapporteur
 - Axel Guglielmino, rapporteur

Les magistrats nous ont proposé un échange informel sur nos missions respectives concernant la crise Covid et le sport.

- Fondation du sport français
 - Charlotte Féraïlle, déléguée générale
- Comité territorial olympique et sportif de Guyane
 - Fabrice Prévot, président

Glossaire

AAH : allocation adulte handicapé
ADF : association des départements de France
AMF : association des Maires de France
ANCT : agence nationale de la cohésion des territoires
ANS : agence nationale du sport
ANDES : association nationale des élus du sport
ANDIIS : association nationale des directeurs et intervenants des installations et des services des sports
ARF : assemblée des régions de France devient Régions de France
ARS : agence régionale de santé
ASDTN : association des directeurs techniques nationaux
ATP : autre titre de participation
AVAL : accompagnement à la vie associative locale
CDOS : comité départemental olympique et sportif
CGO-CTS : centre de gestion opérationnelle des CTS
CNDS : centre national pour le développement du sport
CNEA : conseil national des employeurs d'avenir (devient HEXOPEE)
CNOSF : comité national olympique et sportif français
COSLA : comité d'orientation pour la simplification du langage administratif
COSMOS : conseil social du mouvement sportif
CPSF : comité paralympique et sportif français
CRIB : centre de ressources et d'informations des bénévoles
CTS : conseiller technique sportif
CVC : conseil de vie collégienne
CVEC : contribution à la vie étudiante et de campus
CVL : conseil des délégués pour la vie lycéenne
DGCS : direction générale de la cohésion sociale
DJEPVA : direction de la jeunesse de l'éducation populaire et de la vie associative
DRAJES : délégation régionale académique à la jeunesse, l'engagement et au sport
DTN : directeur technique national
ESMS : établissements et services médico-sociaux
ESS : économie sociale et solidaire
FDVA : fonds de développement de la vie associative
FFH : fédération française handisport
FFSA : fédération française du sport adapté
FSDIE : fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes
MEN : ministère de l'éducation nationale
PSH : personne en situation de handicap
PSF : projet sportif fédéral
RNCP : répertoire national des certifications professionnelles
RNMA : réseau national des maisons des associations
SDJES : service départemental de la jeunesse, de l'engagement et des sports
TFP : titre à finalité professionnelle
UGSEL : union générale sportive de l'enseignement libre
UNSS : union nationale du sport scolaire
USEP : union sportive de l'enseignement du premier degré

Tribune publiée le 10 octobre 2020 dans le Journal du Dimanche (JDD)

En raison de l'épidémie de Covid-19, les salles de sports, gymnases et salles polyvalentes sont fermés dans de nombreuses métropoles, classées en alerte renforcée ou alerte maximale. 90 signataires, sportifs de haut niveau, notamment Zinédine Zidane, Stéphane Diagana ou Marie-Amélie Le Fur, représentants d'établissements et d'institutions, docteurs et professeurs de médecine, demandent un changement de regard sur un secteur « injustement pointé du doigt ».

Voici leur tribune pour le JDD. « Nous, professionnels de l'encadrement de l'activité physique et sportive, sportifs de haut niveau et professionnels de la santé, déplorons la stigmatisation des lieux de pratique d'activité physique et sportive comme vecteurs de propagation de la pandémie actuelle.

Il ne s'agit pas de nier la gravité de cette dernière, ni d'affirmer l'absence totale de risque au sein de ces établissements, mais bien de dénoncer des décisions infondées, sur le plan sanitaire, social et économique. En effet, dans le respect des protocoles actuels en vigueur, le risque de pratiquer une activité physique et sportive dans un établissement dédié, salle ou gymnase, n'est pas démontré scientifiquement. Aucun cluster issu de ces structures n'a d'ailleurs été signalé à date par les Agences Régionales de Santé (ARS).

Ce message erroné, anxiogène et aux conséquences désastreuses, ne doit plus être répété.

Les bénéfices de l'activité physique et sportive sur la santé des Français sont aujourd'hui incontestables et incontestés. Il est également formellement démontré que dans d'autres épisodes épidémiques d'infection, les personnes pratiquant régulièrement une activité physique ou sportive ou ayant une bonne capacité physique, étaient moins gravement atteintes.

Le confinement a déjà entraîné l'arrêt brutal de l'activité physique et sportive de nombreux Français. Le corps médical a par ailleurs eu la plus grande difficulté à poursuivre ses recommandations auprès de patients persuadés de prendre plus de risques à continuer cette pratique sportive, qu'à l'arrêter. Ce message erroné, anxiogène et aux conséquences désastreuses, ne doit plus être répété.

Après cette période de confinement qui a meurtri les corps et les esprits, mais également les trésoreries, les acteurs du sport se sont mobilisés pour accueillir leurs adhérents et licenciés dans les meilleures conditions sanitaires possibles. Dès lors, pourquoi ces fermetures ? Il est hors de question pour les professionnels de santé d'interdire aux malades chroniques de prendre leur traitement, l'activité physique et sportive en étant une des composantes à part entière.

Les inégalités dans l'accès aux activités physiques et sportives se creusent.

Nos inquiétudes se confirment également sur le plan social, puisque nous constatons que les inégalités dans l'accès aux activités physiques et sportives se creusent, touchant principalement les femmes, les seniors et les catégories socioprofessionnelles les moins élevées.

Face à cette situation injustifiée et désastreuse pour l'ensemble du secteur, nous refusons de voir sacrifier la dernière tentative pour ces acteurs d'assurer la reprise de leur activité après une crise lourde de conséquence. Sinon, nombre de ces fermetures temporaires deviendront malheureusement définitives...

À la lumière de ces éléments, nous demandons aujourd'hui solennellement aux pouvoirs publics la réouverture de l'ensemble des établissements et associations accueillant la pratique d'activités physiques et sportives quelles que soient les zones, un soutien économique ciblé pour soutenir des entreprises et associations sportives en perte de fréquentation alarmante et une prise en compte des protocoles sanitaires déjà opérants et évolutifs afin de préserver la santé des Français et l'économie de notre pays. »

Les signataires

Stéphanie Barneix, multi-championne du Monde de sauvetage en mer ; Dr Denys Barrault, président de la société française de médecine de l'expertise et du sport ; Sébastien Bequart, co-fondateur GymLib ; Dr Karim

Belaid, médecin du sport et président du réseau ETP diabète ADDIAMO ; Emmanuelle Bescheron, championne du monde de sauvetage ; Jérémy Bonder, champion de France escalade ; Frederic Boonaert, médecin du sport, kinésithérapeute et ostéopathe - Martinique) ; Gilles Bravo, fondateur Hoops Factory ; Charles Brumauld, diététicien-nutritionniste ; Bruno Cheyrou, ex-international de football ; Virgile Caillet, directeur-général d'UNION sport et cycle ; Dr Audrey Camarzana, médecin cardiologue ; Samy Camarzana, co-fondateur Arkose ; Pr François Carre, professeur en physiologie cardio-vasculaire ; Alizé Cornet, joueuse de tennis ; Sébastien Cornet, fondateur Esprit Padel ; Guillaume Debelmas, co-fondateur le FIVE ; Grégoire de Belmont, co-fondateur Arkose ; Fabienne Delaire, dirigeante COMSPORTS – présidente du SY.DEL ; Gregory de Radigues, président Keep Cool ; Stéphane Diagana, champion du monde d'athlétisme ; Philippe Diallo, président du COSMOS ; Leslie Djhone, champion du monde d'athlétisme ; Thierry Doll, président FranceActive ; Cédric Doumbe, champion du monde de KickBoxing ; Daniel Du Lac, entraîneur de l'équipe de France d'escalade de bloc ; Gaëtan Dubuisson, directeur général Fitness Park ; Pr Martine Duclos, service de médecine du sport et des Explora, fondatrice COPPELLIA DANSE ; Gaelle Frizon de Lamotte, fondatrice OLY BE ; Elodie Garamond, fondatrice le TIGRE YOGA ; Johanna Geyer Carles, championne de France de cross-country ; Yosi Goasdoue, champion de France de semi-marathon ; Dr Youna Gourronc, médecin cardiologue ; Lucile Grentzinger, co-fondatrice Blast ; Dr Jean-Luc Grillon, médecin conseiller DRJSCS ; Jean-Pierre Gruppi, dirigeant CONVISPORT ; Cédric Guelle, co-fondateur URBAN SOCCER ; Steve Guillou, co-fondateur Arkose ; Dr Christophe Hauswirth, médecin expert scientifique dans les domaines du sport santé ; HIT THE ROAD, YouTubeur et athlètes de Parkour ; Gérard Holtz, ex-journaliste sportif ; Tony Jalinier, co-fondateur le FIVE ; Vanessa Jodar, directrice Planet Fitness Group ; Dr Roland Krzentowski, président Mon Stade Paris Maison Sport Santé ; Julien Lalanne, champion du monde de sauvetage ; Mickael Landreau (ex-international de football ; Benjamin Lang, double vice-champion du Monde d'aviron ; Antoine Laymond, instructeur de muay thaï et de krav maga ; Preston Lee Ravail, coach sportif ; Guillaume Le Floch, dirigeant d'établissements de Fitness et de Foot5 dans le 93 ; Marie-Amélie Le Fur, présidente du comité paralympique et sportif français ; Yann Le Meur, physiologiste du sport ; Mélissa Le Névé, double championne de France d'escalade ; Thierry Louvet, finaliste olympique aviron, fondateur Incept-sport ; Alexandra Lux, championne du monde de sauvetage ; Stéphane Madelenat, fondateur Apollo sporting club ; Véronique Maillet, fondatrice QEE Yoga ; Olivier Marynx, gérant ALTISSIMO ; Denis Masegla, président du Comité national olympique et sportif français ; Christophe Mateus, fondateur Magic-Form ; Mickael & Bassa Mawen, champions de France escalade - qualifiés aux jeux olympiques de Tokyo ; Lyes Mekesser, co-fondateur ARKOSE ; Thomas Monnier, directeur général adjoint KEEP COOL ; Nicolas Mousques, président Groupe Impulsion ; Safi N'diaye, membre de l'équipe de France de rugby féminin ; Valérie Nicolas, ex-internationale et championne du Monde de handball ; Mathieu Nicourt, champion d'Europe d'arts martiaux, acteur, fondateur de la Free Fight Academy ; Dr Yves Pages, président de la Société Française de Sport Santé ; François Petit, champion du monde, président du groupe Climb Up ; Pr Aurélien Pichon, directeur de la faculté des sciences du sport de l'université de Poitiers, président de la Conférence des directeurs et doyens d'UFR STAPS ; Solenne Piret, double championne du monde paraclimbing ; Christine Pourcelot, fondatrice La Salle de Sport ; Pr Léandre Pourcelot, chef du département de médecine nucléaire et ultrason du CHU de Tours, directeur de l'unité INSERM 316 ; Thomas Remoleur, ex-kinésithérapeute du sport, directeur d'Olbia conseil ; Thomas Ribollet, médecin du sport - Bordeaux ; Nicolas Savinaud, ex-footballeur ; Dr Dorothée Schmidt, médecin du sport ; Régis Sonnes, entraîneur Stade Toulousain ; Stéphane Suzzoni, directeur général Mon stade ; Pr. Jean-François Toussaint, professeur de physiologie, université de Paris & CIMS, Hôtel-Dieu, directeur de l'Institut de recherche médicale et d'épidémiologie du sport ; Stéphane Traineau, champion du Monde de judo, directeur des équipes de France de judo ; Jérôme Valentin, président UNION Sport et Cycle ; Frédéric Vallet, fondateur On AIR ; Dr Charlotte Vergnenegre, praticien hospitalier, service des maladies respiratoires ; Joseph Vieville, co-fondateur Le FIVE ; Nicolas Warter, Co-fondateur Urban Soccer ; Céline Wisselink, co-fondatrice Groupe Verona ; Lucille Woodward, journaliste scientifique, professeur de fitness ; Zinédine Zidane, ex-international de football.

**Exemple de lettre d'informations envoyée par la DIGES
aux organisateurs de grands événements sportifs internationaux (lettre 1)**

Madame, Monsieur,

En tant que responsable de l'organisation d'un grand événement sportif international, vous nous avez contacté afin de suivre la crise sanitaire et ses implications sur l'organisation de votre manifestation. Nous allons donc essayer régulièrement de vous apporter des informations.

De manière générale, le développement (positif ou négatif) de cette crise sanitaire majeure, sans aucun préalable connu, guidera nos préconisations et l'évolution de la doctrine.

1) Voici les questions qui doivent se poser à vous quand vous imaginez le devenir d'une manifestation

- Quelles sont les textes législatifs ou réglementaires en cours ? Quelle est la doctrine exprimée dans des discours (ex du Chef de l'État du 13 avril dernier) qui ont vocation à se concrétiser à court terme ?
- Les échanges avec le préfet de département, et l'Agence régionale de la santé sont indispensables. Pour les manifestations nautiques, cela sera les délégations à la mer et au littoral (DML) par délégation des préfets maritimes ;
- Les participants sportifs viennent-ils de l'international ? Quelles sont les règles du ministère des affaires étrangères et européennes ? quelles sont les règles prises par les pays concernés (interdiction de sortie du territoire...). Concernant l'Europe, l'Espace Schengen est fermé jusqu'à nouvel ordre ; MAIS des mesures sont aussi prises par des pays européens à l'encontre de ressortissants d'autres pays européens ;
- Quel sera l'État du fret et du transport aérien de voyageur ? (contacter les compagnies concernées pour le transport du matériel nécessaire aux sportifs ou à l'organisation du GESI) ; pour le transport aérien cela sera valable tant pour les sportifs que pour les spectateurs ;
- Quelle est la date butoir au-delà de laquelle la prise de risque est importante pour la manifestation en cas de report ou d'annulation.

Tous ces éléments seront indispensables à votre prise de décision et au dialogue avec les autorités préfectorales et sanitaires.

2) Voici des règles importantes

- Les arrêtés d'interdiction d'événements relèvent du préfet de département ;
- Il ne relève pas de la responsabilité directe du ministère des sports, qui n'est pas dépositaire de la doctrine en matière de salubrité ou de sécurité publique ;
 - d'où le contact nécessaire avec l'ARS ; les consignes sanitaires dépendent exclusivement du ministère de la santé.

Vous trouverez ci-joint, le discours du président de la république du 13 avril dernier, s'exprimant sur les Grands événements : *« Les grands festivals et événements avec un public nombreux ne pourront se tenir au moins jusqu'à mi-juillet prochain. La situation sera collectivement évaluée à partir de mi-mai, chaque semaine, pour adapter les choses et vous donner de la visibilité ».*

- **Sans détails complémentaires pour le moment, rien n'empêche un organisateur de GESI de proposer un plan de travail pour sa manifestation au préfet et à l'ARS, sur le modèle du sport professionnel : conditions d'applications pour le GESI des mesures sanitaires, de prise de mesures barrières, de protections des participants, conditions de mise en œuvre du huis clos...**

3) Pour les activités nautiques

- Les manifestations nautiques en mer sont prévues par l'arrêté du 3 mai 1995. Cet arrêté s'applique à toute activité exercée dans les eaux maritimes ou ayant un impact sur celles-ci et susceptible d'appeler des mesures particulières d'organisation et d'encadrement en vue d'assurer la sécurité des participants, des spectateurs et la protection de l'environnement ;
- Ce sont les DML / DDTM qui reçoivent les déclarations au moins deux mois avant la date prévue pour les plus importantes, 15 jours pour les autres ;
- L'instruction du dossier par le DML (directeurs départementaux de la mer et du littoral) est faite par délégation du préfet maritime. Il faut donc que vous organisateurs, vous puissiez vous rapprocher des DML ;
- Le PREMAR (préfet maritime de zone) ou le DDG outre-mer peuvent interdire la manifestation nautique notamment lorsque celle-ci peut porter atteinte à la sécurité des personnes. Ceux-ci vous guideront dans vos questionnements concernant la crise actuelle sanitaire et les grands événements sportifs prévus.

4) Ministère de l'intérieur

Vous pourrez de même obtenir des informations auprès de la Coordination nationale pour la sécurité des JO et des grands événements sportifs internationaux (rattachée au ministre de l'intérieur) :

- M. Gilles Furigo : gilles.furigo@interieur.gouv.fr
- Mme Helena Thomas : helena.thomas@interieur.gouv.fr

5) Partie réglementaire

- Vous trouverez sur le lien suivant (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041746694&categorieLi en=id>) le **décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, qui prévaut toujours en matière d'organisation d'événements, notamment l'article 7** : « *Tout rassemblement, réunion ou activité mettant en présence de manière simultanée plus de 100 personnes en milieu clos ou ouvert, est interdit sur le territoire de la République jusqu'au 15 avril 2020. Les rassemblements, réunions ou activités indispensables à la continuité de la vie de la Nation peuvent être maintenus à titre dérogatoire par le représentant de l'État dans le département, par des mesures réglementaires ou individuelles, sauf lorsque les circonstances locales s'y opposent. Le représentant de l'État dans le département est habilité aux mêmes fins à interdire ou à restreindre, par des mesures réglementaires ou individuelles, les rassemblements, réunions ou activités ne relevant pas du premier alinéa lorsque les circonstances locales l'exigent* ».
- **Le Gouvernement devrait présenter au Conseil des ministres du 6 mai un projet de loi prolongeant l'état d'urgence sanitaire, lequel devrait entrer en vigueur avant le 23 mai (date de la fin de l'état d'urgence sanitaire tel que décidé par la loi du 23 mars 2020).**

6) Europe et International

Nous recevons chaque jour du ministère de l'Europe et des affaires étrangères des informations en ce qui concerne les restrictions prises par les pays européens y compris en intra UE, ainsi qu'un tableau avec les mesures restrictives prises envers les Français au niveau international. Ces informations varient chaque jour.

7) Ce qui est préparé par le ministère des sports

- Une commission médicale regroupant des médecins du sport issus du monde fédéral et du secteur professionnel et des sociétés savantes a été mis en place afin de produire des documents de doctrine sanitaire, des guides et des points de repère liés à la reprise des activités sportives en lien avec les médecins de l'écosystème sportif ;

- Trois types de documents sont en préparation : un protocole de reprise médicale du sport, un document sur la doctrine sanitaire des lieux de pratique (avec un groupe de travail spécifique sur les piscines et centres aquatiques) et enfin un document sur la mise en œuvre de la doctrine sanitaire selon la nature et la discipline sportive (badminton, judo, foot...) y compris pour les athlètes en situation de handicap. À cet effet, un groupe de travail se réunira avec des représentants de l'ANDES et de l'ANDIIS et la contribution des directeurs techniques nationaux (DTN) sera incluse aux réflexions ;
- L'objectif pour les collectivités sera d'imaginer la mise en œuvre des protocoles sur leur territoire.

Nous reviendrons très vite vers vous, sitôt que nous aurons de plus amples informations.

Bien à vous

Daniel Zielinski

DIGES

Délégation interministérielle aux grands événements sportifs

06 16 82 59 66

daniel.zielinski@pm.gouv.fr



Tableau DIGES des grands événements sportifs

Événement	État décisionnaire	Lieu	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	COMMENTAIRES
2020												2021									
Automobile - Epx Formula E	Annulé	Paris	18																		
Tour Auto	Report été 2021	LeMans	24				Report du 31 août 5 septembre														
Triathlon Embrun	Maintenu	Embrun					15														
Monocycle	Reporté en 2021					27juil 02 aout												Report			
Nordic Festival	Maintenu	Annecy					29-30 Aout														
UTMB Ultra Trail Mont Blanc	Annulé						24-30 aout														
AG2R	Annulé		19 Avril au 10 Mai																		
La solo de Concarneau	Reporté en 2021		4 et 5																		
Classe Figaro Bénéteau	Maintenu	Brest					30 Aout														
The Transat CIC	Annulé	Brest		11																	
La Solitaire du Figaro	Maintenu	Brest					fin août mi-septembre														
Trail « Maxirace »	Annulé	Annecy				14															
La solo Maître Cocq	Annulé mars 2020 Reporté du 25 au 28 juin virtuellement	Brest			24-28																
Vendée Arctique	4 – 20 juillet	Les Sables d'Olonne				4 – 20															
24H du Mans voitures	Report	Le Mans			13-14			Report 19et20													
24 Heures Camions	Report	Le Mans							Report 3 et 4												

Automobile - Grand Prix de France F1	Annulé	Le Castellet			26 au 28															
Le Mans Classic	Reporté en 2021	Le Mans															3 et 4			
24 Heures du Mans Moto	Report	Le Mans					Report 29et30													
Grand Prix de France - Moto	Report	Le Mans		16-17				Report												
Tour de France	Report				27 juin au 19 juillet		Report du 29 aout au 20 septembre													
Roland Garros	Report	Paris		24 mai 07 juin			Report du 21 septembre au 11 octobre													
Vendée Globe	Maintenu	Sables d'Olonne							8											
Bol d'Or	Maintenu							19 et 20												
GP de France Superbike	Maintenu	Moto club de Nevers et de la Nièvre							3 et 4											
Drheam Cup	Maintenu	Cherbourg/L a Trinité				19 et 27														Figaro (solitaire) – Class40 - Multi 50 – IMOCA - ULTIM (équipes réduits) Mutli 2000 - IRC (équipes)
GP de France de Vitesse	Maintenu	Automobile Club de l'Ouest							octobre											
Championnat mondial de la World Association of Lefthanded Golfer	Maintenu Reporté 2021	Abli ?					17 au 20													
Festival de danse Kizomba	Maintenu	Paris					11 au 17													
Qatar Prix de l'Arc de Triomphe	Maintenu	Paris							3 et 4											
Rallye montagne noire	Maintenu	entre le Tarn et l'Aude																		

HANDBALL TQO	Reporté en 2021 12 au 14 mars	Paris (Bercy) Montpellier	17 au 19													12 au 14 mars				
Gymnastique CE Gym artistique	Annulé	Paris (Bercy)	25 avril au 03 mai																	
Handisport Open Paris - HOP	Reporté plutôt en 2021	Paris							Report difficilement prévisible sur cette période. Plutôt renvoyé à 2021											
Karate TQO	Reporté de mai 2020 à juin 2021	Paris (Bercy) Coubertin		8 au 10													Report 11,12 et 13 juin			
Tir CE tir au plateau	Annulé	Châteauroux		8 au 21																
Boxe TQO	Reporté de mai 2020 à 2021	Villebon-sur-Yvette		9 au 21											28 avril au 13 mai					
Ville de Paris - Esplanade Trocadéro	Reporté de 2020 à l'été 2021	Paris														Report prévu sur la période du 22 mai au 6 septembre 2021				
Handisport - CE Boccia	Reporté à 2021	Lillie		25 mai au 5 juin								prévu du 20 février au 6 mars attente feu vert Bisfed								
Canoë-kayak - CM Slalom	Report à nov 2020	Pau			26 au 28					6 au 8 nov										
Ski nautique -CE Wakeboard	Reporté de Août 2020 à 2021	Toutainville-Normandie					3 au 8											Report		
Vol en planeur - CM	report à 2021	Châlons-en-Champ Montluçon					8 au 22											7 au 21		
Athlétisme - CE	Annulé	Paris (Charléty)					26 au 30													
Canoë-kayak - CE Freestyle	Maintenu	Vaires-sur-Marne						8 au 10												
Judo CM Sourds	Report à 2022	Versailles																		
Sport adapte Futsal	Annulé	Roubaix							20-nov											

Basket CE Basket féminin 5x5	2021	FRA en cours de définition. Phase finale Valencia Fra/Esp 17 au 23 juin															24 juin 4 juillet			
Basket Coupe Europe Basket 3x3	2021	Paris																	10 au 12	
Gymnastique Internationaux	2021	Paris																	25 au 26	en attente calendrier de la FIG et décision de la FFG d'annuler ce GESI ou de le reporter à 2022
Tir a l'arc Coupe du Monde	2021	Paris															21 au 27			
Tir a l'arc TQO	2021	Paris															18 au 21			
Sport de glace CM Patinage synchro junior	2021	Angers												12 au 13						
Vol libre CM Parapente distance	2021	Annecy - Chambéry - Passy														23 mai 05 juin				
Jeux Caraïbe	2021	Guadeloupe			30 juin - 4 juillet															
Volley-ball TQO finale continentale	2021	à déterminer																		
Vol en planeur - CM formule GP	2021	Château- Arnoux - Saint Auban																	28 août au 4 septembre	
2022																				
CNSD	2021 reporté à 2022 dates à définir	Région Parisienne																		
Judo CM Sourds	2020 reporté à 2022	Versailles	21 au 24 avril											22 au 27						

Sport de Glace CM artistique et danse	2021	Montpellier																		
Tir CM para	2022	Chateauroux			juin															
Pelote Basque CM	2022	Biarritz						16 au 22												
Canoë-kayak CE Sprint Juniors	2022 dates à définir	Libourne																		
Cyclisme CM Piste	2022	Montigny le Bretoneux						octobre												
Cyclisme CM BX	2022	Nantes															fin juillet			
UNSS	2022	Normandie		mai																
2023																				
Motocyclisme Motocross des Nations	2020 reporté 2023	Ernée						25 - 26												
FFSA Virtus Global Games	2023	Vichy			4 au 10															
Ski CM	2023	Méribel Couchevel										6 au 19								
2024																				
Sport adapte - CM de tennis	2021 reporté à 2024	Annecy																		
2025																				
Cyclisme CM cyclocross	2025	Liévin										3 et 4								
Badminton CM	2025	Paris					Août													

Quelques exemples de mesures prises par des pays en Europe pour aider le mouvement sportif

Au cours des derniers mois, les gouvernements, les organismes sportifs nationaux et internationaux à travers l'UE et au-delà se sont efforcés de limiter l'impact économique de la pandémie par le biais de mesures générales et/ou de fonds et de subventions spécifiques aux organisations sportives, afin qu'elles puissent continuer à offrir des services, payer leurs factures et faire face aux coûts pendant la pandémie. Généralement à grande échelle, ces initiatives ont été financées par les gouvernements nationaux et les organismes sportifs.

En Irlande, le gouvernement a accordé 70 M€ pour soutenir les fédérations et organisations sportives nationales, ainsi que les clubs sportifs et les associations.

En Suède, un fonds plus ciblé – d'une valeur de 96 M€ – a été lancé par le gouvernement suédois et la confédération suédoise des sports pour soulager les organisations qui ont perdu des revenus en raison des restrictions sur les rassemblements publics.

La plupart des initiatives accordant une exonération ou un report des obligations fiscales, de loyer et de charges de sécurité sociale ont été mises en œuvre par les gouvernements nationaux et ont pris diverses formes pour répondre à des besoins spécifiques.

Le gouvernement néerlandais a mis en place un mécanisme compensatoire couvrant les frais de location des clubs sportifs pendant les trois mois du premier confinement.

La municipalité de Vilnius (Lituanie) a exonéré les organisations sportives du loyer, des taxes foncières et des frais de location d'équipements sportifs pendant six mois.

Les changements dans les accords et obligations de diffusion ont été une autre réponse. Par exemple, en Allemagne, la *Deutsche Fußball Liga* est parvenue à un accord avec ses partenaires de diffusion pour le paiement des redevances par tranches: une première tranche payable d'avance et le reste dû à la reprise de la compétition.

D'autres initiatives ont utilisé des instruments législatifs pour protéger les organisations contre des coûts imprévus, notamment dans le cas des remboursements de billets. Des mesures spécifiques en Allemagne, en Italie et en Pologne ont permis l'introduction de bons au lieu de remboursements en espèces.

Un programme intéressant lancé par le gouvernement roumain a fourni un soutien aux organisations sportives de base et aux organisations de vente au détail de sports. En effet, l'initiative a encouragé 30 000 enfants à participer au sport en accordant à chaque enfant un bon d'achat de 100 € pour l'achat d'équipements sportifs, à condition que les candidats conservent leur adhésion au club pendant au moins un an.

En Espagne, le Haut Conseil des sports a avancé le versement des subventions aux fédérations sportives plus tôt que prévu, afin que l'argent puisse parvenir aux organisations le plus rapidement possible.

En Roumanie, le gouvernement a mis en place un programme spécifiquement destiné à soutenir les pigistes et ceux qui travaillent sous « contrat d'activités sportives » afin qu'ils puissent bénéficier des mêmes dispositions que ceux qui travaillent sous contrat individuel de travail. Cela a fourni 75 % du revenu brut moyen pour de nombreux athlètes, entraîneurs et médecins.

Projets sélectionnés par l'ANS numérique et « Développement des pratiques »

Développement des pratiques			
Fédération	Projet / Action 	Montant attribué par action	Montant total attribué
FF Baseball & Softball	My Coach by FFBS	40 000 €	40 000 €
FF Volley Ball	Accès Volley Système	85 000 €	85 000 €
FF Hockey sur Glace	Outil de gestion de la relation communautaire	32 000 €	32 000 €
FF Tennis de table	Plateforme d'échange et de communication licenciés/clubs comités ligues fédération.	90 000 €	90 000 €
FF Karaté	Site de suivi en ligne des compétitions	13 000 €	13 000 €
FF Pelote Basque	Logiciel de gestion des compétitions	14 000 €	14 000 €
FF Haltérophilie	Plateforme de E-formation avec mise en ligne de séances d'entraînement pour les entraîneurs et les pratiquants	70 000 €	70 000 €
FF Football	Formation digitale pour clubs, dirigeants, licenciés	75 000 €	75 000 €
FF Cyclisme	E-cycling : Roulez connectés !	65 000 €	120 000 €
	Plateforme numérique de gestion des formations	15 000 €	
	Outdoor vision dont Cyclisme	40 000 €	
FF Randonnée Pédestre	Outdoor vision dont Randonnée	35 000 €	35 000 €
FF Taekwondo	Projet Plastrons / Appli Play TKD	63 000 €	63 000 €
FF Handball	Handball 2024 - Jouons collectif	100 000 €	100 000 €
FF Basket	Plateforme de partage de données, géolocalisation et cartographie nationale des clubs de basket	75 000 €	75 000 €
FF Triathlon	WikiTri / Ajout Module Raid	5 000 €	30 000 €
	Triathlon Immersive Room / Kinomap	25 000 €	
ASPTT	Digitalisation orientée "clients"	75 000 €	75 000 €
UFOLEP	Mon espace UFOLEP	40 000 €	50 000 €
	Portail collaboratif en direction des clubs comités ligues et fédération.	10 000 €	
FAEMC	Plateforme d'échange et de communication clubs comités ligues fédération	25 000 €	25 000 €

FF Handisport	Plateforme de mutualisation des outils de formation et du matériel spécifique handisport.	41 000 €	41 000 €
FSGT	Développer le e-sport	11 000 €	41 000 €
	Ca va la forme ?	30 000 €	
FF Flying Disc	Outil de suivi numérique des compétitions mis à disposition des organisateurs (live score et diffusion des résultats)	6 000 €	6 000 €
FF Gymnastique	Appli Gym Santé	55 000 €	55 000 €
FF Montagne Escalade	My FFME	80 000 €	80 000 €
FF Golf	Chippin	8 475 €	66 825 €
	Mobitee- géolocalisation	8 350 €	
	Kady 2	50 000 €	
FF Clubs Omnisports	Plateforme de service, de communication et d'échange pour les licenciés gérée par les clubs	65 000 €	65 000 €
	Le Club est à nous		
	Outils de récolte des datas et de mise en place des tableaux de bord stratégiques (statistiques)		
FF Sport Automobile	Plateforme pour engagement et gestion épreuves	24 000 €	24 000 €
FF Vol en Planeur	Développement des outils + Calculateur GES	26 000 €	26 000 €
UNSS	Appli Jeu sport santé	30 000 €	30 000 €
FF Sport Adapté	Plateforme d'inscription aux compétitions (20 para disciplines différentes) et outils de gestion pour les organisateurs	25 000 €	25 000 €
FF Surf	Mon Portail	60 000 €	60 000 €
FF Sport d'Entreprise	@Work	100 000 €	100 000 €
FF Squash	Création MarketPlace	37 000 €	37 000 €
FF Canoë Kayak	Portail Pratiquant / Appli Pag'App	55 000 €	55 000 €
	Portail Tourisme / Sentiers Nautiques	25 000 €	25 000 €
FF Tir à l'arc	Appli Académie des entraîneurs	7 000 €	7 000 €
FSCF	Plateforme de service, de communication et d'échange pour les licenciés	51 000 €	51 000 €
FF Bowling	Plateforme digitale d'échange unique avec les clubs, arbitres et organisateurs des compétitions	10 000 €	10 000 €
FF Sauvetage & Secourisme	Digitalisation des compétition eau plate et côtier	13 000 €	13 000 €
FF Aéronautique	Plateforme fédérale de formation et d'examen en ligne	35 000 €	35 000 €
FF Spéléologie	Plateforme de service (vente de produits spécifiques), de communication et d'échange pour les licenciés	17 000 €	17 000 €

FF Twirling Bâton	Plateforme de E-formations diplômantes entraîneurs et arbitres, outils de gestion des compétitions mis à disposition des organisateurs	5 000 €	5 000 €
FF Escrime	Connecter les clubs	30 000 €	39 000 €
	Connecter les compétitions	9 000 €	
FF Hockey sur Gazon	Simplifier la gestion des clubs	29 175 €	29 175 €
FF Rugby	Appli licenciés	35 000 €	35 000 €
FF Sport Pour Tous	Digitalisation de nouveaux services aux licenciés et pour fédérer la communauté de pratiquants	30 000 €	30 000 €
Total Répartition DVLPT pratiques		2 000 000 €	2 000 000 €

Projets sélectionnés par l'ANS numérique et Haute Performance

Haute-Performance			
Fédération	Catégorie	Montant attribué par action	Montant total attribué
Aviron	RH	60 000 €	83 600 €
	matériel léger connecté	10 800 €	
	solution applicative	12 800 €	
Boxe	matériel léger connecté	20 110 €	52 510 €
	autre	5 000 €	
	solution applicative	11 400 €	
	RH	16 000 €	
Canoë-kayak	matériel léger connecté	80 000 €	200 000 €
	RH	60 000 €	
	solution applicative	40 000 €	
	autre	20 000 €	
Cyclisme	matériel léger connecté	104 000 €	263 000 €
	solution applicative	159 000 €	
Danse	solution applicative	<i>via CP initial</i>	40 000 €
	RH	40 000 €	
Handball	solution applicative	<i>via CP initial</i>	15 000 €
	solution applicative	15 000 €	
Judo	RH	<i>via CP initial</i>	51 440 €
	matériel léger connecté	10 136 €	
	solution applicative	41 304 €	
Montagne et de l'escalade	RH	64 500 €	78 000 €
	matériel léger connecté	13 500 €	

Natation	solution applicative	2 000 €	162 000 €
	RH	130 000 €	
	matériel léger connecté	30 000 €	
Ski	RH	130 000 €	291 238 €
	matériel léger connecté	111 238 €	
	solution applicative	15 000 €	
	PPF structures programme d'excellence	35 000 €	
Triathlon	autre	10 000 €	94 000 €
	solution applicative	45 500 €	
	RH	38 500 €	
Voile	solution applicative	40 000 €	197 000 €
	autre	87 000 €	
	matériel léger connecté	30 000 €	
	RH	40 000 €	
Gymnastique	solution applicative	122 500 €	148 500 €
	autre	5 000 €	
	matériel léger connecté	21 000 €	
Pentathlon moderne	RH (Data scientist_Data analyst_Analyste vidéo_etc)	<i>via CP initial</i>	4 000 €
	RH (Data scientist_Data analyst_Analyste vidéo_etc)	4 000 €	
Volleyball	RH (Data scientist_Data analyst_Analyste vidéo_etc)	48 000 €	167 649 €
	matériel léger connecté	10 000 €	
	autre	10 400 €	
	matériel connecté	27 249 €	
	Solution applicative	72 000 €	
Roller Skate	matériel léger connecté	27 000 €	75 000 €
	solution applicative	10 000 €	
	autre	13 000 €	
	RH (Data scientist_Data analyst_Analyste vidéo_etc)	25 000 €	
Lutte	RH (Analyste vidéo)	20 000	27 000 €
	autre	7 000 €	

Taekwondo	RH (Analyste vidéo)	10 000 €	10 000 €
Hockey sur glace	solution applicative	<i>via CP initial</i>	18 690 €
	solution applicative	18 690 €	
Hockey sur gazon	matériel léger connecté	<i>via CP initial</i>	12 020 €
	solution applicative	12 020 €	
Reliquat (en attente dossier de la FF Handisport)		9 353 €	9 353 €
Total Répartition HP		1 990 647 €	1 990 647 €

Questionnaire de base envoyé aux fédérations par la mission

Mission IGÉSR « *Examen de l'activité des fédérations sportives et de leurs structures déconcentrées durant la crise sanitaire* »

Fiche support à l'entretien avec les inspecteurs généraux

Fédération :

Nom de l'interlocuteur Covid dans votre fédération et coordonnées :

Fiche identité de la fédération

Président :

DTN :

Nombre de licences (2020) :

Nombre de clubs (2020) :

Budget fédéral (2020) :

Avez-vous souscrit le prêt garanti par l'État (PGE) et à quelle hauteur?

Nombre de CTS :

1- L'impact de la crise sanitaire sur les clubs de votre fédération

- Quels sont les impacts forts de la crise sur la vie des clubs de votre fédération ?
 - sur les activités sportives :
 - en matière budgétaire :
 - sur l'implication des bénévoles :
- Avez-vous pu maintenir des liens avec les clubs pendant cette crise ? Comment et par quels moyens ?
- Les clubs ont-ils recours à des dispositifs de soutien de l'État, chômage partiel, PGE, fonds de solidarité, exonération des charges salariales, fonds de développement de la vie associative, mesures emploi... (avez-vous des éléments précis) :
- Quelles dispositions ont été mises en place par la fédération en soutien aux clubs (Si vous avez soutenu financièrement les clubs, quels ont été les critères d'attribution et les montants versés).

2- Les activités sportives de la fédération

- Quelles sont les activités sportives maintenues par la fédération (compétitions, formations, stages sportifs, animations..., hors sport de haut niveau) depuis le début de la crise ?
- Avez-vous pu développer des activités pour des partenaires extérieurs, lesquels ? Vacances apprenantes, 2S2C, cités éducatives, interventions auprès d'entreprises, autres ?

- Avez-vous mis en place des adaptations ou des nouvelles formes de pratiques, dans le cadre du sport pour tous, du haut niveau, recours à internet... ?

3- Les équipes de France et la filière d'accès au haut niveau

- Quels ont été les bouleversements sur le calendrier des compétitions internationales des équipes de France depuis le début de la crise et les conséquences ?
- Quelle a été l'organisation mise en place par la fédération pour l'encadrement des équipes de France (entraînement, suivi socioprofessionnel, médical...) ?
- Les principales difficultés rencontrées et quel est le moral des sportifs et des encadrants :
- Quels impacts pour la préparation des JOP de Paris 2024 ?

4- Les Grands événements sportifs internationaux (GESI)

- Quels ont été les grands événements sportifs internationaux organisés par la fédération annulés ou maintenus ?
- Quelles ont été les relations avec les fédérations internationales ou unions continentales ?
- Quelles ont été vos contacts avec la DIGES, ou la direction des sports ?
- Quelles ont été les conséquences financières ou autres et y a-t-il eu une demande de compensation de perte de billetterie ?

5- Les conséquences sur la fédération

- Quel a été l'impact en termes de licences pour la fédération (par catégorie de licences, d'âges, zones urbaines, zones rurales...) :
- Avez-vous mesuré l'effet économique global de la crise sur votre fédération ? Perte de subventions, de licenciés, de partenaires privés, d'annulation d'activités fédérales...? Éventuellement nombre d'emplois perdus ?
- Avez-vous ressenti une différence entre les différentes périodes de confinement et de déconfinement?
- Que redoutez-vous pour la rentrée 2021-2022 ?
- Avez-vous en tant que fédération eu recours à des dispositifs de soutien de l'État, chômage partiel, PGE, fonds de solidarité, exonération des charges salariales, fonds de développement de la vie associative... (avez-vous des éléments précis) ?
- Concernant des dispositifs d'aide à l'emploi : contrats d'apprentis ou de contrats de professionnalisation, dispositif SESAME, « 1 jeune 1 emploi », PIC Emploi pour l'emploi des jeunes peu qualifiés, services civiques... lesquels avez-vous ou comptez-vous utiliser ?
- Quel a été rôle des CTS ? Avez-vous mis en place un système d'informations ?
- Votre organisation en ligue et en comité départemental, vous a-t-elle été utile pour communiquer vers les clubs ?

- Avez-vous eu recours aux outils numériques dans la gestion de cette crise ? Pensez-vous souhaiter bénéficier de l'aide à la transformation numérique de votre fédération ?

6- Les relations institutionnelles

- Pouvez-vous nous dire comment avez-vous apprécié les relations (soutien, écoute, accompagnement...) avec :
 - La direction des sports ?
 - Les services déconcentrés du sport de l'État : direction régionale J et S ? directions départementales ?
 - Le CNOSF ?
 - L'ANS ?
 - Les collectivités territoriales ?
 - La préfecture ?
 - Autres ?
- Quelles sont les informations qui vous ont manquées ?

7- Comment voyez-vous la rentrée 2021-2022 ? Propositions, enseignements à retenir....

- Que pensez-vous du dispositif Pass'Sport prévu pour la rentrée 2021-2022 ?
- Pensez-vous à d'autres mesures nécessaires ? et lesquelles ?
- Enseignements à retenir ?

Questionnaire de rentrée de septembre 2021 envoyé par la mission à 19 fédérations

Monsieur le Directeur technique national,
Monsieur **Ludovic ROYE**,

Avec mes collègues **Juliana Rimane** et **Daniel Zielinski**, Inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche, nous finalisons la rédaction du rapport sur « **les fédérations sportives et l'examen de leur activité durant la crise sanitaire** ».

Concernant les prises de licences pour la rentrée de septembre 2021, nous souhaiterions donner les chiffres les plus actualisés.

Aussi, nous vous serions particulièrement reconnaissants de nous préciser **le nombre de licenciés à la date du 15 novembre 2021** avec si possible une analyse en quelques lignes de cette reprise, en particulier votre appréciation générale sur cette rentrée particulièrement importante pour votre fédération.

Respectueusement à vous
Zair Kedadouche IGÉSR

La Mission